

La coopération Venezuela-Haïti : Une alternative à la coopération Nord-Sud?

Lydia Bernier

Thèse présentée à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
Dans le cadre du programme de
Maîtrise en Mondialisation et Développement international
En vue de l'obtention du grade de Maître ès Arts (M.A.)

École de développement international et mondialisation
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

© Lydia Bernier, Ottawa, Canada, 2015

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	5
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUE	7
RÉSUMÉ	8
AVANT-PROPOS	9
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 – CONTEXTUALISATION DE LA RECHERCHE	3
1.1 Problématique	3
1.2 Revue de la littérature	4
1.2.1 <i>Le cas haïtien</i>	5
1.2.2 <i>La coopération Sud-Sud</i>	8
1.2.2.1 <i>La coopération vénézuélienne</i>	9
1.2.2.2 <i>La coopération Nord-Sud canadienne</i>	12
1.3 Approche théorique	14
1.4 Méthodologie	17
CHAPITRE 2 – LE DÉFI HAÏTIEN	20
2.1 Causes internes et externes de la défaillance de l’État haïtien	21
2.1.1 <i>Trame historique</i>	21
2.2 Interventions internationales	24
2.2.1 <i>L’ère Duvalier</i>	25
2.2.2 <i>L’après-Duvalier (1986 à 2004)</i>	26
2.3 Le défi postséisme	29
2.3.1 <i>La coordination de l’aide</i>	30
2.3.2 <i>Les dynamiques Nord-Sud et Sud-Sud</i>	33
CHAPITRE 3 – MOTIFS ET INTÉRÊTS DE LA COOPÉRATION VÉNÉZUÉLIENNE EN HAÏTI	36
3.1 Construction de l’identité de la coopération vénézuélienne	37
3.1.1 <i>Idéologie politique</i>	38
3.1.1.1 <i>Anti-américanisme</i>	39

3.1.1.2	<i>Le régionalisme latino-américain de Chávez</i>	40
3.1.2	<i>Idéologie sociale</i>	41
3.1.2.1	<i>Développement humain participatif</i>	42
3.1.3	<i>Le rôle du pétrole</i>	43
3.2	La poursuite des intérêts derrière la coopération	44
3.2.1	<i>Social power diplomacy</i>	44
3.2.2	<i>Le soft balancing</i>	46
3.2.3	<i>Intérêts économiques</i>	47
3.3	Le cas haïtien	49
3.3.1	<i>Relations historiques</i>	50
3.3.2	<i>Intérêt géopolitique</i>	51
3.3.2.1	<i>Intérêt anti-hégémonique</i>	51
3.3.2.2	<i>Intérêt régionaliste</i>	53
3.3.3	<i>Intérêt économique</i>	54
CHAPITRE 4 – MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE		56
4.1	Aide bilatérale	57
4.2	Mécanismes régionaux : l'ALBA et Petrocaribe	60
4.2.1	<i>Fonctionnement de l'ALBA</i>	61
4.2.2	<i>Fonctionnement de Petrocaribe</i>	63
4.2.2.1	<i>Petrocaribe en Haïti</i>	66
4.2.2.2	<i>Projets financés en Haïti</i>	70
4.2.3	<i>Fonds ALBA Caribe</i>	72
4.3	Impacts	73
CHAPITRE 5 - ÉTUDE DE CAS		82
5.1	Projet de modernisation du registre civil	83
5.1.1	<i>Projet OÉA-Canada-Haïti</i>	84
5.1.2	<i>Projet Venezuela - Haïti</i>	87
5.1.3	<i>Analyse comparative</i>	92

5.1.4 Impacts de l'approche vénézuélienne.....	94
5.1.5 Perception de l'aide canadienne et vénézuélienne.....	96
CHAPITRE 6 - CONCLUSION.....	100
6.1 Retour théorique	101
6.2 Conclusions finales	107
ANNEXE A.....	114
ANNEXE B – GUIDES D'ENTREVUE.....	115
BIBLIOGRAPHIE.....	121

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

ABC: Argentine, Brésil, Chili

ACDI: Agence canadienne de développement international

ALBA: Alliance bolivarienne pour les Amériques

APD: Aide publique au développement

BANDES: Banco de Desarrollo Economico y Social de Venezuela

BID: Banque interaméricaine de développement

BM: Banque mondiale

BMPAD: Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement

CAED: Cadre de coordination de l'aide externe au développement

CDES: Conseil de développement économique et social

CIRH: Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti

DSNCRP: Document de stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté

EDH: Électricité d'Haïti

FAC: Fonds ALBA Caribe

FMI: Fonds monétaire international

GARR: Groupe d'appui aux rapatriés et aux réfugiés

IDH: Indice de développement humain

MAECD: Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement

MGAE: Module de gestion de l'aide externe

MINUSTAH: Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti

MPCE: Ministère de la planification et de la coopération externe

MPPRE: Ministère vénézuélien du Pouvoir populaire pour les relations extérieures

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

OÉA: Organisation des États américains

ONG: Organisations non gouvernementales

ONI: Office national d'identification

ONU: Organisation des Nations unies

PARDN: Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement national

PDNA: Post Disaster Needs Assessment

PDVSA: Petroleos de Venezuela S.A.

PIB: Produit intérieur brut

PNH: Police nationale haïtienne

PNUD: Programme des Nations unies pour le développement

PSDH: Plan stratégique de développement d'Haïti

PTI: Programme triennal d'investissement

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUE

TABLEAU 1 - Légende des codes référant à la catégorie d'intervenants,	p.18
TABLEAU 2 – Exportation du Venezuela de pétrole brut par destination de 1999 à 2013,	p.114
TABLEAU 3 – Modalités de paiement de Petrocaribe selon le coût du baril de pétrole,	p. 67
TABLEAU 4 – Nombre de projets Petrocaribe par secteur d'activité de 2010 à 2014,	p. 70-71
TABLEAU 5 – Dette publique totale d'Haïti de 2009-2010 à 2013-2014 en millions de US\$,	p. 79
GRAPHIQUE 1– Exportation du Venezuela de pétrole brut par destination 1999 à 2013,	p.114

RÉSUMÉ

Cette thèse ambitionne de mieux comprendre l'approche de coopération Sud-Sud développée par le Venezuela, plus spécifiquement par le régime d'Hugo Chávez, et de la situer par rapport aux pratiques Nord-Sud dans le cadre de la reconstruction de l'État haïtien. Fondée sur un cadre théorique constructiviste critique, notre analyse met l'accent sur les facteurs non systémiques (histoire, politique, idéologie nationale, cadre discursif, etc.) dans la formation de l'identité et des intérêts derrière les politiques de coopération vénézuéliennes et leur mise en œuvre. En s'appuyant sur une étude de cas impliquant le Canada, l'OÉA et le Venezuela, il ressort que malgré l'établissement d'un modèle alternatif de développement qui pourrait s'avérer un apport complémentaire considérable à la coopération Nord-Sud, la place qu'y occupe l'idéologie bolivarienne anti-hégémonique l'inscrit plutôt dans une dynamique de concurrence qui limite la coordination de l'aide sur le terrain. Par ailleurs, cette recherche démontre que l'originalité du modèle de coopération vénézuélien réside dans la force de son pouvoir discursif, et par conséquent dans sa capacité à influencer la perception qu'ont les acteurs de ses pratiques d'aide.

This thesis aims to better understand the South-South cooperation approach developed by Venezuela, specifically by the regime of Hugo Chávez, and compare it to North-South practices in the context of the reconstruction of Haiti. Based on a critical constructivist theoretical lens, our analysis focuses on non-systemic factors (history, politics, national ideology, discursive framework, etc.) in the formation of identity and interests behind the Venezuelan cooperation policies and their implementation. Based on a case study involving Canada, the OAS and Venezuela, it is clear that despite the establishment of an alternative model of development which could prove itself a significant additional contribution to North-South cooperation, the place occupied by the anti-hegemonic Bolivarian ideology rather puts the Venezuelan cooperation it in a competitive dynamic that limits the aid coordination on the ground. Furthermore, this research shows that the originality of the Venezuelan cooperation model lies in the strength of its discursive power and therefore its ability to influence the perceptions of other actors towards its aid practices.

AVANT-PROPOS

Cette recherche représente l'aboutissement d'une réflexion qui a officiellement débuté en septembre 2011, alors que j'amorçais une maîtrise en Mondialisation et développement international avec pour objectifs d'approfondir mes connaissances dans un domaine qui me passionnait et de me dépasser au point de vue académique et personnel. Si la route a été plus longue et périlleuse que je ne l'imaginai au départ, je peux enfin dire aujourd'hui avoir atteint et même surpassé ces objectifs. J'ai énormément cheminé tout au long de ce parcours, tant sur le plan académique, professionnel que personnel. La rédaction de cette thèse de maîtrise constitue sans l'ombre d'un doute une des expériences les plus formatrices et révélatrices que j'ai vécues. Révélatrice puisque je me suis découvert des forces et des faiblesses, mais également parce que j'ai réalisé à quel point la qualité d'un tel travail individuel reposait en grande partie sur l'appui de toute une équipe de collaborateurs et de proches. J'aimerais donc remercier cette équipe qui m'a aidée à relever ce défi.

Tout d'abord, j'aimerais remercier Stephen Baranyi, mon directeur de thèse et mentor, pour son appui indéfectible depuis notre première rencontre. Je tiens à souligner l'important soutien qu'il m'a apporté dès mon arrivée à l'Université d'Ottawa et à lui exprimer toute ma reconnaissance pour les opportunités inestimables qu'il m'a offertes sur le plan professionnel et dans le domaine de la recherche académique. Stephen, merci pour ta confiance, ta disponibilité, tes conseils, ta patience et pour ton acharnement à faire de ma maîtrise une expérience inoubliable !

Merci à ma famille et mes amis qui m'ont encouragée et soutenue dans les hauts, mais surtout dans les bas. Cette maîtrise a comporté son lot de défis qui n'auraient pu être surmontés sans votre présence constante, votre confiance et votre patience. Ici, j'aimerais dire un merci tout spécial à mon amie Geneviève Moisan sans qui cette expérience n'aurait jamais pu être aussi « plaisante » ! Merci pour nos discussions, nos folies, notre amitié et notre belle complicité.

Merci à mon conjoint Mathieu Tremblay qui m'a supportée, encouragée et endurée depuis le tout début. Merci de m'avoir accompagnée dans cette aventure qui nous a portés d'Ottawa, à Québec en passant par Haïti. Et surtout, merci pour ton aide et ton apport à l'ensemble de ce travail.

Enfin, j'aimerais remercier ceux et celles qui ont contribué à cette réflexion et qui m'ont permis de réaliser ce travail de recherche. Merci à chacun des intervenants qui ont accepté de partager leurs connaissances, leurs opinions et leurs expériences. Merci à mes patrons pour leur ouverture, leur compréhension et leurs encouragements tout au long de ma rédaction. Et un merci particulier à Hugo et Jessica pour leur généreuse hospitalité lors de ma recherche sur le terrain ; vous avez fait de ce séjour de recherche une expérience d'autant plus enrichissante.

Ainsi, après quatre ans de travail, je suis fière de pouvoir remettre cette recherche de maîtrise qui, je l'espère, constituera une brique supplémentaire dans l'imposant mur de littérature académique sur le développement international.

INTRODUCTION

Au lendemain du séisme dévastateur de janvier 2010, Haïti s'est retrouvée plongée dans une situation de détresse et d'urgence d'une ampleur inégalée. Avec la majorité de ses institutions étatiques détruite et des centaines de milliers de morts et de disparus, l'incapacité de l'État à répondre à la catastrophe fut flagrante. Rapidement, la communauté internationale s'est mobilisée par l'acheminement d'aide d'urgence et de personnel spécialisé au pays. Des milliards de dollars US ont été promis pour la reconstruction de l'État haïtien, des conférences internationales ont été organisées afin de mobiliser l'aide et la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti a été créée dans le but de coordonner les efforts de reconstruction. Plus de 55 pays ont répondu à l'appel, dont plusieurs pays du Sud, tels que le Brésil, l'Argentine, le Bénin et la Mauritanie (Office of the Special Envoy for Haiti, 2012). Toutefois, la plus grande surprise est probablement venue du Venezuela qui, avec une promesse de plus de 1,2 milliard de dollars US, s'est imposé comme le plus important bailleur de fonds en Haïti, dépassant les États-Unis et le Canada. Les efforts de coopération du Venezuela se présentent comme un modèle de développement alternatif qui s'inscrit dans un cadre de coopération Sud-Sud, mais qui se distingue par son discours hostile à la coopération Nord-Sud.

Dans un tel contexte, où se côtoient de multiples acteurs du développement international, il apparaît pertinent d'analyser l'approche de coopération vénézuélienne, ses particularités, ses mécanismes et ses impacts afin de la situer face à la coopération Nord-Sud. Plus spécifiquement, la période étudiée se situe entre janvier 2010 (date du séisme) et l'automne 2014, en se concentrant toutefois sur l'approche de coopération vénézuélienne développée par Chávez. De manière générale, les objectifs poursuivis dans le cadre de cette recherche sont de mieux comprendre les liens et les cohérences (ou incohérences) entre les prétentions, les politiques et les résultats (ou impacts) du programme de coopération vénézuélien dans le contexte d'Haïti et de déterminer si l'approche vénézuélienne constitue une véritable alternative au modèle Nord-Sud. Il convient également d'évaluer si ces approches sont en concurrence ou si elles peuvent s'avérer complémentaires. Pour ce faire, cette recherche examinera plus spécifiquement un projet réalisé par l'Organisation des États américains (OÉA) et financé par le Canada dans le contexte de la reconstruction d'Haïti, soit la modernisation du registre civil haïtien.

En définitive, cette recherche tente de répondre à la question générale suivante : Dans quelle mesure les pratiques de développement du Venezuela offrent-elles un modèle de développement alternatif à ceux du Nord à Haïti ? Cette question est en soi porteuse d'interrogations que nous répartirons sous quatre thématiques afin de structurer notre recherche : (1) Identité et intérêts : Quels sont les véritables motivations et intérêts de l'État vénézuélien derrière ses politiques de développement en Haïti ? (2) Pratiques et mise en œuvre des projets: Quels sont les mécanismes de distribution de l'aide vénézuélienne ? Quelles sont les priorités (types de projets, secteurs et destinataires) de l'aide vénézuélienne? (3) Impacts des projets: Quels sont les impacts recensés de ces actions/projets? Est-ce que la coopération vénézuélienne est en concurrence avec les autres formes de coopération présentes en Haïti ou peut-elle être complémentaire ? Est-ce que ses pratiques sont garantes de succès? (4) Pérennité du modèle : Dans la mesure où l'approche vénézuélienne était fortement influencée par l'ex-président Chávez (décédé en mars 2013), et suite aux résultats de notre recherche, quelles sont les perspectives pour le futur de l'aide vénézuélienne en Haïti ?

Dans le but d'encourager une certaine uniformité dans notre analyse, nous nous baserons sur une vision constructiviste critique qui permet, entre autres, une évaluation multidimensionnelle en prenant en compte les facteurs historiques et sociologiques dans les prises de décision étatiques, mais également géographiques et idéologiques (Woods, 2001).¹ C'est dans ce cadre que nous pourrions analyser l'approche vénézuélienne et finalement la situer par rapport à la coopération Nord-Sud à laquelle elle se compare et évaluer dans quelles mesures elles diffèrent. Nos hypothèses sont que la coopération vénézuélienne offre bel et bien un modèle alternatif à la coopération Nord-Sud, mais qu'au-delà du discours critique prôné par l'approche Sud-Sud du Venezuela, ses motivations ne diffèrent pas significativement de celles du Canada. Plus spécifiquement, celles-ci sont également porteuses d'objectifs politiques et économiques. Finalement, nous croyons que la coopération vénézuélienne en Haïti génère des impacts similaires à ceux reprochés à la coopération Nord-Sud tels que la duplication de projets, le manque de considération des besoins du pays, la dépendance de l'aide et l'ingérence.

¹Nous en discuterons davantage à la section 1.3 « Approche théorique ».

CHAPITRE 1 – CONTEXTUALISATION DE LA RECHERCHE

1.1 Problématique

Nous sommes présentement dans une période charnière du domaine du développement international où les principaux bailleurs de fonds internationaux (États développés occidentaux) perdent progressivement leur monopole de l'aide internationale face à l'émergence de nouveaux acteurs en provenance du Sud. En effet, les alternatives de coopération Sud-Sud se multiplient, notamment avec la montée en puissance des pays émergents qui s'impliquent de plus en plus dans le développement international et prétendent offrir une aide fondée sur des principes différents tels que le rejet du consensus de Washington, la non-conditionnalité et l'échange mutuel (The Reality of Aid, 2010). Ce changement de dynamique nous incite à nous questionner davantage sur ce que ces alternatives signifient pour la pratique de l'aide internationale. Dans ce contexte, il est primordial d'analyser les différences entre les deux approches soit Nord-Sud et Sud-Sud, les objectifs poursuivis, les critères sur lesquels l'aide est octroyée et l'efficacité des programmes.

Toutefois, il serait faux de croire qu'il n'existe qu'une seule forme de coopération Sud-Sud; ces initiatives varient en fonction des particularismes régionaux et des caractéristiques propres aux différents bailleurs de fonds qui les initient (régime politique, niveau de développement économique, intérêts, etc.). Cette recherche s'intéresse à la coopération Sud-Sud en provenance de continent sud-américain, et plus particulièrement, du Venezuela. Si les rapports Sud-Sud de développement dans le continent latino-américain sont motivés par le désir qu'ont ces pays d'affirmer leur différence avec les pays occidentaux et leur approche au développement, il faut également considérer les visions régionalistes et les idéologies partagées par ces États. Ainsi, la coopération Sud-Sud latino-américaine comprend deux grands courants qui, malgré leurs intérêts similaires, diffèrent dans leurs approches. D'un côté la coopération des pays membres de l'Alliance bolivarienne pour les Amériques (ALBA), dominée par le Venezuela et caractérisée par son anti-impérialisme et une vision régionaliste tirée de la révolution bolivarienne, de l'autre, la coopération des pays ABC (Argentine, Brésil, Chili) dans laquelle le Brésil occupe un rôle de leader et qui, bien qu'elle propose un modèle qui se distingue et concurrence parfois même la coopération Nord-Sud, collabore à ses initiatives et s'inscrit davantage en complémentarité.

En considérant que la coopération Sud-Sud du Venezuela se veut un modèle alternatif à la coopération Nord-Sud, mais également à la coopération Sud-Sud latino-américaine dominée par le Brésil, il apparaît pertinent d'analyser les particularités de la coopération vénézuélienne afin d'évaluer son originalité et de mesurer ses impacts. Dans le cadre de cette recherche, nous analyserons les politiques d'aide au développement du Venezuela, ses intérêts, son approche et priorités de développement en Haïti pour ensuite les mettre en perspective face à la coopération Nord-Sud à l'aide d'une étude de cas. Le cas haïtien nous apparaît pertinent puisque ces deux dynamiques (Nord-Sud et Sud-Sud) y sont présentes et que la coopération vénézuélienne est la plus importante en termes d'argent investi et bénéficie d'une popularité et d'un support considérable de la part du gouvernement. Les relations entre le Canada et Haïti, quant à elles, remontent à plusieurs décennies et le Canada est un des bailleurs de fonds les plus importants dans le pays.

En raison de la complexité du sujet de recherche, une investigation poussée de la littérature disponible et enrichie par des entrevues et observations recueillies sur le terrain dans le cadre d'une thèse s'est avérée nécessaire. La coopération du Venezuela constitue une véritable lacune dans la littérature académique; son action en Haïti demeure peu documentée et la disponibilité des données vénézuéliennes est restreinte. De plus, quoique plusieurs études aient été réalisées concernant les différences entre la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, notre recherche vise davantage à analyser l'alternative qu'offre le modèle de développement vénézuélien, pour ensuite la situer vis-à-vis la coopération Nord-Sud en ciblant un projet spécifique. La littérature sur l'action canadienne en Haïti est particulièrement riche, ce qui nous permet d'explorer plus en profondeur la coopération vénézuélienne dans le cadre de cette recherche.

1.2 Revue de la littérature

Comme il s'agit d'une analyse qui s'applique au cas d'Haïti, lequel constitue l'un des principaux défis de développement international auquel la communauté internationale fait face, on retrouve une littérature académique abondante et diversifiée sur le sujet. De plus, le débat de la coopération Nord-Sud versus la coopération Sud-Sud gagne en intérêt et fait l'objet de plusieurs recherches et articles scientifiques. Plusieurs chercheurs ont étudié la coopération Nord-Sud et celle-ci est définie par plusieurs accords de principes entérinés par les bailleurs du Nord. La coopération Sud-Sud, quant à elle, attire de plus en plus l'attention des chercheurs puisqu'il

s'agit d'un phénomène qui s'amplifie avec l'émergence de nouvelles puissances économiques sur la scène internationale. Toutefois, bien que l'information sur le sujet soit davantage accessible, celle-ci demeure tout de même plus difficile à trouver. De plus, notre emplacement ne nous permet pas l'accès à certaines bases de données académiques et autres sources du Sud. Néanmoins, la situation haïtienne a suscité d'innombrables études, recommandations et analyses par les universitaires, et ce depuis plusieurs décennies. Ainsi, notre recherche s'appuiera sur une triple littérature portant sur (1) le contexte de développement haïtien, (2) la coopération Sud-Sud qui traitera particulièrement de la coopération vénézuélienne; et (3) la coopération Nord-Sud, plus spécifiquement celle du Canada. Ce faisant, nous pourrions situer notre recherche dans la littérature afin d'en discerner les lacunes et tenter de les combler.

1.2.1 Le cas haïtien

Depuis sa découverte et sa colonisation par les Français, Haïti a connu une existence pour le moins tumultueuse. Sa trame historique s'avère déterminante lorsqu'il s'agit d'évaluer la situation actuelle dans le pays. Lundahl (1989) et Malone (2008) traitent tous deux des conséquences de l'histoire haïtienne sur sa conjoncture actuelle. Il s'agit d'un pays caractérisé par des gouvernements autoritaires qui s'est retrouvé aux prises avec de graves problèmes internes : violence, corruption, pauvreté, élite corrompue, population grandissante, dégradation des sols, etc. Ces éléments constituent des facteurs importants dans la défaillance de l'État haïtien d'aujourd'hui. À cela, Malone ajoute les multiples interventions de la communauté internationale dans les affaires internes du pays, notamment l'occupation américaine de 1915 à 1934 et sa participation dans l'affaire Aristide. Wucker (2004) élabore également sur le coup d'État contre Aristide de 2004 et le rôle qu'y ont joué les États-Unis. Quoique Wucker considère l'interventionnisme américain comme principale cause du sous-développement haïtien, sa position demeure pertinente à notre recherche puisque cet interventionnisme a eu des impacts directs sur la réponse de la communauté internationale, notamment celle du Canada.

Deshommes (2006), intellectuel haïtien, vient renforcer cette idée de sous-développement engendré par l'action internationale en Haïti. Selon lui, la fin de l'ère Duvalier constituait une opportunité de « lendemains meilleurs » pour Haïti. Or, cette opportunité s'est rapidement frottée à la volonté, ou aux intérêts, de la communauté internationale. Particulièrement à la volonté d'intervention des États-Unis. En définitive, les décisions politiques en Haïti s'avèrent souvent

contraintes par les rapports de forces internes, mais également externes. Sans blâmer ouvertement la communauté internationale, il souligne tout de même les difficultés rencontrées dans le développement de liens de solidarité entre Haïti et le Venezuela.² L'analyse de Dupuy (2010a, 2010b), intellectuel haïtien-américain, arbore dans le même sens que Deshommes en spécifiant toutefois que la classe politique haïtienne a joué et continue de jouer un rôle important dans la précarité du pays. Il avance que les gouvernements étrangers, plus particulièrement les États-Unis, le Canada et la France, et leurs acteurs économiques principaux (Banque mondiale (BM), Fonds monétaire international (FMI), etc.) ont également contribué à la situation actuelle du pays. Il les qualifie de « *U.S.-led bloc* » et blâme leurs politiques de développement économique (ex. : programmes d'ajustements structurels) pour l'aggravation des problèmes de la société haïtienne (justice, économie, sociale, etc.) et pour la forte dépendance du pays à l'aide internationale.

Un autre aspect de l'action de la communauté internationale qui a contribué au sous-développement du pays selon Zanotti (2010) est ce qu'elle appelle « la cacophonie de l'aide ». Haïti est considérée comme la « république des organisations non gouvernementales (ONG) », qui s'impliquent dans tous les secteurs afin d'apporter de l'aide à la population. Toutefois, cette invasion massive d'aide freine le développement des capacités de l'État et sa responsabilisation dans ces secteurs. Collier (2010a, 2010b) traite également de ce sujet et remet en cause la tendance des bailleurs de fonds du Nord de diriger leur aide à travers des ONG nationales ou internationales. Cinq ans après le séisme, il s'agit d'une préoccupation d'autant plus grande pour le gouvernement haïtien. Ce dernier tente de jouer un rôle de coordonnateur de l'aide et s'investit davantage dans l'élaboration de plans nationaux de développement, de planification et de coordination afin de rediriger l'aide à travers l'État et, ainsi, contribuer à son renforcement.³ Il sera donc particulièrement pertinent d'analyser les tendances vénézuéliennes dans le contexte actuel.

² Il est à noter que ce livre fut publié en 2006, les liens entre Haïti et le Venezuela se sont nettement développés et concrétisés depuis, notamment suite au séisme, d'où l'intérêt de faire cette recherche.

³ Le gouvernement haïtien a développé son nouveau Plan stratégique de développement d'Haïti en date de juin 2012. De plus, un nouveau cadre de coordination des activités des ONG a été publié par le ministère de la Planification et de la Coopération externe en septembre 2012 afin de permettre à l'État haïtien de mieux gérer et coordonner l'action des multiples organisations présentes au pays.

Carment et Samy (2010) soulignent pour leur part l'aggravation de la situation haïtienne malgré une aide internationale sans précédent qu'ils qualifient de « Plan Marshall pour Haïti ». Entre 1960 et 2008, Haïti a reçu environ neuf milliards de dollars américains en assistance étrangère. Malgré cela, le pays se trouve au 149^e rang de l'indice de développement humain (IDH) et 72 % de sa population vit toujours avec moins de 2 \$ par jour. Les auteurs mettent en garde les grands bailleurs de fonds sur l'approche de développement à adopter considérant les profondes lacunes existantes au sein de l'État haïtien, qui ne détient pas les capacités institutionnelles nécessaires pour faire bénéficier sa population de cette aide internationale. Enfin, Collier (2009) insiste quant à lui sur la position géographique d'Haïti et les cataclysmes naturels qui l'affligent régulièrement comme facteurs qui, ajoutés à la défaillance de l'État, contribuent à maintenir le pays dans son état de sous-développement⁴.

Devant la complexité de la situation haïtienne, plusieurs mesures ont été développées par les bailleurs du Nord pour venir en aide aux États fragiles tel qu'Haïti. Parmi les priorités avancées par ces bailleurs, l'appropriation du pays de sa propre stratégie de développement ainsi que l'alignement des bailleurs sur cette stratégie sont deux des plus importantes (OCDE, 2008). Suite au séisme de 2010, Haïti s'est doté d'un Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement national (PARDN). Ce plan articule non seulement les besoins prioritaires de l'État haïtien, mais également la stratégie prônée par le gouvernement. Le gouvernement canadien s'est engagé à respecter les priorités haïtiennes en se référant au PARDN dans ses actions (Droits et Démocratie, 2010c; 2010d). Toutefois, Droits et Démocratie (2010c, 2010d) témoigne des faiblesses de ce plan, notamment dans la démarche non participative de son élaboration. De plus, quelques critiques sont soulevées quant à l'appropriation réelle du gouvernement haïtien dans son plan de reconstruction. C'est d'ailleurs pourquoi certains auteurs (Brière, Jobert et Poulin, 2010; Montfort, 2011) considèrent la modernisation de l'administration publique et du renforcement de ses capacités comme une priorité dans la reconstruction d'Haïti.

Le PARDN a été remplacé en 2012 par le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) qui propose une « feuille de route à long terme » afin qu'Haïti soit un pays émergent en 2030 (Gouvernement de la République d'Haïti: Ministère de la Planification et de la Coopération

⁴ Cet argument est toutefois nuancé par Collier lui-même. Dans son rapport de 2009 pour les Nations Unies, il mentionne que la géographie d'Haïti la distingue des autres États fragiles. Le fait qu'Haïti soit entouré de pays stables et forts économiquement et politiquement pourrait lui être bénéfique.

externe, 2012). Dans la lignée de cette stratégie nationale, le gouvernement d'Haïti a publié plusieurs nouveaux rapports, plans stratégiques, cadres de coordination, etc. qui lui permettent de faire valoir ses priorités et ses plans de développement aux niveaux régional et national, et ce, dans une multitude de secteurs tels que les investissements, l'agriculture et la santé. Dans le cas des bailleurs du Nord, signataires de la Déclaration de Paris, ces documents stratégiques apparaissent primordiaux dans l'élaboration des programmes et projets d'aide au développement en Haïti. Le Venezuela, sans avoir signé les déclarations sur l'efficacité de l'aide, assure tout de même respecter les priorités de l'État haïtien puisque c'est ce dernier qui détermine les projets à financer. Les plus récents plans stratégiques haïtiens nous permettront de connaître les priorités et l'approche prônée par le gouvernement du pays pour son développement et d'analyser si l'aide vénézuélienne contribue positivement au développement d'Haïti.

1.2.2 La coopération Sud-Sud

La coopération Sud-Sud comme forme alternative d'aide au développement est un phénomène de plus en plus étudié dans le domaine académique. Afin de la définir, et ce en termes généraux, Zimmerman & Smith (2011) affirment que la coopération Sud-Sud tente de se distinguer de son pendant du Nord en prônant des principes de solidarité et d'avantage ou échange mutuel, se concentrant ainsi davantage sur la coopération technique, le commerce et l'investissement, sur l'octroi occasionnel de prêts, de subventions ou d'allègement des dettes. D'autres études réalisées par The Reality of Aid (2010) et le Conseil Économique et Social des Nations unies (ECOSOC) (2008) détaillent davantage les principes et bénéfices qu'offrent la coopération Sud-Sud, entre autres la non-conditionnalité, la prévisibilité de l'aide et les secteurs prioritaires. Comme le souligne également Woods (2008), la coopération Sud-Sud consacre une partie de son aide aux secteurs non priorisés par les bailleurs du Nord, tels que les secteurs de l'énergie et les infrastructures. Le Venezuela est particulièrement actif dans ces secteurs (Woods, 2008; United Nations Economic and Social Council (ECOSOC), 2008; The Reality of Aid, 2010; Jácome, 2011; Alvarez, 2009).

Ces auteurs, ainsi que Lengyel, Cornejo et Malacalza (2010), s'entendent sur le fait que la coopération Sud-Sud entraîne un changement de dynamique intéressant dans le domaine du développement international en offrant des formes différentes et alternatives de coopération et une expertise parfois plus adaptée selon les occasions. Ces mêmes auteurs reconnaissent tout de

même les limites de cette forme de coopération, notamment le manque de mécanismes de suivis, d'évaluation, de transparence, de coordination entre les différents bailleurs. Hirst et Antonini (2011) dénotent ces mêmes limites dans le cadre de la coopération Sud-Sud latino-américaine.

1.2.2.1 La coopération vénézuélienne

Après avoir identifié les principes généraux qui sous-tendent la coopération Sud-Sud, il s'avère pertinent de distinguer les particularités de sa mise en œuvre dans le contexte latino-américain. Tussie (2009) peint un portrait de cette coopération qui émane de la montée du régionalisme latino-américain en réponse à la présence prépondérante des États-Unis sur le continent. C'est ainsi qu'elle traite la coopération Sud-Sud latino-américaine comme un outil de promotion de politiques sociales, régionales, qui visent à contrer l'hégémonie américaine. Elle utilise l'exemple des institutions régionales qui ont été créées en réponse au néolibéralisme et à l'interventionnisme américain et qui servent de mécanismes de coopération sur le continent, tels que le MERCOSUR, l'ALBA et la Banco del Sur. Jácome (2011) élabore également dans ce sens en définissant l'ALBA (initiée par le Venezuela) comme un mécanisme qui soutient des projets entre autres d'aide en santé, en éducation et en habitation, en promouvant une idéologie politique antiaméricaine. Parallèlement, le concept d'État fragile promulgué par les pays du Nord est considéré comme un concept idéologique qui ne fait qu'enraciner davantage le colonialisme du Nord (Bendaña, 2008).

Le Venezuela est un des pays les plus actifs de la coopération Sud-Sud latino-américaine. Tussie (2009) indique même qu'il existe une certaine concurrence pour le rôle de leader de la coopération et de l'unification Sud-Sud latino-américaine entre le Venezuela et le Brésil. Encore une fois, une distinction nécessite d'être faite entre la coopération latino-américaine et la coopération vénézuélienne. Plusieurs auteurs traitent des particularités de l'approche du Venezuela dans la coopération Sud-Sud (Altmann, 2011; Alvarez, 2009; Baranyi, Feldmann & Bernier, 2015; Benzi & Zapata, 2013; Burges, 2007; Buxton, 2010; Corrales, 2009; Corrales, 2011; Jácome, 2011; Lengyel *et al.*, 2010; Malacalza, 2014; The Reality of Aid, 2010; Toro, 2011; Tussie, 2009). Lengyel *et al.* (2010) et Baranyi *et al.* (2015) voient l'approche vénézuélienne comme une alternative à la coopération Nord-Sud et même à la coopération Sud-Sud des pays ABC. L'économie pétrolière du Venezuela lui a permis de développer ses

programmes d'assistance et d'ainsi promouvoir un agenda politique à travers des mécanismes tels que Petrocaribe et l'ALBA (Alvarez, 2009; Jácome, 2011). Corrales (2009, 2011) qualifie, pour sa part, la politique étrangère du Venezuela de *social power diplomacy* et que sa coopération est un instrument de *soft balancing*, c'est-à-dire que, à l'instar de certaines pratiques de coopération Sud-Sud associée à la nouvelle gauche latino-américaine, Chávez désirait promouvoir son idéologie et ses politiques en opposition à l'hégémonie américaine. L'auteur distingue toutefois le Venezuela et les autres pays latino-américains à cet égard: le Venezuela s'oppose de façon beaucoup plus virulente aux États-Unis dans sa politique extérieure et dans sa coopération. Cette analyse est également partagée par Baranyi *et al.* (2015), Benzi et Zapata (2013), de la Fuente (2011), Dodson et Dorraj (2008), Malacalza (2014), Toro (2011). Ainsi, la générosité inégalable dont le Venezuela fait preuve envers ses voisins, notamment en n'imposant aucune condition à son aide, constitue un outil de politique étrangère pour promouvoir, d'une part, son idéologie politique et, d'autre part, pour contrer la coopération américaine dans la région en leur offrant une source d'aide alternative.

The Reality of Aid (2010) a mené une étude significative sur la coopération entre le Venezuela et Cuba. Il s'agit d'un apport important pour notre recherche puisque l'information sur la coopération entre Haïti et le Venezuela, qui s'inscrit également largement dans le cadre de l'initiative Petrocaribe (Jácome, 2011), est difficilement accessible.⁵ L'étude de cette coopération permet également d'évaluer et d'apprécier la dimension idéologique dans l'aide vénézuélienne. Buxton (2010) ajoute que le Venezuela affirme vouloir contrebalancer les injustices historiques issues des initiatives de coopération en provenance du Nord, c'est-à-dire qu'il considère ses politiques de coopération comme établissant une véritable relation de partenariat équitable avec le pays receveur.

La distinction entre la coopération vénézuélienne et latino-américaine, plus spécifiquement des pays ABC, se pose également en Haïti. La littérature qui se fait sur le sujet de l'action latino-américaine en Haïti se concentre davantage sur les pays ABC. Cela s'explique par le fait que la MINUSTAH (Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti) est la première mission de stabilisation de l'Organisation des Nations unies (ONU) dirigée par les pays latino-américains et

⁵ Des sources médiatiques du Sud telles qu'« Haïti libre » nous éclairent également sur la coopération Venezuela-Haïti.

majoritairement composée de contingents latino-américains (Feldmann, Lengyel, Malacalza, & Ramalho, 2011; Hirst, 2007; Hirst & Antonini, 2011). Kenkel (2010), ainsi que Feldmann *et al.* (2011), traitent des motivations qui poussent les pays sud-américains à s’impliquer dans cette initiative subrégionale. Toutefois, le Venezuela ne fait pas partie de ces pays actifs; il s’y est même opposé (Lengyel *et al.*, 2010; Hirst, 2007; Hirst & Antonini, 2011). Il est donc intéressant de voir la différence d’opinion et d’approche entre le Venezuela et les pays ABC dans la coopération en Haïti. Comprendre le refus du Venezuela à faire partie de la MINUSTAH nous éclaire sur son approche face à la coopération Sud-Sud (Buxton, 2010). La relation historique entre les deux pays doit également être considérée dans l’analyse de l’action vénézuélienne en Haïti. Cette relation nous permet de mieux comprendre les motivations qui sous-tendent la coopération vénézuélienne dans le pays et l’importance de l’idéologie dans les rapports de coopération du Venezuela. En fait, la base de leurs relations origine de l’appui du Président Pétion à Simón Bolívar et sa lutte de libération du Venezuela en 1816. À ce jour, les deux partenaires reconnaissent la dette du Venezuela envers Haïti pour cet appui (Pérez, 2007).

Enfin, la littérature scientifique (Altmann, 2011; Benzi & Zapata, 2013; Burges, 2007; Malacalza, 2014; Toro, 2011) nous renseigne également sur les mécanismes de distribution de l’aide vénézuélienne en Haïti qui se fait principalement par l’entremise de deux canaux : l’ALBA et Petrocaribe.⁶ Cette façon de faire illustre le lien intrinsèque entre la coopération vénézuélienne et la politique extérieure de Chávez (Malacalza, 2014; Jácome, 2011). L’ALBA est une initiative régionale latino-américaine créée par le Venezuela et Cuba et fondée sur une idéologie anti-impérialiste et régionaliste qui se distingue de la vision régionaliste promue par le Brésil (Altmann, 2011; Tussie, 2009). Petrocaribe est, quant à lui, un mécanisme vénézuélien qui est pleinement intégré au sein de l’ALBA. La majorité de l’aide vénézuélienne en Haïti se fait par Petrocaribe et consiste en l’envoi de pétrole, à prix concessionnel, qui peut ensuite être vendu dans le but de financer des projets de développement.

Dans le contexte où l’ALBA est considéré comme un instrument de la politique étrangère vénézuélienne (Benzi & Zapata, 2013) et que la majorité de l’aide vénézuélienne en Haïti se fait par l’entremise de Petrocaribe, il est difficile de faire une réelle distinction entre la coopération

⁶ Les sites de ces organismes offrent également de la documentation sur leurs activités, les principes qui les sous-tendent, les diverses déclarations de leurs membres, etc. Il s’agit donc de sources importantes pour notre analyse.

vénézuélienne et la coopération de l'ALBA en Haïti. L'information rendue publique sur ses mécanismes et autres initiatives qui en découlent (p.ex. le Fonds ALBA Caribe (FAC)) est difficilement accessible (manque de transparence) et est souvent éparpillée, ce qui rend l'étude de la coopération vénézuélienne d'autant plus complexe. Ainsi les sites gouvernementaux du Venezuela et les documents officiels de l'ALBA seront utiles pour notre recherche afin de mieux comprendre le fonctionnement de ses mécanismes.

1.2.2.2 La coopération Nord-Sud canadienne

Bien que les politiques d'aide soient spécifiques à chaque bailleur de fonds, la coopération Nord-Sud est encadrée par quelques documents fondamentaux (Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, 2005; Programme d'action d'Accra, 2008; Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, 2011) qui définissent les principes et les lignes directrices de cette coopération. En outre, comme Haïti constitue un État fragile, les Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires (2007) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), fait également partie des documents essentiels encadrants la coopération Nord-Sud dans le pays. Ainsi, plusieurs auteurs font mention de la place qu'occupent ces déclarations dans l'action canadienne en Haïti et en étudient l'ampleur et les impacts (Baranyi, 2007b, 2008, 2011a; Baranyi & Paducel, 2012; Baranyi et Salahub, 2011; Droits et Démocratie, 2010a, 2010 b; Hirst & Antonini, 2011; Shamsie, 2008a, 2011a, 2011b)⁷.

Dans ce contexte, les politiques de coopération canadienne en Haïti se basent principalement sur les principes de ces ententes internationales : renforcement de l'État, alignement avec les priorités locales, etc. (OCDE, 2007). Toutefois, le fait qu'Haïti soit un État fragile implique une approche pangouvernementale (ou 3D : défense, développement, diplomatie) et un accent mis sur la sécurité et la stabilisation du pays⁸. Les enjeux de la sécurité et de la justice occupent donc une place importante dans les programmes de coopération canadiens (p.ex. le projet de la

⁷ Les sites gouvernementaux de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) reflètent également l'adoption de ces principes dans l'action canadienne en Haïti. À noter que l'ACDI a été fusionnée au sein du MAECI en mars 2013, créant ainsi le Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD). La période étudiée pour cette analyse précède cette fusion, ce qui explique l'utilisation du terme ACDI.

⁸ Les sites gouvernementaux offrent de la documentation sur les activités canadiennes en Haïti.

reconstruction de la police nationale haïtienne (PNH) auquel l'Agence canadienne de développement international (ACDI) participait) (Baranyi, 2011a).

Bien entendu, cette approche canadienne ne fait pas l'unanimité : elle est décriée par certains auteurs (Droits et Démocratie, 2010a; Macnamara, 2005; Shamsie, 2008a, 2008b, 2011a, 2011b; Thede, 2008; Walby & Monaghan, 2011). Ceux-ci font valoir que cette approche crée une dépendance de l'aide et n'aborde pas les problèmes de fonds tels que les inégalités sociales. Il s'agirait d'un modèle d'« *institution building* » pour les États fragiles qui prône avant tout la transition démocratique rapide sans se soucier des enjeux socio-économiques du pays (Shamsie, 2008a, 2008b, 2011a, 2011b). Cette approche s'inscrirait donc dans la continuité des politiques néolibérales de croissance préconisées par le passé et qui n'ont pas eu les impacts escomptés sur le développement du pays (Thede, 2008). Finalement, on reproche au Canada que ce paradigme sécuritaire renvoie une image négative des pays en développement, particulièrement des États fragiles qui sont dorénavant considérés comme des menaces au niveau international (Thede, 2008; Droits et Démocratie, 2010a).

Toutefois, il reste évident que les divers ministères et agences fédéraux canadiens continuent de mettre en application et de coordonner leurs programmes selon leurs priorités. C'est ainsi que d'autres auteurs se montrent plus nuancés sur cette question (Baranyi, 2007, 2008, 2011a, 2011b, 2014; Baranyi & Paducel, 2012; Baranyi & Salahub, 2011; Morin, 2010). Bien que la priorité accordée à la stabilisation du pays soit réelle dans le cadre de l'approche pangouvernementale du gouvernement canadien, Baranyi (2007, 2008, 2011a, 2014; Baranyi & Paducel, 2012) rappelle que le Canada s'engage activement dans le développement économique et social d'Haïti. D'ailleurs, la majeure partie de l'aide canadienne provient du Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) qui se concentre sur le renforcement des institutions haïtiennes, l'accès aux services de base et l'aide humanitaire.

Si Shamsie (2008a, 2008b) et Thede (2008) critiquent l'approche canadienne qui, selon elles, ne fait qu'avancer un agenda économique néolibéral, d'autres défendent que le Canada soutient une approche multidimensionnelle qui ne se limite pas à assurer la stabilité du pays ou à promouvoir ses intérêts égoïstes, mais participe également au développement d'Haïti par la mise en œuvre de projets sociaux et humanitaires (Baranyi, 2007, 2008, 2011a, 2011b; Baranyi & Paducel, 2012;

Baranyi & Salahub, 2011). La coopération Nord-Sud canadienne, tout comme les politiques de coopération Sud-Sud vénézuéliennes, peut donc être évaluée sous plusieurs angles qui incluent non seulement des éléments liés à la structure politique et économique du système international – ou régional, mais également des variables historiques, sociales, culturelles, identitaires et idéologiques. Toutes ces variables ont un impact sur la perception que le Venezuela a de ses intérêts et sur la façon dont il les défendra sur la scène internationale, notamment par l'entremise de ses pratiques de coopération.

1.3 Approche théorique

Suite à cette revue de la littérature, nous pouvons situer cette analyse comparée, avec ses divers éléments étudiés, dans de grands débats théoriques sur les approches du développement international. La coopération vénézuélienne s'insère dans un discours hautement critique, c'est-à-dire que ses pratiques d'aide au développement sont motivées par son idéologie politique résolument antiaméricaine. Selon plusieurs auteurs (Grugel & Riggirozzi, 2009; Leiva, 2008, Macdonald & Ruckert, 2009; Panizza, 2009; Silva, 2009), la nouvelle gauche latino-américaine peut être considérée comme faisant partie de la mouvance post-néolibéraliste. Cette dernière s'oppose au consensus de Washington et se définit comme une alternative au néolibéralisme économique (Grugel & Riggirozzi, 2009). Selon Baranyi (2011b), l'approche libérale « *top-down* » de construction de la paix (*peacebuilding*) a, quant à elle, été largement critiquée suite aux ratées des années 1990, particulièrement dans le contexte haïtien. Depuis, la lecture de l'action canadienne s'avère difficile à situer puisqu'elle soutient plusieurs priorités qui peuvent sembler opposées. Le discours canadien en Haïti s'inscrit sans aucun doute dans l'approche sécuritaire post-9/11 qui priorise la stabilisation et la sécurisation du pays, mais elle met également l'accent sur le développement humain et sur l'efficacité de l'aide. Plus précisément, depuis les échecs du 'liberal peacebuilding' prônées dans les années 1990, le Canada tente de développer une approche de coopération plus équilibrée qui intègre l'appui au marché, à l'État, à la démocratie libérale, à la sécurité, au développement humain et au développement économique (Baranyi, 2011b). En effet, les actions de l'ACDI supportent la réduction de la pauvreté, le renforcement de l'État et l'efficacité de l'aide promue par la Déclaration de Paris (et dans la déclaration de Busan de 2011) et les Principes de l'engagement dans les États fragiles de l'OCDE.

Dans cette perspective multidimensionnelle, le recours à une approche constructiviste critique du développement nous apparaît approprié dans le cadre de notre recherche. Plus spécifiquement, nous adopterons le courant critique et holistique du constructivisme qui tend davantage vers l'idée qu'il existe un ordre social mondial dont l'issue est le résultat d'une co-construction historique entre les agents et les structures internationales au sein desquelles ils évoluent (Price & Reus-Smith, 1998). Cette approche représente une des deux formes principales de la mouvance moderne du constructivisme. L'autre, le constructivisme systémique, se concentre uniquement sur les sources systémiques, issues des interactions sociales des acteurs étatiques, pour définir l'identité des États et par conséquent leurs actions à l'intérieur du système international (Reus-Smit, 2005, pp. 194-195; Wendt, 1999, p. 199). Moins réductrice, l'approche critique et holistique réintroduit le rôle de l'agent en incorporant des variables non systémiques (histoire, culture, politique nationale, etc.) (Woods, 2001) dans ce processus de définition de l'identité des acteurs et ouvre ainsi la voie au changement dans leur comportement et ultimement sur l'évolution du système international dans lequel ils s'intègrent. Dans le cadre de l'étude de la coopération Sud-Sud, notamment dans son pendant latino-américain, où différentes approches se côtoient, « a constructivist lens could help us understand different approaches to [South-South Cooperation], their social construction in each country and the extent to which they offer alternatives to North-South aid » (Baranyi *et al.*, 2015, p. 164).

Price et Reus-Smit (1998), Hopf (1998), Macleod, Dufault et Dufour (2004) ajoutent que l'identité joue un rôle décisif dans la définition des intérêts et des actions des divers acteurs, ce qui se prête bien à notre recherche puisque nous avançons que les actions vénézuéliennes en Haïti sont motivées par des considérations idéologiques et identitaires, plutôt que par l'unique calcul rationnel coûts/bénéfices en fonction de l'intérêt national qui se retrouve dans les écoles de pensée réalistes et certaines approches néolibérales. Par ailleurs, Newman (2001) insiste sur le fait que le paradigme de la sécurité humaine et de la prévention de conflits est lui-même multidimensionnel; il inclut une multiplicité d'enjeux sociaux, économiques, culturels, politiques, etc., et que la communauté internationale, dont le Canada, y adhère. Il est donc pertinent d'analyser les actions de ces deux acteurs en Haïti dans une perspective constructiviste qui prend compte de la complexité du contexte haïtien et des acteurs présents dans le pays.

Ainsi, comme le souligne Hopf (1998), en considérant que l'agent et la structure se constituent mutuellement, le paradigme constructiviste offre davantage d'espace à la possibilité de changement dans le comportement des acteurs, c'est-à-dire qu'une nouvelle dynamique serait possible dans le domaine du développement international. Cette approche est d'autant plus pertinente compte tenu du fait que la coopération Sud-Sud constitue en elle-même une critique des pratiques de développement Nord-Sud et affirme offrir une alternative qui se concentre davantage sur l'échange mutuel et la justice sociale. Dans le cadre de cette nouvelle forme de coopération qui connaît un véritable essor, le Venezuela est un des pays les plus ouvertement critiques de la coopération Nord-Sud de par son idéologie politique. Ainsi, la configuration de l'ordre international doit également être considérée comme un élément d'analyse – sans toutefois y occuper une place essentielle - en fonction de cette perspective idéologique du Venezuela qui remet en question l'ordre international dominé par les pays du Nord et l'impérialisme américain. Ses actions étant définies par une volonté de contrecarrer le modèle américain, voire occidental, l'adoption d'une approche constructiviste critique dans notre analyse des actions vénézuéliennes nous semble d'autant plus pertinente.

De plus, en adoptant une grille de lecture constructiviste, selon laquelle le pouvoir discursif occupe une place tout aussi importante que le pouvoir matériel, nous serons en mesure de mieux comprendre l'importance du discours de coopération vénézuélien basé sur l'idéologie bolivarienne (Hopf, 1998). Ainsi, nous serons mieux à même de saisir dans quelle mesure les politiques de coopération vénézuéliennes constituent un moyen de contrebalancer l'influence du Nord en Haïti en l'utilisant comme un outil de *social power diplomacy* et de *soft balancing*.

Le choix du cadre constructiviste nous guidera dans notre étude de la coopération vénézuélienne, de ses intérêts et de ses mécanismes pour nous permettre de poser des conclusions sur ses impacts en Haïti. Comme le soulignent Macleod *et al.* (2004), le constructivisme « pose la question du comment plutôt que du pourquoi » (p. 32). Ainsi, afin de mieux comprendre les intérêts derrière sa coopération, nous étudierons, au chapitre 3, les éléments qui participent à la construction de l'identité du Venezuela, de sa politique étrangère et, conséquemment, de sa politique de coopération internationale. Par la suite, nous verrons comment ces éléments se concrétisent dans le contexte de la relation Venezuela-Haïti en considérant les autres facteurs pouvant influencer la coopération vénézuélienne, notamment la relation historique entre les deux

pays. Cette analyse est également déterminante pour l'étude des mécanismes mis en place par le Venezuela pour la mise en œuvre de sa coopération. En effet, comme nous le verrons au chapitre 4, l'identité du Venezuela joue un rôle déterminant dans l'élaboration de ses mécanismes de mise en œuvre. Enfin, au chapitre 5, nous pourrons voir comment se matérialise la coopération vénézuélienne sur le terrain avec l'analyse de notre étude de cas qui permettra également de situer cette approche de coopération par rapport à la coopération Nord-Sud.

1.4 Méthodologie

Notre approche est plutôt déductive, en ce sens que nous avons utilisé des ressources académiques pour définir notre cadre théorique que nous avons vérifiées à partir d'observations faites sur le terrain. Parmi les sources d'information utilisées, nous nous sommes référés à des sources primaires telles que des rapports gouvernementaux du Canada, du Venezuela et d'Haïti, et d'autres organisations internationales, des politiques officielles, plans stratégiques nationaux. Nous avons complété ces informations avec de la littérature scientifique sur le sujet provenant d'universitaires et autres experts du Nord et du Sud. Finalement, afin de combler les carences dans la littérature (particulièrement en provenance des pays du Sud), nous avons réalisé une recherche sur le terrain en Haïti de mars à avril 2013, ce qui nous a permis de procéder à des entrevues d'acteurs gouvernementaux et institutionnels haïtiens, canadiens, brésiliens, et multilatéraux.⁹ Nous avons utilisé la formule semi-structurée pour les entrevues en raison de la flexibilité qu'offre cette méthode. Des blocs de questions thématiques ont été ciblés, mais celles-ci pouvaient être adaptées selon l'interlocuteur et modifiées tout au long de l'entrevue (voir Annexe B pour le guide d'entrevue). Nous avons ainsi appris davantage non seulement sur les priorités des bailleurs de fonds étudiés, mais également sur l'application et la distribution de l'aide. Cela nous a permis d'approfondir nos connaissances sur la mise en œuvre et l'efficacité des diverses politiques et initiatives de développement de l'État vénézuélien, mais également du Canada. La recherche terrain a fait l'objet d'un processus d'évaluation éthique rigoureux et plusieurs mesures ont dû être appliquées et respectées depuis. Celles-ci sont d'ailleurs toujours

⁹ Malgré nos efforts, il ne nous a pas été possible de rencontrer des intervenants vénézuéliens. Nos multiples tentatives ont été repoussées jusqu'à ce qu'il ne soit plus possible de les rencontrer avant notre départ. Toutefois, nous avons pu rencontrer plusieurs représentants haïtiens et internationaux qui travaillent ou connaissent bien la coopération vénézuélienne et qui ont pu nous fournir des informations de qualité. Au total, 20 personnes ont été interrogées dans le cadre de cette recherche. La durée des entrevues étaient d'environ une heure à une heure trente minutes.

en vigueur. Seuls la chercheuse et le directeur connaissent l'identité des personnes interviewées. Ainsi, les personnes interviewées dans le cadre de ce travail ne pourront être nommées et seront citées selon un code dont la première partie réfère à la catégorie d'intervenants (voir tableau 1).

Tableau 1. Légende des codes référant à la catégorie d'intervenants

OI	Représentant d'une organisation internationale
GC/EX	Représentant du gouvernement canadien en Haïti
EX	Représentant d'un gouvernement étranger en Haïti
GH	Représentant du gouvernement haïtien
SCH	Représentant de la société civile haïtienne
MH	Représentant d'un média haïtien
EH	Expert haïtien

La coopération Sud-Sud est un domaine de recherche en expansion et il apparaît nécessaire de l'enrichir d'une analyse sur les particularités de l'approche vénézuélienne en Haïti. Grâce à cette analyse, nous pourrions mieux comprendre les liens et les cohérences (ou incohérences) entre les prétentions, les politiques et les résultats ou impacts des programmes de coopération vénézuéliens dans le contexte d'Haïti et de déterminer si l'approche vénézuélienne constitue une véritable alternative aux autres modèles de développement présents dans le pays. Il s'agit ici d'une recherche originale puisqu'il existe très peu d'études scientifiques sur la coopération vénézuélienne en Haïti. En fait, cette recherche apparaît être la première analyse poussée sur le sujet.¹⁰ De plus, l'étude de la construction sociale de l'identité du Venezuela et conséquemment de son approche de coopération, ainsi que l'examen détaillé de ses mécanismes de coopération et de leur fonctionnement, rendent pertinentes plusieurs des conclusions tirées de cette recherche à la coopération vénézuélienne en général et à l'ensemble des pays bénéficiaires de son aide.

Mais, en premier lieu, il apparaît nécessaire de débiter par une analyse plus profonde du contexte haïtien, de sa trame historique et des dynamiques présentes sur le terrain. De cette façon, nous pourrions mieux comprendre les défis auxquels Haïti fait face – notamment suite au

¹⁰ Deux articles scientifiques sur le sujet existent; le premier étant un article qui compare la coopération des pays ABC et celle du Venezuela en Haïti écrit par Stephen Baranyi, Andreas Feldmann et l'auteur, et un deuxième qui situe la coopération des États-Unis, des pays ABC et du Venezuela dans le contexte haïtien écrit par Bernabé Malacalza.

séisme de 2010 – et connaître les objectifs de développement que le gouvernement s’est fixés, ce qui aidera à évaluer si l’action du Venezuela répond bien aux nombreux besoins du pays.

CHAPITRE 2 – LE DÉFI HAÏTIEN

Le 12 janvier 2010, Haïti fut victime d'un séisme d'une magnitude de 7.0 sur l'échelle de Richter. Les effets furent dévastateurs : environ 230 000 personnes ont péri et plus de 1.5 million ont été déplacées ou se sont retrouvées sans abris. Le paysage de Port-au-Prince changea du tout au tout avec la destruction totale de plus de 285 000 maisons et de la grande majorité des édifices gouvernementaux. En somme, les dommages furent évalués à plus de 11 milliards de dollars américains (Heine & Thompson, 2011, p. 1). Pourtant, compte tenu de la présence soutenue des pays du Nord comme pourvoyeurs d'aide publique au développement (APD) en Haïti depuis plus de 60 ans, il apparaît surprenant qu'Haïti ne possédait pas les capacités de faire face à ce désastre naturel. En effet, de 1960 à 2008, bien qu'Haïti ait reçu environ neuf milliards de dollars américains en assistance étrangère (Carment & Samy, 2010), surtout en provenance des bailleurs du Nord, le pays se trouvait toujours au 149^e rang (données de 2007) de l'IDH avant le séisme (Programme des Nations unies pour le développement, 2009). Suite à cette catastrophe, le pays a chuté au 161^e rang (données de 2012) (Programme des Nations unies pour le développement, 2013). Si cette récente dégringolade s'explique en partie par les contrecoups du séisme, il n'en demeure pas moins que la situation qui prévalait antérieurement illustre davantage le degré de défaillance du pays et la déficience de l'aide au développement des bailleurs du Nord.

L'importance de la crise dans laquelle Haïti est plongée au lendemain du 12 janvier 2010 révèle les profondes lacunes qui existaient au sein de l'État haïtien et les défis auxquels le pays allait devoir faire face dans cadre de son processus de reconstruction. Comme le souligne Midy (2011), le discours adopté par le gouvernement haïtien après le séisme parle de refondation de l'État haïtien, c'est-à-dire d'une reconstruction du pays sur de nouvelles bases. Bien que Midy considère que ce discours s'apparentait à un chantage du gouvernement haïtien afin d'obtenir une certaine légitimité de la part de la communauté internationale, ce dernier admet que le degré de dévastation suite au séisme justifiait l'utilisation de cette forme de langage. De cette façon, tous les acteurs impliqués dans le développement d'Haïti – la classe politique haïtienne et la communauté internationale – se voyaient forcés d'admettre leur part de responsabilité dans la défaillance de l'État haïtien.

Dans ce chapitre, nous contextualiserons le défi de la reconstruction du cas haïtien en examinant les causes de la défaillance de l'État, les différents défis auxquels le pays et la communauté internationale sont confrontés suite au séisme et, finalement, l'évolution de la prise en charge de son développement par l'État haïtien. Cela nous permettra de mieux comprendre les défis inhérents au pays, les dynamiques qui s'y sont développées depuis les dernières années, ainsi que les priorités mises de l'avant par la République dans son effort de reconstruction. Ces éléments seront utiles à notre analyse de la coopération vénézuélienne, qui se positionne comme une alternative à l'approche dite du Nord en dénonçant son ingérence, afin de déterminer si cette dernière contribue positivement au développement du pays.

2.1 Causes internes et externes de la défaillance de l'État haïtien

Les causes qui expliquent l'ampleur de la défaillance de l'État haïtien constatée au lendemain du séisme sont multiples et continuent d'alimenter débats et études. Une brève revue de la trame historique du pays nous permet toutefois de situer plusieurs de ces causes. En effet, cette dernière est caractérisée par une succession de gouvernements autoritaires et l'intervention internationale dans les affaires internes du pays, que ce soit militairement ou par la mise en œuvre de multiples politiques et programmes de développement depuis la chute du régime de Duvalier. D'autres auteurs, tels que Collier (2009), considèrent également la position géographique d'Haïti comme un élément pouvant expliquer les difficultés de développement rencontrées par le pays. Certes, la position géographique du pays le rend plus vulnérable aux catastrophes naturelles, mais il s'agit davantage d'un défi supplémentaire dans le cadre de la reconstruction du pays que d'une cause inhérente du sous-développement haïtien.

2.1.1 Trame historique

Peu après son accession à l'indépendance, en 1804, la prospérité et le développement économique d'Haïti ont été mis à rude épreuve. Tout d'abord, le lourd tribut exigé par la France en 1825 pour compenser la guerre d'indépendance – équivalant à 20 millions d'euros – étouffe les finances de la jeune république avant même qu'elle puisse se consolider (Kumar, 1998, p. 12). De plus, au lendemain de l'indépendance, le pays tente de restaurer le système de plantation qui avait en grande partie fait d'Haïti *La perle des Antilles* (Lundahl, 1989). Toutefois, ce

système disparaît rapidement¹¹ et se transforme en agriculture de subsistance, ce qui a contribué entre autres aux problèmes de déforestation, d'érosion des sols et à la dégradation de l'économie haïtienne (Malone, 2008, p. 128).

Pour Lundahl (1989), le partage des terres entre les paysans – et anciens esclaves – eut un impact encore plus dévastateur; jusqu'à permettre la mise en place d'un État prédateur. Une fois le système de plantation aboli, les grands propriétaires se sont vus privés de leur richesse. Toujours selon Lundahl, ces derniers se sont donc tournés vers la politique afin de contrôler le pays et ses revenus. Cela a entre autres eu pour conséquence l'émergence d'une élite politique corrompue dont les différents clans se disputaient le pouvoir par tous les moyens. De plus, Arzalier (2004) souligne que la révolution haïtienne a également participé à la mise en place de cet État prédateur en permettant l'accession au pouvoir à des chefs militaires choisis non pas pour leurs idéaux et projets révolutionnaires, mais plutôt pour leur ambition militaire et leur brutalité (Arzalier, 2004, p. 38). Selon lui : « la prééminence du militaire sur le civil, la délégation de pouvoir au chef charismatique incontrôlé jusqu'à la tyrannie, ont pesé sur l'histoire d'Haïti jusqu'à nos jours » (p. 38). L'instabilité politique s'installe en Haïti à compter de 1843 : l'élite se divise en groupes partageant des intérêts divergents et recherchant l'accès au pouvoir. À partir de cet instant, de nombreux coups d'État se succèdent. Cette instabilité politique, marquée par la corruption et la violence, accélère la dégradation d'institutions étatiques encore jeunes et précaires. Au début du 20^e siècle, l'instabilité politique atteint son apogée, l'État haïtien voyant sept présidents se succéder entre 1911 et 1915 (Lundahl, 1989, p. 8). Dans ce contexte chaotique, les États-Unis s'appuieront sur la nécessité de protéger la population haïtienne pour justifier une intervention militaire et amorcer une occupation du pays qui durera jusqu'en 1934 (Malone, 2008, p. 128). Si l'intervention américaine a permis de mettre un terme à une vague de violence et à l'émergence d'une guerre civile en Haïti – l'armée américaine réprima l'insurrection des *cacos*¹² - elle n'a toutefois pas contribué à la mise en place d'un régime démocratique et au développement du pays (Pierre-Charles, 2004, p. 63). Au contraire, durant cette période, le pouvoir est accordé à un haut-commissaire américain qui poursuit des politiques de gestion

¹¹Une fois l'esclavage aboli, les « nouveaux libres », nommés ainsi par Dorigny (2004), ont refusé de cultiver une terre qui n'était pas la leur. Le système de plantation demeurait une forme de servitude des grands propriétaires sur les paysans.

¹² Guérilla de paysans

autoritaires et qui crée une nouvelle force armée – la Garde d’Haïti – qui assurera l’institution et la destitution des présidents subséquents (Malone, 2008, p. 128; Lundahl, 1989, p. 11).

Ainsi, après 1934, d’autres dirigeants à tendance populiste et autoritaire vont se succéder, jusqu’à l’élection de François Duvalier, Papa Doc, en 1957 (Kumar, 1998, p. 15). Avec son arrivée à la tête de l’État, le pouvoir ne se situe plus entre les mains de l’armée, mais celle-ci demeure un acteur politique incontournable. Pour y faire contrepoids, Duvalier met en place une milice personnelle connue sous le nom des Tontons macoutes (Lundahl, 1989, p. 11). L’ère Duvalier¹³ constitue l’une des périodes les plus répressives de l’histoire haïtienne. Sous son règne, des milliers de personnes périssent, la grande majorité des intellectuels et de la classe éduquée disparaît (tuée ou exilée), aggravant la pauvreté de la population et hypothéquant largement l’avenir d’Haïti. Parallèlement, tout comme leurs prédécesseurs, Papa Doc et Baby Doc ont continué de détourner les finances du pays au profit des apparatchiks du régime (Maguire, *et al.*, 1996, pp. 6-12). L’appui de la communauté internationale, et plus particulièrement des États-Unis, à ce régime a également contribué à l’établissement d’un sentiment de méfiance et d’une perception négative des Haïtiens envers les pays du Nord.¹⁴

Ce n’est que suite au départ de Duvalier fils qu’une tentative de rétablissement d’un État démocratique est entreprise en Haïti. En 1990, Jean-Bertrand Aristide, un prêtre catholique partisan de la gauche politique, est élu démocratiquement à la tête du pays. Toutefois, moins d’un an après son élection, l’armée orchestre un coup d’État qui replonge Haïti dans une crise politique. Selon Malone (2008), Aristide n’était pas parvenu à obtenir le support nécessaire auprès de l’élite économique du pays. Ce n’est qu’en 1994, grâce à une intervention internationale, menée par les États-Unis, qu’Aristide peut effectuer un retour au pays (Dupuy, 2010b, p. 57). En 1995, l’élection présidentielle porte René Préval au pouvoir. Entre 1995 et 2000, la situation politique en Haïti demeure relativement stable. Néanmoins, la situation économique se détériore, tout comme les conditions de vie de la population (Wucker, 2004, pp. 44-45). Suite la réélection d’Aristide, en 2000, celui-ci entreprend un deuxième mandat jonché d’obstacles et d’irrégularités. Devant la grogne populaire, ce dernier se voit forcé à l’exil en 2004, suite à une intervention étrangère à laquelle plusieurs pays occidentaux ont participé,

¹³ L’ère Duvalier (1957 à 1986) comprend les règnes de François Duvalier et de son fils Jean-Claude (Baby Doc).

¹⁴ Un fonctionnaire du Conseil de développement économique et social du gouvernement d’Haïti nous a mentionné que le Canada et les États-Unis sont souvent accusés d’avoir soutenu les dictatures (GH-2A, 4 avril 2013).

notamment les États-Unis, la France et le Canada. Un gouvernement provisoire est alors mis en place jusqu'en 2006. Ce n'est qu'après 2006 qu'Haïti connaît une période politique relativement calme.

Il apparaît manifeste que la trame historique du pays constitue un facteur important dans la défaillance de l'État haïtien. La substitution de l'héritage colonial par une élite économique et politique corrompue au lendemain de la révolution, l'absence d'un projet social défini et rassembleur et la succession de régimes autoritaires marqués par la violence ont contribué à la mise en place d'une culture d'État prédateur dont les conséquences se faisaient toujours sentir à l'aube du séisme. L'histoire du pays met en exergue les obstacles, défis et lacunes auxquels est confronté l'État haïtien aujourd'hui: une corruption endémique, un environnement sécuritaire précaire, une pauvreté chronique, une importante carence en termes de gouvernance, etc. Il serait toutefois réducteur d'attribuer les maux haïtiens exclusivement à son passé politique. S'il est vrai que l'histoire tumultueuse du pays a fait d'Haïti un « édifice social mal construit, dangereux pour ses habitants » (Midy, 2011, p. 71) et aux prises avec de graves problèmes internes, force est d'admettre que ceux-ci furent exacerbés par maintes interventions politiques des pays occidentaux dans les affaires internes du pays.

2.2 Interventions internationales

Comme nous l'avons vu dans la première section, Haïti a connu de multiples interventions internationales depuis son indépendance. Cependant, la plupart des études¹⁵ portant sur l'action internationale en Haïti considèrent l'approche de développement utilisée par la communauté internationale – qui a évolué au fil des années – comme étant encore plus déterminante sur le développement de l'État haïtien. Plus précisément, au cours des soixante dernières années, la conditionnalité de l'aide internationale prescrivant la mise en place de réformes politiques et économiques sous peine de sanctions économiques (embargos ou suspension de l'aide) et l'imposition de programmes d'ajustements structurels par le FMI – depuis les années 80 - ont eu

¹⁵ On retrouve notamment les articles de Malone (2008); Wucker (2004); Dupuy (2005a, 2005b) et Deshommes (2006).

des effets néfastes sur l'économie du pays et, par conséquent, sur les conditions de vie de sa population.¹⁶

À ce chapitre, une distinction doit toutefois être faite entre les différentes périodes de l'histoire récente d'Haïti. En effet, si, après 1990, les politiques de développement ont insisté sur l'établissement d'un État démocratique – appuyé par une économie capitaliste – comme un prérequis pour le développement, celles de la période Duvalier misaient essentiellement sur la croissance économique par l'intégration au marché international (Dupuy, 2005b). Enfin, depuis 2004, on assiste à un certain changement de paradigme dans l'action de la communauté internationale dont la présence s'est grandement accrue.

2.2.1 *L'ère Duvalier*

L'ère Duvalier coïncide avec la période de la guerre froide et avec la montée en force du néolibéralisme. L'ordre international de l'époque permet de comprendre, en partie, pourquoi l'établissement d'une démocratie n'a jamais été conditionnel à l'aide versée à Haïti au cours de cette période. Premièrement, les États-Unis, davantage concernés par l'expansion du communisme et la menace cubaine située aux portes d'Haïti, ont soutenu le régime Duvalier par une aide non liée à des réformes démocratiques (Maguire, *et al.*, 1996, p. 6). Deuxièmement, les années 1970-1980 ont été marquées par l'émergence des politiques économiques néolibérales qui promouvaient une vision du développement basée exclusivement sur la croissance économique et l'ouverture des marchés. Ainsi, tant que le régime dictatorial de Duvalier mettait en place les réformes économiques demandées par le FMI et la BM, celui-ci n'était pas considéré comme un obstacle au développement de son pays (Dupuy, 2005b, p. 44). On sait aujourd'hui que cette aide bilatérale et multilatérale a peu contribué au développement du pays et a grandement bénéficié au régime en place.

Si, entre 1970 et 1977, l'économie haïtienne a bénéficié d'une croissance annuelle d'environ 4 % de son produit intérieur brut (PIB) réel grâce à l'ouverture de son marché, les bienfaits auront été de courte durée. En effet, les investissements étrangers visaient avant tout l'industrie d'assemblage, ce qui ne représentait qu'une minime portion de la main d'œuvre haïtienne. Le secteur agricole, qui représentait 74 % de cette main-d'œuvre, n'a peu ou pas bénéficié des

¹⁶ À cela s'ajoutent les multiples missions onusiennes ainsi que certaines interventions militaires américaines.

politiques d'ouverture économique et de l'aide internationale. Cela a entre autres eu pour effet d'accroître les importations de produits alimentaires et, conséquemment, de détériorer la production agricole du pays. Les programmes d'ajustements structurels imposés par le FMI, notamment en 1986, n'ont fait qu'aggraver la situation. De plus, l'industrie d'assemblage n'a pas permis le développement d'industries connexes puisque l'ensemble des matériaux nécessaires devait être importé et la totalité de la production réexportée (Dupuy, 2005b, p. 52). Finalement, au début des années 1980, l'industrie s'est graduellement étouffée. Les diverses mesures économiques mises en place dans le pays durant les années 1970 et 1980 ont entre autres eu pour effet d'accroître les inégalités et les clivages entre les classes; tendance qui n'a cessé de s'accroître depuis.

2.2.2 L'après-Duvalier (1986 à 2004)

Si, durant l'époque Duvalier, l'inaction des États-Unis envers le régime dictatorial était flagrante, l'après-Duvalier est marqué par l'interventionnisme des États-Unis et d'autres puissances occidentales. Pour Deshommes (2006), la fin de l'ère Duvalier aurait dû signifier des jours meilleurs pour la République d'Haïti, mais l'État est rapidement confronté aux intérêts de la communauté internationale, et plus particulièrement des États-Unis. Dorénavant, la mise en place d'un État démocratique – et une économie capitaliste – devient une priorité du côté américain. Des réformes démocratiques deviennent des conditions pour l'obtention d'aide au développement et des embargos économiques sont décrétés lorsque les dirigeants d'Haïti ne répondent pas aux demandes américaines. Ainsi, lorsqu'en 1986, après la chute de Duvalier, Haïti connaît une période d'instabilité politique importante et qu'une dictature militaire s'y installe, les États-Unis interviennent et des embargos économiques contre le pays se succèdent (Buss & Gardner, 2008, p. 174).

C'est avec l'arrivée d'Aristide au pouvoir que les politiques d'aide au développement se mettent véritablement en place. Des politiques néolibérales du Consensus de Washington sont d'abord vigoureusement appliquées; la croissance économique continuant d'être considérée comme l'unique solution aux multiples problèmes de l'État haïtien. Par conséquent, la privatisation et la libéralisation des marchés deviennent des exigences afin de recevoir l'aide (Shamsie, 2008b, p. 415). Suite à son élection, Jean-Bertrand Aristide demande l'aide du FMI et de la BM. Toutefois,

à la suite du coup d'État militaire de 1991, la communauté internationale, dirigée par les États-Unis, impose un nouvel embargo économique qui durera trois ans sans avoir les effets escomptés : « the humanitarian toll of existing sanctions was heavy, with the poorest hit hard while the military and the élite were cushioned by stockpiles of supplies » (Malone, 2008, p. 131). De plus, pour plusieurs, cet embargo a eu pour effet d'affaiblir davantage l'État haïtien puisque les organisations non gouvernementales, qui n'étaient pas affectées par l'embargo, se sont substituées à l'État en devenant garantes des programmes sociaux. Cette situation prévalait toujours à l'aube du séisme (Collier, 2010a).

En 1994, grâce aux efforts de la communauté internationale, Aristide revient au pays, mais se voit immédiatement imposer d'importantes réformes économiques néolibérales, similaires à celles exigées lors de son arrivée au pouvoir en 1991, pour pouvoir bénéficier d'aide économique et au développement.¹⁷ Le montant de l'aide internationale atteint un sommet en 1995 avec 730 millions de dollars américains. Les fonds étaient principalement utilisés pour payer la dette du pays et peu d'effort était dirigé vers le développement de l'éducation ou du système de santé. Le paradigme néolibéral à la base de cette reconstruction eut pour effet de marginaliser le rôle de l'État comme agent de son propre développement (Zanotti, 2010, p. 757). Par ailleurs, le secteur industriel fut encore une fois priorisé pour stimuler la croissance économique au détriment du secteur agricole. Il s'ensuivit naturellement un exode rural qui provoqua une hausse des prix des aliments et un accroissement de la pauvreté (Shamsie, 2008b, p. 419).

De nouveau, en 2000, l'aide est interrompue pour une durée de deux ans en raison des doutes sur la légitimité des élections parlementaires. Jusqu'en 2004, seule l'aide humanitaire gérée par les ONG est entrée au pays. Suite au départ d'Aristide, la communauté internationale se réengage en Haïti, mais en procédant à une réévaluation des besoins et du contexte haïtien afin d'adapter ses politiques de développement. Ce rééquilibrage s'inscrit dans l'évolution des approches de développement au tournant du 21^e siècle avec l'émergence d'un nouveau paradigme qui introduit la notion de développement humain. C'est cette nouvelle approche, qui tente d'équilibrer les notions de développement social et économique, qui sera appliquée à Haïti. La réduction de la pauvreté en alimentant la croissance du secteur privé demeure une priorité, mais parallèlement à

¹⁷ Par exemple, la privatisation des entreprises nationales haïtiennes, la réduction de la taille de l'État et l'augmentation de la perception de taxes. (Wucker, 2004, p. 43)

l'amélioration des infrastructures, institutions politiques, des programmes sociaux et en appuyant les secteurs de production comme l'agriculture (Shamsie, 2008b, p. 420). À ce moment, le Conseil économique et social des Nations unies reconnaît que le développement d'Haïti doit se faire de concert avec le renforcement des capacités du gouvernement (Zanotti, 2010, p. 760).

Toutefois, malgré ces efforts, les problèmes persistent. L'aide continue d'être canalisée principalement à travers les ONG – notamment en raison de la corruption endémique dans les institutions gouvernementales –, le secteur agricole demeure sous-développé compte tenu des importations de produits alimentaires (avant le séisme, Haïti importait 80 % de ses aliments), et les effets des politiques néolibérales se font toujours sentir (Zanotti, 2010, p. 764). À cela s'ajoutent les divers aléas climatiques dévastateurs, tels que les quatre ouragans qui se sont succédé en 2008 (Maguire, 2009, p. 2).

L'interventionnisme international après la chute de Duvalier a participé à l'affaiblissement de l'État haïtien, notamment par une détérioration accrue de l'économie nationale. En effet, la conditionnalité de l'aide à la mise en place de politiques économiques néolibérales et les multiples embargos décrétés ont nui au développement du pays. En plus de contribuer à l'appauvrissement de l'État, et par conséquent de la population, cela a provoqué une recrudescence de la violence, une instabilité politique et économique, une dépendance accrue à l'aide internationale (déresponsabilisation de l'État), une polarisation du secteur économique qui eut pour effet la dégradation du secteur agricole et une défaillance des programmes sociaux auxquels se substituent les ONG occidentales (Buss & Gardner, 2008, p. 175; Wucker, 2004, p. 45).

Ainsi, dans le cas d'Haïti, où le peuple n'a jamais connu de système démocratique viable et où l'État est faible, les politiques néolibérales n'ont fait qu'exacerber la situation précaire du pays. Même les tentatives d'adaptation qui ont suivi Aristide n'ont pas favorisé le développement haïtien. On se retrouve plutôt dans un cercle vicieux : l'incapacité de l'État à se prendre en charge en raison de la faiblesse de ses institutions, la réticence des bailleurs d'aide à confier des sommes aux autorités politiques en raison du degré de corruption (vestige de son passé) et des ONG se chargent donc des programmes sociaux et des divers projets de développement, renforçant ainsi la dépendance du pays face à l'aide extérieure et contribuant à l'affaiblissement

de l'État. Notons qu'à partir de 2004, la présence des pays du Sud s'est accrue, notamment celle des pays ABC par leur implication dans la MINUSTAH - mission mise en place suite au départ d'Aristide et composée majoritairement de contingents sud-américains (Vianna Braga, 2010).¹⁸ Toutefois, ce n'est que suite au séisme de 2010 qu'on remarque une véritable augmentation de la coopération Sud-Sud en Haïti, qui occupe dorénavant une place déterminante parmi les principaux bailleurs de fonds.¹⁹

2.3 Le défi postséisme

À la lumière de son contexte historique particulier, il semble évident qu'Haïti n'avait pas les capacités de se prévaloir contre les conséquences dévastatrices du séisme de 12 janvier 2010. Malgré les efforts de démocratisation suite aux années Duvalier et durant la période Aristide, il n'en demeure pas moins qu'il faisait face à de graves problèmes internes et externes. La faiblesse de ses institutions, la corruption généralisée, la pauvreté endémique de sa population, la dépendance envers l'aide internationale, le manque de légitimité de sa classe politique aux yeux de sa population (Midy, 2011), le tout exacerbé par les interventions de la communauté internationale, expliquent le degré de destruction au lendemain du séisme et l'ampleur des efforts nécessaires à la reconstruction. Le défi de la reconstruction et de la refondation de l'État haïtien s'inscrit dans un contexte de défaillance généralisée de l'État, que certains qualifient même de « vide total d'État en Haïti » (Holly, 2011, p. 114) (EH-1A, 4 avril 2013), et d'une présence accrue d'acteurs étrangers (gouvernements, ONG, organisations internationales). De nouvelles dynamiques s'installent également dans le pays, avec l'émergence de nouveaux acteurs de développement en provenance du Sud, plus particulièrement les pays latino-américains. Bien que ces pays, menés principalement par l'Argentine, le Brésil et le Chili, occupent un rôle actif en Haïti depuis 2004, notamment par leur intervention au sein de la MINUSTAH, leur implication s'est fortement accrue suite à la catastrophe. Le Venezuela est aussi devenu un joueur de premier plan en promettant plus d'un milliard de dollars américains aux efforts de reconstruction, dépassant même les promesses d'aide américaines (Office of the Special Envoy

¹⁸ Selon Feldmann *et al.* (2011), la MINUSTAH représentait une opportunité intéressante pour les pays ABC de mettre en pratique leur approche de coopération Sud-Sud ainsi que de se positionner comme des acteurs de développement.

¹⁹ Par exemple, le Venezuela qui est le premier bailleur de fonds en termes d'aide promise à Haïti suite au séisme (Office of the Special Envoy for Haiti, 2012).

for Haiti, 2012). Le Brésil a également augmenté son aide en Haïti, particulièrement dans le secteur de la santé (Baranyi *et al.*, 2015, p. 169).

Devant la défaillance de l'État haïtien et la multiplicité des acteurs impliqués, la coordination de l'aide pour la reconstruction du pays s'impose rapidement comme un défi de taille et illustre l'urgence de renforcer les capacités de l'État haïtien autour d'institutions démocratiques viables.

2.3.1 La coordination de l'aide

Comme nous l'avons vu dans la première section de ce chapitre, l'approche de développement appliquée en Haïti a connu différents courants; passant du néolibéralisme pur avec les programmes d'ajustements structurels au concept de développement humain qui intègre des volets sociaux et le renforcement de l'État. Suite à l'ère Duvalier, l'établissement d'une démocratie a également constitué une priorité pour la communauté internationale et l'aide est devenue conditionnelle non seulement à la mise en place de réformes économiques, mais également politiques. Bref, au cours des dernières décennies, plusieurs politiques et plans stratégiques concernant Haïti ont été élaborés par la communauté internationale. Cette dernière s'est également dotée de plusieurs principes pour la livraison de son aide : pensons aux principes de la Déclaration de Paris qui visent à rendre l'aide plus efficace ou aux « Principes d'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires ». Si ces déclarations permettent de guider, dans une certaine mesure, l'aide des pays occidentaux, elles impliquent tout de même d'importants efforts pour les pays receveurs, notamment en matière de suivi et de reddition de comptes.

Par la Déclaration de Paris (2005), la communauté internationale reconnaissait l'importance d'impliquer Haïti comme un joueur de premier plan dans l'élaboration de ses plans de développement. En effet, le principe d'appropriation veut que le pays visé par l'aide prenne en charge son développement. Dorénavant, les plans stratégiques doivent être « écrits », en collaboration avec la communauté internationale, par le pays receveur et ce dernier est responsable du suivi de la mise en œuvre des différents principes. Haïti, étant considéré comme un État fragile, doit également rendre des comptes sur l'application des principes d'engagement dans les États fragiles. En 2007, le gouvernement d'Haïti a présenté son Document de stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté (DSNCRP 2007-2010) qui met en

lumière les principaux objectifs de développement du pays (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, 2007). Si le principe d'appropriation demande à ce que le pays visé prenne en charge son développement, et donc ses plans de développement, il n'en demeure pas moins que la communauté internationale a joué un rôle déterminant, directement ou indirectement, dans la définition ces objectifs, notamment suite au séisme. Malgré les bonnes intentions derrière le principe d'appropriation, il est permis de croire qu'Haïti n'a pas eu une très grande marge de manœuvre dans l'élaboration de ces plans de développement.

Suite au séisme, la communauté internationale s'est mobilisée afin de coordonner l'état d'urgence en Haïti. Il était évident que le gouvernement d'Haïti n'avait pas les capacités de prendre en charge la réponse à la catastrophe et on peut comprendre que la communauté internationale soit intervenue dans les affaires internes du pays. Dès le 25 janvier 2010, la communauté internationale organise la Conférence de Montréal afin de trouver, dans un premier temps, « un moyen d'acheminer efficacement les secours » et qui a permis, dans un deuxième temps, d'établir trois objectifs stratégiques à long terme (Radio-Canada, 2010)²⁰. Deux mois plus tard, le Post Disaster Needs Assessment (PDNA) du tremblement de terre, qui fait état des dommages et des besoins sectoriels suite à la catastrophe, est publié. L'importante participation de la communauté internationale dans l'élaboration du PDNA est sans contredit :

Cette évaluation a été réalisée sous la supervision de l'Équipe de Gestion de Haut Niveau dirigée par le Premier Ministre et dont les membres comprenaient : le Coordonnateur Résident et Humanitaire des Nations Unies, un représentant de l'Envoyé spécial des Nations Unies en Haïti, le Chef de Mission de la Banque mondiale, le Représentant Résident de la [Banque interaméricaine de développement], trois représentants du G11 et le Chef de Délégation de l'Union européenne. (Gouvernement de la République d'Haïti, 2010a, p. 3)

Le PDNA a permis l'élaboration du Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti qui devait servir de document clé pour la planification et la coordination de l'aide pour la reconstruction du pays. Ce plan prévoyait la mise en place de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) – un organisme dirigé par le gouvernement haïtien et la communauté internationale – qui devait faire place à l'Agence pour le

²⁰Les trois objectifs stratégiques à long terme sont : la gouvernance démocratique renforcée; le développement social et économique durable et la stabilité durable et respect de la primauté du droit (Radio-Canada, 2010).

développement d'Haïti (Gouvernement de la République d'Haïti, 2010b). Pour Holly (2011), cette période de transition équivalait à ce qu'Haïti soit une fois de plus mis sous tutelle.

En avril 2010, la CIRH est créée et présidée par Bill Clinton, Envoyé spécial des Nations unies pour Haïti, et Jean-Max Bellerive, premier ministre d'Haïti. Malgré sa composition paritaire entre la communauté internationale et le gouvernement haïtien, la CIRH est critiquée puisqu'elle permet aux représentants étrangers d'influencer, voire de déterminer la voie du développement d'Haïti. Selon l'Arrêté présidentiel du 21 avril 2010, la CIRH est « chargée du développement et de la révision des plans de développement d'Haïti, de la planification stratégique de la coordination et de la mise en œuvre de ressources provenant des bailleurs de fonds » (Holly, 2011)²¹. Si cette façon de procéder devait permettre une meilleure coordination vu les capacités limitées de l'État haïtien, le bilan du travail de la CIRH fut pour le moins mitigé. Peu de résultats ont été observés, mis à part le nettoyage des débris, et plusieurs autorités haïtiennes se demandent où est passé l'argent de la reconstruction (Haïti Libre, 2011a; Placide, 2013). Un représentant de l'OÉA nous a également mentionné que l'instabilité politique en Haïti a eu des impacts sur l'avancement des efforts de la reconstruction (OI-1B, 22 mars 2013). Dix-huit mois plus tard, tel que prévu, le mandat du CIRH s'est terminé et n'a pas été reconduit malgré les efforts du président Martelly (Haiti Support Group, 2012). En novembre 2012, le Cadre de coordination de l'aide externe au développement (CAED) est créé afin de remplacer le CIRH et est intégré au sein du Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE).

Suite à la création du CAED, un Plan stratégique de développement d'Haïti qui détaille les quatre Grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti a été présenté en juin 2012. Ce document reprend essentiellement les objectifs du PARDN, mais avec pour vision ultime de faire d'Haïti un pays émergent en 2030. La stratégie de développement du pays prévoit également l'élaboration de deux autres Plans d'investissement public annuel (le premier a été réalisé en 2010 suite au séisme) et d'un Programme triennal d'investissement (PTI) pour remplacer le DSCNRP.

Si, au lendemain du séisme, la perspective de prise en charge de l'État haïtien apparaissait mince, cinq ans après le séisme, on remarque certaines avancées. Ce dernier tente de jouer un rôle de

²¹ Citation tirée du Le Moniteur, Journal officiel de la République d'Haïti, 22 avril 2010.

coordonnateur de l'aide et s'investit davantage dans l'élaboration de plans nationaux de développement, de planification et de coordination afin de rediriger l'aide à travers l'État et, ainsi, contribuer à son renforcement. Par ailleurs – et ce sera l'un des objets de cette recherche –, le gouvernement haïtien a également élaboré sa vision de l'identification et de l'état civil afin de pouvoir la présenter aux bailleurs intéressés dans ce dossier.²²

Enfin, en plus du PSDH et de ses documents complémentaires, le MPCE a mis sur pied le Module de gestion de l'aide externe (MGAE) qui doit regrouper l'ensemble des projets d'investissements publics et des projets d'aide externe (gouvernements, ONG, organisations internationales, etc.). Il est toutefois important de mentionner que si aujourd'hui la banque de données semble indiquer un portrait complet des projets en Haïti, lors de notre collecte de données sur le terrain, le MPCE éprouvait de la difficulté à obtenir toutes les informations concernant les sommes totales d'aide qui entraient au pays et qui devaient être consacrées à son développement. En effet, selon un représentant des Nations unies travaillant au sein du gouvernement haïtien, 30 à 40 % de l'information n'était pas connue par le MPCE puisque la plupart des ministères travaillent en silos (OI-4A, 24 mars 2013). Par exemple, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BID) travaillaient avec le Ministère des Finances sans qu'il partage l'information avec le MPCE à qui incombe la responsabilité d'assurer la coordination de l'aide. En outre, il n'était pas possible d'obtenir de l'information sur les projets financés par le Venezuela et Petrocaribe autrement qu'en consultant le peu de données disponibles sur le site Internet de l'Envoyé spécial des Nations unies en Haïti (OI-4A, 24 mars 2013). Ainsi, pour la période étudiée dans le cadre de cette recherche, la coordination de l'aide vénézuélienne et son arrimage avec la stratégie de développement du pays représentaient un véritable défi pour le gouvernement haïtien.

2.3.2 Les dynamiques Nord-Sud et Sud-Sud

Depuis quelques années, le paysage de l'aide au développement a quelque peu changé en Haïti avec la venue de nouveaux acteurs, notamment le Brésil et le Venezuela. En 2004, le Brésil, appuyé par d'autres pays latino-américains, s'est engagé en Haïti par sa participation dans la MINUSTAH et la mise en œuvre de certains projets de développement international. Les

²² Ce document est confidentiel et a été obtenu par la chercheuse lors de sa recherche terrain.

relations entre Haïti et le Venezuela d'Hugo Chávez se sont également intensifiées à partir de 2006 lorsqu'Haïti est devenu membre de Petrocaribe (Petrocaribe, 2009j). Ce n'est toutefois qu'à partir de 2010 que le Venezuela s'active davantage et que s'installent les différentes dynamiques d'aide en Haïti: Nord-Sud, Sud-Sud, et plus particulièrement celle du bloc ALBA - Venezuela. Suite au séisme, la communauté internationale, dominée par le Nord, s'est fortement impliquée dans la coordination de l'aide et dans la prise de décision face au développement d'Haïti, tandis que d'autres acteurs se sont davantage tournés vers l'État haïtien comme interlocuteur ou bénéficiaire de l'aide. Un fonctionnaire du Conseil de développement économique et social (CDES) déplorait d'ailleurs le degré de méfiance envers le gouvernement haïtien dans l'approche canadienne en Haïti depuis 1986. En acheminant l'aide exclusivement par l'entremise des organisations internationales ou des ONG occidentales, dit-il, l'approche canadienne ne contribue pas au renforcement de l'État haïtien et rend les relations tendues entre les deux gouvernements (GH-2A, 4 avril 2013).

Dans ce contexte postséisme, où un sentiment d'ingérence de la part de la communauté internationale est partagé par l'État haïtien et sa population²³, le Venezuela se présente comme une véritable alternative aux approches de développement Nord-Sud en promettant d'importantes sommes d'argent – dépassant même les promesses d'aide américaine – et en n'imposant aucune condition (mis à part l'achat de pétrole vénézuélien).²⁴ Ainsi, contrairement aux bailleurs du Nord et aux bailleurs internationaux, l'argent transite directement à travers l'État haïtien et ce dernier est libre de choisir dans quels projets il sera investi. Selon un fonctionnaire de l'Office national de l'identification, le Venezuela apparaît ainsi comme un bailleur plus ambitieux et moins exigeant qui promeut une relation de partenariat (GH-3A, 8 avril 2013). Les pays ABC, étant déjà impliqués dans la MINUSTAH, ont participé aux efforts de coordination de la communauté internationale, mais adoptent tout de même une approche différente basée sur les principes de la coopération Sud-Sud. L'aide du Brésil – qui est de loin la plus importante de ce groupe – ne transite pas par l'État haïtien, mais elle répond aux besoins exprimés directement par ce dernier (Cabral & Weinstock, 2010).

²³ Cette impression a souvent été dénotée lors de nos entrevues sur le terrain avec des membres du gouvernement haïtien ou de la société civile haïtienne.

²⁴ Pour le Venezuela, et la coopération Sud-Sud en général, il ne s'agit pas d'aide liée, mais plutôt d'échange mutuel.

La trame historique d'Haïti, État fragile où se sont succédé les régimes autoritaires et des interventions douloureuses des puissances occidentales, rend particulièrement pertinente l'étude des politiques d'aide au développement présentées par le Venezuela. En raison de la perception négative de l'implication des bailleurs du Nord au sein de la population et du gouvernement haïtien, Hugo Chávez a pu appuyer ses politiques sur un discours en opposition aux pratiques des pays occidentaux et fondé sur un partenariat d'égal à égal et mettre en place des mécanismes d'aide qui séduisent la population et les élites politiques d'Haïti.

CHAPITRE 3 – MOTIFS ET INTÉRÊTS DE LA COOPÉRATION VÉNÉZUÉLIENNE EN HAÏTI

Depuis plus de six décennies, le domaine du développement international est fortement dominé par les pays dits du Nord, essentiellement les États occidentaux développés. Ces derniers ont défini diverses approches de développement, élaboré des principes de coopération et créé plusieurs institutions financières internationales telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, qui ont promu la mise en œuvre de cette vision du développement du Nord vers le Sud. Cependant, au cours de la dernière décennie, on assiste à l'émergence d'une nouvelle tendance qui fait progressivement perdre aux pays du Nord leur monopole de la coopération pour le développement. En effet, les pays émergents sont actifs comme pays donateurs et proposent des idées, politiques et un modèle de coopération différent, soit une alternative au développement Nord-Sud (Zimmermann & Smith, 2011, p. 731).

La coopération Sud-Sud se veut une vision horizontale du développement, en ce sens que plusieurs de ses acteurs, notamment le Venezuela, refusent la notion traditionnelle de 'donateur vs receveur'; il s'agirait plutôt d'une relation d'échange mutuel entre des pays partenaires (Zimmermann & Smith, 2011, p. 727). Au cœur de cette approche se trouveraient les principes de coopération, de justice sociale et de souveraineté. Par exemple, on remarque que l'aide en provenance de donateurs du Sud n'impose généralement pas de conditions politiques pour ne pas s'ingérer dans les affaires internes de son partenaire (Lengyel *et al.*, 2010, p. 40). Cela ne signifie toutefois pas que l'aide n'est d'aucune façon liée à un intérêt politique. Comme le signalent Benzi et Zapata, la coopération Sud-Sud, tout comme la coopération Nord-Sud, est fortement motivée par des impératifs de politique extérieure et d'intérêts économiques (Benzi & Zapata, 2013, p. 68). Finalement, si des principes sont partagés, les formes et modalités des initiatives de coopération Sud-Sud sont loin d'être homogènes; elle implique une forte diversité d'acteurs dont les motivations et les pratiques varient en fonction des particularismes régionaux et des caractéristiques propres aux différents bailleurs de fonds (régime politique, niveau de développement économique, intérêts géopolitiques et économiques, etc.).

Le cas du Venezuela est d'autant plus pertinent puisqu'il se présente comme une alternative complète – voire opposée – au système Nord-Sud et qu'il utilise sa politique d'aide internationale comme un levier de sa politique étrangère (Corrales, 2009). Tel que nous avons postulé dans notre approche théorique, nous croyons que l'identité joue un rôle déterminant dans la constitution des intérêts et dans les actions déployées par le Venezuela en matière de coopération internationale. Ainsi, afin de mieux comprendre la perception ces intérêts, ce chapitre analysera de quelle façon l'idéologie bolivarienne participe à la construction de l'identité vénézuélienne en politique étrangère et comment la manne pétrolière qu'il détient lui permet de promouvoir cette identité à l'extérieur de ses frontières.

Dans un premier temps, l'analyse portera sur les différents éléments sur lesquels repose l'élaboration des politiques de développement du Venezuela, soit (1) son idéologie politique largement fondée sur l'anti-américanisme et une vision particulière du régionalisme latino-américain, (2) son idéologie sociale qui prône les programmes sociaux, le développement horizontal et la solidarité et (3) l'utilisation du pétrole comme levier de ses initiatives de coopération. Dans un deuxième temps, nous examinerons les mécanismes politiques par lesquels le Venezuela utilise ses initiatives de coopération internationale pour défendre sa vision de l'ordre régional et international, plus précisément (1) le *social power diplomacy* ; (2) le *soft balancing*; et (3) la poursuite de ses intérêts économiques. Dans un troisième temps, nous approfondirons notre recherche avec l'analyse de la coopération vénézuélienne dans le cas d'Haïti. En plus des éléments énoncés en première partie, nous considérerons des variables historiques et géopolitiques liées au cas haïtien. De cette façon, nous pourrions répondre aux objectifs de notre recherche qui sont de mieux comprendre les prétentions et les politiques de la coopération vénézuélienne pour ensuite pouvoir les comparer à la coopération Nord-Sud. De plus, les mécanismes utilisés pour la distribution de la coopération vénézuélienne sont empreints de ces mêmes impératifs.

3.1 Construction de l'identité de la coopération vénézuélienne

Depuis quelques années, de plus en plus d'États ont eu recours à l'aide vénézuélienne, notamment en raison de l'absence de conditionnalité y étant rattachée, parce qu'elle propose un discours pro pauvre et que les montants alloués sont considérables (de la Fuente, 2011, p. 16;

Corrales, 2011, p. 32). Selon les données véhiculées par le gouvernement (communiqués de presse et discours du Président Hugo Chávez), en 2009, le Venezuela aurait promis plus de neuf milliards de dollars en aide (McCarthy-Jones, 2010, p. 151). À travers Petrocaribe²⁵ – un de ses mécanismes d'aide les plus importants – Chávez aurait versé annuellement environ 1,7 milliard de dollars en aide, plaçant ainsi le pays au même niveau que plusieurs membres de l'Organisation de coopération et développement économiques (Corrales, 2009, p. 100). D'où l'importance de mieux comprendre les facteurs qui expliquent une telle générosité de la part d'un État lui-même en cours de développement.

3.1.1 Idéologie politique

L'idéologie bolivarienne, telle qu'interprétée par Chávez, occupe une place centrale au sein du gouvernement vénézuélien. Si le contexte historique et politique du Venezuela, soit l'héritage de Simón Bolívar et la stabilité politique que le pays a connue suite à sa démocratisation, peut avoir été favorable à cette avancée idéologique, Chávez en a été sans conteste sa véritable figure de proue (Buxton, 2010, p. 680). En s'appropriant l'idéologie bolivarienne – rappelons-nous que le nom du pays fut changé suite à l'élection de Chávez pour la République bolivarienne du Venezuela – Chávez a instauré un « nouveau » système socialiste qui se caractérise, sur le plan diplomatique, par des initiatives de politique extérieure antiaméricaines et régionalistes (Dodson & Dorraj, 2008, p. 74). D'ailleurs, la création et l'utilisation de l'ALBA et de Petrocaribe illustrent la prépondérance de l'idéologie bolivarienne dans la politique étrangère du Venezuela.²⁶ Comme l'indique Gott (2008), l'idéologie bolivarienne de Chávez a incorporé les arguments de libération de Simón Bolívar – dirigés vers la monarchie espagnole – et les adaptés au contexte actuel. Ainsi, le discours est axé sur la libération des pays latino-américains de l'influence américaine et du développement capitaliste promu par les États-Unis (Gott, 2008, p. 483).

²⁵ Petrocaribe est un mécanisme vénézuélien pleinement intégré au sein de l'ALBA, qui envoie des barils de pétrole aux pays avec lesquels il détient des ententes. Le pétrole, offert à un prix concessionnel, doit ensuite être vendu aux compagnies pétrolières du pays et l'argent de cette vente doit être réinvesti dans des projets de développement. Le pays récipiendaire des barils de pétrole doit repayer une partie de sa dette (entre 40 et 70%) envers le Venezuela dans les 30 jours suivant la réception et le reste (entre 60 et 30%) est payable sur 25 ans.

²⁶ Les mécanismes de l'aide utilisés par le Venezuela seront davantage abordés dans le chapitre 4.

3.1.1.1 Anti-américanisme

L'anti-américanisme prôné par Chávez s'est manifesté par son rejet du consensus de Washington et par la promotion de valeurs de solidarité, de redistribution des richesses et de justice sociale. Plusieurs de ses politiques internes, telles que la nationalisation du pétrole, illustrent cette vision très différente du libéralisme américain. Toutefois, c'est dans sa politique étrangère que nous observons réellement son aversion pour la première puissance mondiale. En effet, Chávez s'est démarqué de ses voisins latino-américains en adoptant une politique étrangère agressive et en confrontation avec les États-Unis (Dodson & Dorraj, 2008, p. 71). D'ailleurs, Forero dépeint Chávez comme étant « the next Fidel Castro, a hero to the masses who is intent on opposing every move the United States makes » (Forero, 2006, p. 1).

Si Chávez dénonçait déjà l'hégémonie américaine à son arrivée au pouvoir, sa position s'est radicalisée suite au coup d'État de 2002 soupçonné d'avoir été endossé par les États-Unis. Depuis, mis à part les nombreux discours anti-hégémoniques auxquels s'adonnait le président vénézuélien, ce dernier a concentré ses efforts à accuser les États-Unis et le capitalisme d'être la source des conflits internationaux, de l'injustice et de l'insécurité mondiale. Une de ses stratégies a consisté à mettre en place des organisations et institutions qui s'opposent ouvertement aux États-Unis en promouvant un modèle régional basé sur la solidarité et le développement social (Buxton, 2010, p. 685).

L'Alliance bolivarienne pour les Amériques – composée d'Antigua et Barbuda, de la Bolivie, de Cuba, de la Dominique, de l'Équateur, du Honduras, du Nicaragua, de Saint-Vincent et les Grenadines et du Venezuela - représente probablement l'instrument politique le plus efficace mis en place par Chávez pour la promotion de son idéologie politique antiaméricaine, d'une part, mais également pour promouvoir sa vision régionaliste latino-américaine (de la Fuente, 2011, p. 3). En fait, l'alliance a été créée en réaction à l'initiative américaine d'établir une zone de libre-échange avec l'Amérique latine. Ainsi, la mission initiale de l'ALBA se voulait de nature économique. Toutefois, celle-ci s'est rapidement transformée et est devenue un outil politique du Venezuela dans sa quête de balancement de l'influence américaine dans la région (de la Fuente, 2011, pp. 4-5).

Comme le démontre bien l'ALBA, l'idéologie politique anti-américaine du Venezuela n'est qu'un pan de sa politique étrangère. En effet, la vision régionaliste latino-américaine de Chávez est intrinsèquement liée à son anti-américanisme et, de ce fait, constitue un élément important de sa politique étrangère.

3.1.1.2 Le régionalisme latino-américain de Chávez

L'idée d'une union latino-américaine n'est pas nouvelle sur le continent: il s'agit d'un héritage historique légué par Simón Bolívar et qui continue de se faire sentir aujourd'hui. En effet, la plupart des pays latino-américains partagent ce désir d'intégration régionale. Cependant, il serait faux de croire qu'il n'existe qu'une seule vision de ce régionalisme latino-américain. En fait, il existe différentes visions et projets d'intégration régionale qui peuvent même parfois entrer en concurrence (Tussie, 2009, p. 170). Ici, nous faisons référence principalement à la course au leadership apparente entre les deux grandes économies du continent sud-américain : le Brésil et le Venezuela.

Cette course peut paraître ironique puisque les deux visions trouvent leur origine dans les mêmes éléments, soit l'héritage historique de Bolívar et l'influence américaine sur le continent. Plus précisément, les multiples initiatives des États-Unis de former une zone de libre-échange avec le continent ont contribué à cette montée du régionalisme latino-américain qui a voulu répondre aux inquiétudes des pays latino-américains concernant l'influence américaine sur le continent. Toutefois, cette peur des asymétries de pouvoir politique et économique, combinée à la stratégie des États-Unis qui consiste à établir des accords bilatéraux avec les pays latino-américains, et ce, malgré leurs tentatives d'accords régionaux, a suscité des tensions au sein du continent et, conséquemment, a favorisé l'émergence de visions régionales différentes (Tussie, 2009, p. 185). Aujourd'hui, « Brazil and Venezuela are engaged in a contest for leadership in South America, each offering a different vision of how the regional geo-political, geo-economic, and ideological space should be organized and directed » (Burges, 2007, p. 1343).

D'un côté, la vision du Brésil se veut plus ouverte au système mondial actuel. De l'autre, la vision du Venezuela se veut anti-hégémonique. Bien que plusieurs initiatives régionales apolitiques se soient concrétisées et regroupent le Venezuela et le Brésil (ex. : MERCOSUR, UNASUR, Banco del Sur), il n'en demeure pas moins que Chávez a promu sa vision d'un

régionalisme latino-américain basé sur son idéologie bolivarienne, et ce, à travers des mécanismes régionaux parallèles tels que l'ALBA et Petrocaribe (Dodson & Dorraj, 2008, p. 75). Ce faisant, Chávez a tenté de s'imposer comme leader régional en défiant l'hégémonie américaine et en s'appuyant sur une volonté de redéfinir les structures d'inégalités mondiales (Burgess, 2007, p. 1345).

L'ALBA et Petrocaribe agissent donc en tant qu'outils de la politique étrangère du Venezuela en évoquant un régionalisme latino-américain fondé sur des principes de justice sociale, de dignité humaine et, comme nous l'avons vu à maintes reprises, de lutte contre l'hégémonie américaine (Buxton, 2010, p. 685). Plus spécifiquement, l'ALBA et Petrocaribe sont des instruments de coopération qui aspirent à contrebalancer les accords bilatéraux et négociations entre les pays latino-américains et caribéens et les États-Unis en offrant de l'aide économique ou sociale, ce qui illustre bien la proximité entre la politique étrangère et l'aide internationale du Venezuela (Jácome, 2011, p. 5).

3.1.2 *Idéologie sociale*

Bien qu'il soit facile d'associer l'idéologie bolivarienne de Chávez à ses éléments anti-hégémoniques, il ne faut pas négliger l'aspect social de cette idéologie. Tout d'abord, le gouvernement vénézuélien de Chávez s'est inscrit dans la mouvance de la nouvelle gauche latino-américaine qui, de manière générale, est porteuse de valeurs spécifiques : « social improvements [...] egalitarian distribution of wealth [...] sovereignty [...] and democracy » (Lebowitz, 2007, p. 39). En outre, Chávez proposait une nouvelle forme de socialisme et une économie sociale qui visaient, entre autres, la participation massive de la population, le développement social, la justice sociale, la nationalisation des ressources naturelles et la construction d'un ordre mondial multipolaire (Buxton, 2010, pp. 683-684).

Il apparaît important d'étudier cet aspect social de l'idéologie bolivarienne qui se manifeste principalement dans les politiques et réformes sociales internes initiées par Chávez puisque, comme le rappellent Feldmann *et al.* (2011), « sometimes domestic development considerations strongly permeate perspectives on international affairs, influencing national options for alliance building, decisions in international forums and involvement in international conflicts » (p. 52). Ceci semble s'appliquer parfaitement à la politique étrangère du Venezuela qui vise la promotion

de l'idéologie bolivarienne. Un des éléments de cette idéologie interne qui influence le plus la définition des politiques de développement international du Venezuela est sans conteste la notion d'un développement humain participatif.

3.1.2.1 Développement humain participatif

Le nouveau socialisme de Chávez propose une vision humaine du développement basée sur des principes d'égalité et de solidarité, mais également une approche participative où les populations sont à la fois les principaux bénéficiaires et les principaux acteurs (Burbach & Piñeiro, 2007, p. 183). Ainsi, on priorise d'abord le renforcement des capacités avant la croissance du capital et tous les instruments étatiques sont mis à la disposition du développement humain. Par exemple, en 1999, Chávez décréta la faim et la mortalité en tant qu'ennemis nationaux et redéfinit la mission de l'armée vénézuélienne afin qu'elle puisse être déployée pour accomplir des initiatives de développement partout dans le pays (Buxton, 2010, p. 684). Néanmoins, la démocratie participative demeure l'approche préconisée par le gouvernement vénézuélien. Plus précisément, des conseils communaux ont été créés afin de donner une voix aux localités dans le but qu'elles s'approprient leur développement et que l'idéologie bolivarienne s'intègre au niveau régional.

Cette forme d'organisation prône une logique horizontale, dans le sens où on décourage la vision « patron-client » afin de favoriser l'autonomie des communautés (Cameron, 2009, p. 336). Cette vision s'applique tout autant à la coopération internationale vénézuélienne, qui se déploie dans une logique de partenariat et où l'on refuse d'adopter la notion de pays donateurs et receveurs. Cette approche participative remet certains pouvoirs aux communautés en leur permettant de prendre en charge une part des programmes sociaux (Ellner, 2011, p. 430). Toutefois, il est à noter que ces programmes sociaux ont une portée politique, car ils servent également à délégitimer le néolibéralisme en liant développement social et promotion de l'idéologie politique bolivarienne.

Cette association est reproduite dans l'aide internationale vénézuélienne : afin de contrer ce que Chávez percevait comme étant la nouvelle orientation occidentale du développement (principalement en provenance des États-Unis et du Canada) qui se concentre davantage sur les enjeux de sécurité, son aide se présente comme étant beaucoup plus pro pauvre et met l'accent sur le développement social (Dodson & Dorraj, 2008, p. 77). De plus, plusieurs de ses réformes

internes se font en collaboration avec d'autres partenaires du Sud. Par exemple, les réformes dans le domaine de la santé se font dans une optique d'échange mutuel avec Cuba qui lui fournit des médecins en échange de pétrole (Muntaner, Salazar Guerra, Benach, & Armada, 2006, p. 806). Nous observons donc une cohérence politique dans le discours du développement interne et externe du Venezuela. Celui-ci est non seulement basé sur des principes d'égalité, de redistribution, de solidarité, d'universalité, de participation populaire, de justice sociale, mais il est également imprégné de l'idéologie politique régionaliste et anti-hégémonique du Venezuela.

3.1.3 *Le rôle du pétrole*

Le pétrole joue un rôle crucial dans la promotion de l'idéologie politique et dans l'avancement des programmes sociaux du Venezuela. Comme le soulignent Alvarez et Hanson (2009), « increases in world oil prices in recent years have allowed Venezuelan President Hugo Chávez to expand social program spending, bolster commercial ties with other countries, and boost his own international profile ». Depuis l'élection de Chávez en 1999, le pétrole est devenu un catalyseur de développement important pour le pays : le mandat de la compagnie pétrolière vénézuélienne, Petroleos de Venezuela S.A. (PDVSA), a été élargi afin de permettre le financement et la mise en œuvre des politiques sociales du gouvernement. Ainsi, PDVSA doit investir plus de 10 % de ses revenus annuels dans des programmes sociaux (Alvarez & Hanson, 2009).

Le pétrole est également considéré comme un puissant levier économique pour l'intégration régionale et la coopération. Il représente un instrument important de la politique étrangère vénézuélienne pour positionner le pays comme leader régional et pour promouvoir son idéologie (Jácome, 2011, p. 2). De plus, cette stratégie insuffle une certaine notoriété au Venezuela au niveau international qui lui permet de contrer certaines initiatives américaines et de faire avancer ses idéaux. Plus précisément, le pétrole permet au Venezuela d'adopter une approche que l'on pourrait qualifier de *soft balancing* en offrant une aide considérable, sans condition, aux pays latino-américains pour s'assurer de leur soutien (Woods, 2008, p. 1208).²⁷

Les mécanismes d'aide utilisés par le Venezuela témoignent de la place prépondérante qu'occupe le pétrole. Plusieurs décrivent même l'ALBA comme étant un « vehicle for

²⁷ Nous y reviendrons à la section 3.2.2

Venezuelan petro-diplomacy » (de la Fuente, 2011, p. 3). Petrocaribe, à lui seul, contribue pour environ 1,7 milliard de dollars US à l'aide vénézuélienne annuellement (Corrales, 2009, p. 100). Il est important de noter que Petrocaribe fait partie de l'ALBA, qui est un organisme régional, mais qu'il s'agit d'un mécanisme de coopération vénézuélien. De plus, le Venezuela promet plusieurs milliards de dollars annuellement qu'il achemine à travers l'ALBA et ses multiples fonds humanitaires. Chávez a d'ailleurs créé la Banque de l'ALBA, qui se présente comme une alternative au FMI et à la Banque mondiale et qui vise l'éradication de la pauvreté par le développement social (de la Fuente, 2011, p. 3). Cette initiative, au sein de laquelle le Venezuela est essentiellement le seul contributeur, ne serait pas possible sans l'important levier financier que représente le pétrole (Jácome, 2011, p. 3).

Les mécanismes d'aide utilisés par le Venezuela intègrent parfaitement les trois piliers de la politique étrangère du Venezuela, soit l'idéologie politique, l'idéologie sociale et le pétrole comme source de financement (Jácome, 2011, p. 3).

3.2 La poursuite des intérêts derrière la coopération

Après avoir examiné l'idéologie politique et sociale de Chávez et le rôle du pétrole dans son action gouvernementale, il nous apparaît évident que ces éléments participent à l'élaboration de la politique étrangère vénézuélienne. Il serait même plus approprié de considérer la politique étrangère du Venezuela comme faisant partie intégrante de l'idéologie bolivarienne, dont la portée est intrinsèquement régionale. Toutefois, il faut spécifier davantage en quoi consiste sa stratégie de politique étrangère. Plus précisément, le Venezuela utilise ses politiques d'aide internationale comme principal outil de promotion de sa politique étrangère et de sa vision du monde. Hugo Chávez avait tout intérêt à procéder ainsi, car cette aide internationale lui a permis non seulement de se positionner comme leader anti-hégémonique dans sa région en usant d'une stratégie que Corrales (2009) qualifie de *social power diplomacy*, mais également de contrer les politiques et ambitions américaines au niveau international par des mesures de *soft balancing*.

3.2.1 Social power diplomacy

La notion de *social power diplomacy* implique qu'un pays utilise sa puissance dite sociale – notamment l'aide internationale – afin de promouvoir ses intérêts à l'étranger. Selon Corrales

(2009), le concept de « social power » diffère du « soft power » puisque ce dernier ne demande pas à ce que l'idéologie et les valeurs du pays en question soient acceptées par les pays bénéficiaires. Il s'agit d'un outil de politique étrangère qui, comme le souligne l'auteur, « attracts allies because it provides governments with far more latitude in domestic spending than is the case with any form of Western aid » (Corrales, 2009, pp. 97-98). Bien que les opinions divergent sur l'efficacité à long terme de cette forme de diplomatie, la plupart estiment que cet outil de politique étrangère peut amener des bénéfices à court terme assez surprenants. Non seulement rend-il le pays immunisé (ou presque) contre la critique internationale, mais il affirme également son leadership dans la région en plus de rallier certains pays à sa vision anti-hégémonique (de la Fuente, 2011, pp. 1-3).

Le Venezuela, qui considère les États-Unis comme son adversaire principal, utilise le *social power diplomacy* dans le but de contrer l'influence américaine dans la région.²⁸ Concrètement, cela implique qu'il promet d'importantes sommes d'argent visant le développement des pays voisins de la région en adoptant un discours pro pauvre (Corrales, 2011, p. 32). D'ailleurs, la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement constituent des priorités pour le gouvernement vénézuélien autant à la maison qu'à l'étranger; tous les traités et ententes signés avec le Venezuela énoncent des objectifs de développement (Corrales, 2011, pp. 32-34). Pour Corrales (2011), le Venezuela se démarque dans sa façon d'exploiter le *social power diplomacy* en lui donnant un rôle de premier plan dans sa politique étrangère et en ne faisant pas la promotion de la démocratie l'un de ses objectifs.

La *social power diplomacy* est un outil parfaitement adapté pour le Venezuela : son idéologie très radicale peut aisément susciter la critique et miner ses ambitions de régionalisme latino-américain puisque plusieurs pays dépendent largement des États-Unis. Toutefois, en offrant une aide alternative très généreuse dans une optique pro pauvre, le Venezuela se présente comme un bienfaiteur dans la région, ce qui lui permet de recueillir de nouveaux alliés, notamment les pays bénéficiaires de son aide, mais également des sympathisants de la solidarité internationale (Corrales, 2011, p. 35). De cette façon, il réussit à promouvoir ses intérêts politiques et économiques, à renforcer sa position dans le processus d'intégration régionale, et à accroître son

²⁸ Cette observation a d'ailleurs été corroborée par un représentant d'une compagnie canadienne en Haïti (EX-2A, 19 avril 2013)

image internationale (Benzi & Zapata, 2013, p. 68). Toutefois, il a été dénoté lors d'un entretien confidentiel avec un expert haïtien que l'aide du Venezuela peut également être utilisée comme un « leverage regionally and internationally » puisqu'aucun représentant de l'État haïtien n'oserait critiquer publiquement le Venezuela, ce que Corrales souligne également (EH-1A, 4 avril 2013). Encore une fois, le pétrole s'avère un levier indispensable à cet outil politique. En 2007, l'Associated Press a calculé que le Venezuela avait promis environ 8,8 milliards de dollars US en aide (Alvarez & Hanson, 2009). Ainsi, comme l'a mentionné un chef de l'opposition vénézuélienne, la coopération de Chávez peut être considérée comme « a political platform with an international reach » (Forero, 2006).

Finalement le *social power diplomacy* peut également être un outil de renforcement de sa politique interne. Comme le souligne Corrales, en adoptant un discours pro pauvre et anti-hégémonique, en promouvant cette vision à l'interne et à l'externe, en investissant d'importantes sommes d'argent dans la lutte contre la pauvreté et les programmes sociaux, « Chávez [wanted] to be recognized across the world as an undisputed champion of the poor ... (and) as a champion of anti-U.S. rhetoric » (Corrales, 2011, p. 37). De cette façon, l'accent est davantage dirigé vers la générosité du régime qu'envers les autres caractéristiques moins positives du régime. De plus, à l'interne, cela lui permet de gagner en popularité auprès d'une couche de la population plus pauvre – et plus nombreuse – qui bénéficie de ces programmes sociaux.

3.2.2 *Le soft balancing*

Parallèlement à cette forme de diplomatie sociale, la politique étrangère du Venezuela, affirment Dodson et Dorraj, s'appuie sur des mesures de *soft balancing* au niveau international. Selon Corrales (2011), le « soft balancing is the term used to describe efforts short of military action to frustrate the foreign policy objective of larger nations » (p.33). Ainsi, l'aide internationale du Venezuela lui permet d'accroître son influence internationale et de disséminer ses valeurs idéologiques, notamment au sein d'institutions internationales telles que les Nations unies (Dodson & Dorraj, 2008, p. 73; GH-2A, 4 avril 2013). En centrant son discours sur l'idéologie bolivarienne, le Venezuela désire contrebalancer la puissance de l'hégémon américain et accroître l'influence et le poids des pays du Sud. Comme le souligne Buxton (2010), la stratégie

de Chávez consistait également à la création de blocs de coopération qui peuvent influencer certaines instances internationales en plus de promouvoir un modèle de développement alternatif. Bien que certains auteurs doutent des impacts à long terme de cette stratégie, surtout vis-à-vis une puissance économique aussi importante que les États-Unis, force est d'admettre qu'elle a donné certains résultats jusqu'à maintenant, notamment en protégeant le pays contre des initiatives multilatérales d'isolement diplomatique (Corrales, 2011, p. 33). Comme le signalent Benzi et Zapata (2013), « les votes des pays du CARICOM ont été déterminants afin de rejeter plusieurs propositions des États-Unis au sein de l'OÉA qui visaient à remettre en cause les paramètres du statut démocratique des pays membres, ce qui aurait pu avoir pour effet de considérer le Venezuela comme un État non démocratique le soumettant ainsi à des sanctions, voire à une expulsion [traduction libre]» (p.83).

Comme la majorité des acteurs internationaux du développement y sont présents, Haïti constitue un excellent terrain pour l'application des politiques de *soft balancing* du Venezuela. En effet, ce dernier est féroce opposé au concept d'États fragiles développé par les puissances occidentales. Non seulement Chávez considérait-il que ce concept idéologique ne faisait qu'enraciner davantage le colonialisme du Nord, mais qu'il impliquait et justifiait un interventionnisme international militarisé en plus de mettre l'accent sur la sécurité et le « *peacebuilding* » dans le développement du pays (Bendaña, 2008). Bien qu'Haïti soit toujours considéré comme un État fragile et que la Mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti y soit toujours présente, Chávez a utilisé ses mécanismes régionaux et son influence au sein des Nations Unies pour dénoncer cette approche et attirer l'attention de la communauté internationale sur les limites et conséquences qu'elle comporte en ne s'attaquant pas suffisamment aux problèmes socio-économiques à la base de l'instabilité du pays (Buxton, 2010, p. 688).

3.2.3 Intérêts économiques

L'intérêt économique derrière la coopération Sud-Sud du Venezuela se manifeste à travers son principal mécanisme de distribution d'aide : Petrocaribe. Comme nous l'avons vu brièvement dans ce chapitre, Petrocaribe permet l'envoi de barils de pétrole, à un prix concessionnel, aux pays membres avec lesquels il a signé une entente de paiement qui s'étend sur 25 ans et à faible

taux d'intérêt. Aujourd'hui, Petrocaribe compte 18 pays membres²⁹. Il s'agit d'un des trois sous-groupes régionaux de l'initiative vénézuélienne Petroamérica qui vise l'intégration et la coopération des pays de l'Amérique latine et des Antilles en matière de ressources énergétiques afin d'améliorer la situation socioéconomique des populations (Petrocaribe, 2009g). Ainsi, par l'entremise de Petrosur (groupe régional regroupant le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay) et de Petroandina (Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou), la coopération entre les différentes compagnies énergétiques de ces pays est renforcée, notamment par la réduction des coûts de transaction et par un accès à du financement préférentiel. Petrocaribe, quant à lui, est axé sur la solidarité envers les pays caribéens en visant à leur assurer une sécurité énergétique et un développement socioéconomique par l'envoi de pétrole vénézuélien (Petrocaribe, 2009h).

Par l'entremise de ce mécanisme d'aide, le Venezuela cherche, entre autres, à diversifier son économie et son industrie pétrolière et ainsi réduire sa dépendance envers les États-Unis qui constitue l'un de ses principaux importateurs de pétrole (Benzi & Zapata, 2013, p. 73; Corrales, 2011, p. 43). D'ailleurs, les données statistiques disponibles sur le site de l'OPEP illustrent la diversification entreprise depuis 2005 par le Venezuela en ce qui concerne ses exportations de pétrole brut.³⁰ Sans attribuer l'ampleur de ces changements à la création de Petrocaribe³¹, il apparaît tout de même intéressant que les exportations dirigées vers l'Amérique latine et les Antilles aient connu une certaine augmentation depuis 2005.³²

Selon un représentant du gouvernement brésilien en Haïti, le Venezuela ne se sent pas confortable d'investir sur le marché international, notamment pour des raisons idéologiques, mais également économiques. Il a donc mis en place un modèle alternatif d'investissement axé autour des marchés en développement (EX-1A, 16 avril 2013). Selon un fonctionnaire du Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement (BMPAD), cela a permis au Venezuela d'accroître son influence, du moins au niveau régional, puisque les pays membres de Petrocaribe qui se procurent du pétrole vénézuélien à prix compétitif se placent souvent en

²⁹ Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, Bêlize, Cuba, la Dominique, la Grenade, le Guatemala, la Guyane, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Nicaragua, la République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, le Suriname et le Venezuela.

³⁰ Voir tableau 2 et graphique 1 à l'Annexe A.

³¹ En effet, le changement le plus notable est l'intensification des exports vers l'Asie pacifique.

³² De 1999 à 2004, les exportations vers l'Amérique latine représentaient en moyenne 31% des exports totaux de pétrole brut du Venezuela. De 2005 à 2013, elles représentaient en moyenne 38% des exports totaux. (Calculs réalisés à partir du tableau 2).

situation de dépendance (GH-1A, 9 avril 2013). Qui plus est, plusieurs projets de développement financés par le Venezuela consistent à la construction d'usines de raffinement spécialisées pour accueillir le pétrole vénézuélien, particulièrement lourd et riche en soufre (U.S. Energy Information Administration, 2014). La coopération vénézuélienne permet au Venezuela d'élargir et diversifier son marché d'exportations à long terme.

Toutefois, il importe de rappeler qu'une importante partie de la dette contractée sous Petrocaribe par les pays bénéficiaires peut être remboursée sur 25 ans. De plus, le Venezuela accepte que la plupart des pays membres de Petrocaribe le remboursent en nature, diminuant l'impact économique à court terme de ce programme pour le pays. Ces deux pratiques montrent que l'intérêt économique derrière la coopération Sud-Sud vénézuélienne n'est pas uniquement axé sur la croissance vénézuélienne, mais s'inscrit aussi dans une logique bolivarienne. Par l'entremise de ce mécanisme de coopération, le Venezuela promeut un projet « qui combine la sécurité énergétique et la collaboration en matière sociale [traduction libre] » (Benzi & Zapata, 2013, p. 82) afin d'accroître le niveau de développement économique et social de la région des Caraïbes pour que celle-ci soit mieux outillée pour faire face aux grands joueurs économiques, plus particulièrement les États-Unis. D'ailleurs, le régionalisme latino-américain, et subséquemment la création de diverses institutions de coopération régionales (MERCOSUR, Banco del SUR, ALBA, etc.), s'est développé en réaction à la place prépondérante qu'occupaient – et qu'occupent toujours - les États-Unis dans l'économie de la région (Tussie, 2009). Fidèle à l'idéologie bolivarienne, Petrocaribe désire ainsi créer un marché régional « that serves to solve, in a joint fashion, common problems, but that also serves to have a presence as a bloc in negotiations with other powers, regardless of their size » (Petrocaribe, 2009b), plus particulièrement les États-Unis.³³

3.3 Le cas haïtien

Haïti représente un cas intéressant pour l'étude des politiques de coopération vénézuéliennes, d'une part en raison de l'importance de l'engagement du Venezuela qui se positionne comme premier bailleur de fonds en termes d'aide promise suite au séisme, mais également parce qu'il illustre bien les motivations et intérêts qui la sous-tendent (Office of the Special Envoy for Haiti,

³³ Cela a d'ailleurs été soulevé lors d'un entretien confidentiel avec fonctionnaire du BMPAD (GH-1A, 9 avril 2013).

2012). La coopération vénézuélienne en Haïti est justifiée, entre autres, par des liens historiques qui s'inscrivent dans l'idéologie bolivarienne et motivée par des intérêts géopolitiques multiples.

3.3.1 Relations historiques

Le gouvernement de Chávez insistait sur la relation historique que le Venezuela entretient avec Haïti pour justifier sa coopération. L'ampleur de celle-ci s'explique toutefois par la gravité des événements du 12 janvier 2010 et l'importance des besoins humanitaires qui en découlent. La relation historique qui unit les deux pays date de plus de deux siècles et sa portée idéologique demeure très forte. Alexandre Pétion, le président haïtien qui dirigea le pays de 1806 à 1818, a soutenu Bolívar dans son projet de libération et d'unification de l'Amérique latine en lui fournissant des armes et des hommes (Bellegarde, 1941, p. 210). À ce jour, les deux partenaires reconnaissent la dette du Venezuela envers Haïti pour cet appui (Pérez, 2007). En outre, Pétion est reconnu pour son apport déterminant dans l'indépendance de la République d'Haïti et « as the world's first black republic it served as an inspiration to Venezuelan patriots » (Embassy of the Bolivarian Republic of Venezuela to the United States, 2010). Par ailleurs, Pétion partageait les valeurs de régionalisme et d'anti-impérialisme de Bolívar. Dans ce contexte, il était tout naturel que Chávez porte une attention particulière à Haïti. D'ailleurs, ce dernier avait développé une relation étroite avec le président Jean-Bertrand Aristide, qui fut renversé en 2004, principalement fondée sur leurs problèmes respectifs avec les États-Unis (Buxton, 2010, pp. 686-687).

L'ALBA illustre également l'importance qu'Haïti revêt pour le Venezuela et l'idéologie bolivarienne. En effet, Haïti fait partie des trois priorités mises de l'avant par l'ALBA. Si la première demeure la fin du blocus américain envers Cuba, la deuxième se penche sur « the problems of Haiti, concerning which there has been a discourse calling for the end of US military interventionism », alors que la troisième se concentre sur l' « ALBA-Caribe Fund, whose mission is to fund social projects [...] on areas such as tourism, health, education, road infrastructure [...] in various Caribbean countries » (Jácome, 2011, pp. 3-4).

En somme, Chávez justifiait sa coopération en Haïti selon des idéaux humanitaires et historiques. Toutefois, bien que ces liens soient non-négligeables pour expliquer l'importance de l'aide

promise par le Venezuela, il faut également prendre en compte l'intérêt géopolitique que représente le cas haïtien.

3.3.2 *Intérêt géopolitique*

Historiquement, le Venezuela a toujours considéré la région des Caraïbes comme un pôle d'influence déterminant, notamment en raison de sa position géographique et des affinités culturelles entre les États (Jácome, 2011, p. 2). Ces aspects continuent d'être pertinents aujourd'hui dans le cadre de la politique de coopération vénézuélienne, comme en témoigne le fait que Petrocaribe soit la seule filiale de Petroamérica qui s'occupe de programmes de coopération. Toutefois, Haïti peut être considéré comme un des principaux enjeux géopolitiques de la région en grande partie en raison de la multiplicité des acteurs présents et, par conséquent, des visions du développement qui entrent en concurrence. La présence d'une importante diversité d'acteurs en fait un terreau idéal pour promouvoir l'idéologie anti-hégémonique et régionaliste de Chávez, où les stratégies de *social power diplomacy* et de *soft balancing* sont mises en oeuvre.

3.3.2.1 *Intérêt anti-hégémonique*

Tout d'abord, il est important de noter que la présence et l'action des États-Unis dans la région des Caraïbes sont inégalées : il s'agit du plus grand investisseur étranger dans la région (Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), 2013, p. 10), le principal partenaire économique et ses relations diplomatiques avec la plupart des pays caribéens sont très étroites (de la Fuente, 2011). De surcroît, l'influence des États-Unis en Haïti est incontestable et est caractérisée par un interventionnisme qui remonte à plus d'un siècle, passant par son occupation de 1915 à 1934 au rôle qu'il a joué dans le coup d'État contre Aristide (Malone, 2008, p. 128).

L'intérêt du Venezuela envers la région des Caraïbes dans une perspective anti-hégémonique se justifie donc facilement. Il tente de défier les États-Unis et de s'imposer dans la région en offrant une source alternative d'aide économique capable de concurrencer l'aide américaine et en tissant

des liens stratégiques avec Cuba (Jácome, 2011, p. 3).³⁴ D'ailleurs, cette relation avec Cuba est particulièrement visible en Haïti. Le contexte haïtien permet ainsi au Venezuela d'être beaucoup plus actif dans sa lutte anti-américaine et dans l'avancement de son modèle alternatif de développement. En effet, comme nous en avons discuté plus tôt, Haïti est considéré comme un État fragile par les États-Unis (et les autres pays de l'OCDE), ce qui implique une approche de « *peacebuilding* » axée sur le déploiement d'une force militaire responsable d'assurer la stabilisation du pays – la MINUSTAH – à laquelle le Venezuela s'oppose vertement. En promettant des montants faramineux³⁵, le Venezuela tente de diminuer l'influence des États-Unis et des pays occidentaux en présentant une vision pro-pauvre et sociale du développement. Par ailleurs, le Venezuela n'impose pas de conditions à son aide et participe à l'élargissement du secteur de l'énergie d'Haïti, secteur qui ne fait pas partie des priorités américaines ou occidentales (The Reality of Aid, 2010).

Qui plus est, le Venezuela ne s'oppose pas ouvertement aux relations bilatérales qu'entretient Haïti avec les pays du Nord, ce qui contribue à sa popularité dans le pays. En effet, la perception haïtienne est que l'aide vénézuélienne n'est pas politique puisqu'elle n'impose aucune condition, qu'elle ne demande pas d'adhérer à une idéologie et qu'elle est ouverte aux autres formes de coopération. Cette perception est à l'opposé de l'image de la plupart des bailleurs du Nord, et plus particulièrement des États-Unis, qui, pour plusieurs Haïtiens, s'ingèrent dans les affaires internes du pays.

À travers l'ALBA, le Venezuela a créé un fonds humanitaire de 100 millions de dollars US spécialement dédié à l'assistance à Haïti. Ce fonds cible des secteurs sociaux, mais également le secteur énergétique (Embassy of the Bolivarian Republic of Venezuela to the United States, 2010). À cela s'ajoute la contribution de Petrocaribe qui fournit plus de 20 000 barils de pétrole par jour à des taux préférentiels (Haïti Libre, 2012f). Ces exemples illustrent bien le recours à la *social power diplomacy* et aux mesures de *soft balancing* par le Venezuela pour promouvoir son

³⁴ Le fait que le Venezuela utilise son aide en Haïti afin de défier les États-Unis a souvent été mentionné lors de nos entrevues sur le terrain auprès de membres du gouvernement haïtien, d'intellectuels haïtiens et des représentants de gouvernements étrangers (p.ex. GH-1A, 9 avril 2013; GH-3A, 8 avril 2013; MH-1A, 22 mars 2013). Nous y reviendrons au chapitre 5.

³⁵ Rappelons que suite au séisme, le Venezuela a promis 1,2 milliard de dollars US (Office of the Special Envoy for Haiti, 2012).

idéologie anti-hégémonique. Ces initiatives apportent également de la visibilité aux initiatives régionales mises en place et contrôlées par le gouvernement vénézuélien.

3.3.2.2 Intérêt régionaliste

Comme il en a été question dans la section précédente, la coopération vénézuélienne en Haïti se démarque en termes d'aide promise, ce qui a permis à Chávez de promouvoir son idéologie bolivarienne. Ainsi, à travers sa politique d'aide internationale, le Venezuela tente de s'imposer comme une alternative non seulement au développement Nord-Sud, mais également à la variante du développement Sud-Sud latino-américain promue par ses concurrents (Brésil, Argentine, Chili). Le cas haïtien représente donc une opportunité en or pour le Venezuela de promouvoir son modèle et sa vision du régionalisme latino-américain puisque plusieurs des pays latino-américains y sont présents – même très actifs – à travers la MINUSTAH (Buxton, 2010, p. 678).

Il semblerait donc que deux camps latino-américains soient présents en Haïti, tout comme dans le continent sud-américain. D'un côté, une approche qui se veut davantage complémentaire à la coopération Nord-Sud et qui s'implique dans la MINUSTAH et, de l'autre, une approche qui se présente en opposition aux schémas traditionnels de coopération Nord-Sud (Lengyel *et al.*, 2010, p. 43). Bien que le Brésil ne soit plus le leader de la MINUSTAH, nous pouvons tout de même considérer que ce dernier domine le premier camp présent en Haïti. En effet, le Brésil a d'abord et avant tout accepté de prendre en charge cette mission afin d'accroître son prestige et son image d'acteur du développement au niveau international, mais également afin de renforcer sa position de leader régional (Feldmann *et al.*, 2011, pp. 46-47). Les autres pays qui participent à la MINUSTAH, particulièrement l'Argentine et le Chili, le font également pour des intérêts similaires. Chávez, quant à lui, considérait que la MINUSTAH s'inscrivait dans une logique d'interventionnisme qui aggrave les problèmes de violence, d'insécurité et de pauvreté. De ce fait, par l'entremise de l'ALBA, le Venezuela propose une approche différente qui se concentre sur des dimensions socio-économiques afin de répondre aux défis d'instabilité et d'insécurité en Haïti (Buxton, 2010, pp. 686-689).

Selon Feldman *et al.* (2011), la stratégie d'intervention du Brésil et d'autres pays latino-américains actifs au sein de la MINUSTAH « aimed at increasing their room to maneuver in the region [...], reaffirming their commitment to the principles of democracy, multilateralism and

poverty reduction [...] [and] forging a united front in a region where assertive Venezuelan diplomacy and United States influence polarized views on matters such as regional security » (p. 46).

On peut donc percevoir une volonté de ces pays latino-américains de se démarquer et de démontrer leur capacité à prendre en charge des projets de développement d'envergure selon leur modèle de coopération Sud-Sud en plus de promouvoir leur vision du régionalisme.³⁶ Cette volonté est tout aussi manifeste dans le cadre de la politique de coopération vénézuélienne. En refusant catégoriquement de faire partie de la MINUSTAH, en développant sa propre approche de « *peacebuilding* » et en utilisant l'ALBA et Petrocaribe, le Venezuela désire promouvoir sa vision du régionalisme selon son idéologie bolivarienne. Qui plus est, en s'opposant à la MINUSTAH et en favorisant les projets bilatéraux ou multilatéraux (avec Cuba), le Venezuela retire une grande popularité et sympathie auprès de la population haïtienne (Lengyel *et al.*, 2010, p. 51).

3.3.3 *Intérêt économique*

En ce qui concerne l'intérêt économique du Venezuela dans sa coopération Sud-Sud, le cas haïtien ne semble pas se différencier des autres pays caribéens. Comme nous l'avons évoqué précédemment, la coopération vénézuélienne, par l'entremise de Petrocaribe, permet au Venezuela de démontrer – voire d'accroître – sa puissance économique dans la région tout en tentant de renforcer le poids économique des Caraïbes, et donc d'Haïti.

Bref, bien que la coopération vénézuélienne se présente comme une alternative humaniste de développement qui prône des valeurs de solidarité, d'égalité et de justice sociale, il reste que celle-ci est utilisée comme un outil de politique étrangère rendu possible par le pétrole. Il ne s'agit pas ici de nier les motivations humanitaires et solidaires qui sous-tendent la coopération vénézuélienne. Les motivations pour sa coopération trouvent leurs sources dans l'idéologie bolivarienne de Chávez fondée sur des valeurs sociales importantes et la vision d'une solidarité latino-américaine. Toutefois, cette idéologie est elle-même porteuse d'un contenu politique fort et qui détermine la politique étrangère du pays. Ainsi, la coopération vénézuélienne est

³⁶ Un fonctionnaire du CDES (GH-2A, 4 avril 2013) a d'ailleurs fait valoir lors d'une entrevue confidentielle que le Brésil et le Venezuela agissaient en Haïti entre autres afin de « s'asseoir au niveau régional ».

également motivée par des intérêts politiques importants, soit de positionner et de donner de l'influence au Venezuela aux niveaux régional et international.

Enfin, bien que les politiques de développement vénézuéliennes bénéficient grandement à Haïti, plusieurs inquiétudes peuvent être relevées quant à leur viabilité et efficacité à long terme. En effet, celles-ci semblent assujetties au leadership de Chávez et à l'économie pétrolière du pays. Par ailleurs, les motivations de Chávez peuvent également être questionnées : en s'opposant si ardemment à l'hégémonie américaine et en tentant de créer une alternative capable de concurrencer cette dernière, Chávez a pu donner l'impression de vouloir établir sa propre hégémonie régionale. D'autant plus que plusieurs de ses détracteurs affirment que son aide a pour conséquence de plonger les bénéficiaires en état de dépendance envers le Venezuela (Jácome, 2011). Comprendre les motivations et intérêts qui sous-tendent la coopération vénézuélienne représente un élément important de cette recherche. Toutefois, cela ne nous permet pas de nous prononcer quant à son efficacité. Ainsi, il apparaît nécessaire d'évaluer la mise en œuvre de ces politiques sur le terrain et les résultats de l'aide vénézuélienne en Haïti.

CHAPITRE 4 – MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

Dans ce chapitre, nous approfondirons notre analyse sur les mécanismes utilisés – et développés – par le Venezuela pour la mise en œuvre de son aide en Haïti. Nous verrons que ces mécanismes reflètent pleinement les motivations et intérêts détaillés dans le chapitre 3 et participent ainsi à la promotion de la politique étrangère vénézuélienne. Cette analyse nous permettra de mieux comprendre l’approche vénézuélienne et de la situer parmi le modèle de coopération Nord-Sud, pour ensuite émettre des conclusions générales sur ses impacts.

En Haïti, le Venezuela agit principalement à travers trois mécanismes: l’aide bilatérale, les programmes régionaux de l’ALBA et le financement offert par l’entremise de Petrocaribe. L’analyse des flux par lesquels chemine l’aide vénézuélienne est complexe, non seulement en raison du manque d’information, mais également en raison du degré d’imbrication entre les mécanismes financés entièrement par le Venezuela et l’ALBA.

Dans les faits, les programmes de coopération de l’ALBA sont pratiquement entièrement financés par le Venezuela, de loin l’acteur le plus actif et influant de l’organisation. Quant à lui, Petrocaribe constitue un mécanisme purement vénézuélien, géré par la compagnie pétrolière nationale du Venezuela, Petroleos de Venezuela S.A., mais pleinement intégré au sein de l’ALBA. Pour ajouter à cette complexité, il existe un Fonds ALBA-Caribe – malgré ce que laisse paraître son appellation – qui est entièrement administré par Petrocaribe et qui vise à soutenir des projets sociaux dans les pays membres de l’initiative régionale.³⁷ À cela s’ajoutent d’autres enchevêtrements entre les mécanismes ou institutions de coopération, notamment le Fonds ALBA Alimentos – instrument de Petrocaribe et qui collabore étroitement avec le Ministère du pouvoir populaire pour l’énergie et le pétrole du Venezuela (PDVSA, 2013, p. 147) – ou la Banco de Desarrollo Economico y Social de Venezuela (BANDES) et la Banco del ALBA, deux institutions bancaires présidées par le même individu (Haïti Libre, 2013c). Si ces deux derniers exemples ne représentent pas des institutions d’envergure en Haïti, ils illustrent tout de même les liens étroits entre la coopération vénézuélienne – et ses diverses institutions – et les mécanismes de coopération de l’ALBA. Cette réalité sera prise en compte dans l’examen des mécanismes de coopération en Haïti.

³⁷ Nous y reviendrons plus tard dans la section 4.2.4

4.1 Aide bilatérale

Bien que les fonds de Petrocaribe soient acheminés vers les coffres de l'État haïtien, ce qui permet au gouvernement vénézuélien d'affirmer que « l'aide vénézuélienne va directement au gouvernement d'Haïti [traduction libre] » (Embajada de la República Bolivariana de Venezuela en Estados Unidos, 2013a), nous distinguons tout de même Petrocaribe de l'aide bilatérale à proprement parler puisque cet accord énergétique s'inscrit dans un mécanisme régional. Ainsi, l'aide bilatérale du Venezuela, ou de « gouvernement à gouvernement » tel que décrit par la plupart des Haïtiens interrogés, fait plutôt référence à des initiatives ponctuelles de toutes envergures, pouvant aller de l'envoi de matelas à la construction de centrales électriques, et qui *ipso facto* ne transite pas par un mécanisme régional (EX-1A, 16 avril 2013; GH-1A, 9 avril 2013). Un représentant des Nations unies travaillant au sein du gouvernement haïtien nous a également fait part de cette distinction faite par les Haïtiens concernant l'aide du Venezuela. Ceux-ci la perçoivent comme une aide gouvernementale plutôt qu'une aide bilatérale (OI-4A, 24 mars 2013). Bien que cela demeure une aide bilatérale, le fait qu'elle soit décrite autrement illustre déjà la perception différente qu'en ont les acteurs haïtiens.

Cette forme de soutien est peu documentée, ce qui empêche d'en connaître l'ampleur exacte. Selon nos recherches, celle-ci serait beaucoup plus rare et s'adresserait davantage au secteur de l'énergie. L'information recueillie à ce sujet provient principalement d'articles de journaux et d'entrevues réalisées sur le terrain. Généralement, les projets d'envergure sont annoncés au terme d'une rencontre entre les dirigeants des deux pays par voie de communiqués ou de conférences de presse relayés dans les médias haïtiens. Toutefois, il est rarement spécifié, au moment de l'annonce, si le ou les projets seront réalisés à travers l'entente de Petrocaribe ou s'il s'agit d'une aide bilatérale, ce qui rend difficile d'établir la nature du soutien (dons ou prêts).³⁸

De plus, malgré la mise en place du module de gestion de l'aide externe – les données sur l'aide vénézuélienne restent incomplètes. Alors que la grande majorité des projets qui y figurent proviennent de l'entente de Petrocaribe, cette liste de projets ne concorde tout de même pas avec celle disponible sur le site du BMPAD. En effet, selon le MGAE, l'engagement du Venezuela en

³⁸ Comme les projets Petrocaribe doivent être approuvés par résolution par le gouvernement haïtien avant d'être publiés sur le site du Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement, le fait de ne pas trouver un projet annoncé sur la liste de Petrocaribe n'implique pas nécessairement qu'il s'agisse d'une aide de « gouvernement à gouvernement »; la résolution pourrait simplement ne pas encore avoir été approuvée.

Haïti se chiffrerait à 842 M de US\$, tandis que la liste du BMPAD annonce plutôt 1 670 M de US\$ (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, 2014a; Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement, 2014b). Selon un représentant du MPCE, les ministères et organismes qui reçoivent des fonds de bailleurs étrangers devraient fournir l'information concernant ces projets (mise en œuvre, montant, avancement, etc.) au MPCE, mais cela se fait sur une base volontaire et non systématique, ce qui expliquerait les incohérences soulevées dans le cas de Petrocaribe (GH-5A, 19 avril 2013). L'ensemble des projets bilatéraux devrait également être inscrits sur le MGAE, mais celui-ci ne contient que deux projets qui ne s'inscrivent pas dans l'entente de Petrocaribe ou de l'ALBA : le premier étant la mise en place de dix dispensaires de santé – projet qui aurait pris fin avant le séisme de 2010 – et un projet de rénovation de l'aéroport de Cap-Haïtien pour un montant de 33 M\$, dont seulement 3 M\$ ont été versés depuis 2011. Par ailleurs, le manque de transparence se manifeste également dans les fiches descriptives des projets vénézuéliens qui sont pratiquement vides, à l'exception faite de l'information relative à la durée des projets et aux déboursés (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, 2014a).

Le MPCE a tenté de rencontrer l'ambassade vénézuélienne afin d'obtenir les données nécessaires à la coordination de l'aide en Haïti, mais aucune rencontre n'avait pu être organisée en date de notre recherche terrain (OI-4A, 24 mars 2013).³⁹ Selon le document public de suivi du MPCE, cela n'a pas changé depuis avril 2013 (Ministère de la Planification et de la Coopération externe, 2014b). Le manque de transparence et les difficultés d'obtenir de l'information fiable rendent difficile la tâche de déterminer si les projets vénézuéliens ont été lancés ou d'évaluer leur état d'avancement.

L'information obtenue sur le terrain a tout de même permis de confirmer que certains projets spécifiques de « gouvernement à gouvernement » annoncés lors de rencontres officielles ont effectivement été réalisés, notamment la construction de trois centrales électriques aux Gonaïves, à Cap-Haïtien et à Carrefour (Haïti Libre, 2012c)⁴⁰, tandis que d'autres semblent plutôt avoir fait

³⁹ Selon le document « Suivi de la collecte » disponible sur le site du MGAE, des rencontres concernant l'accord Petrocaribe auraient finalement eu lieu suite à notre recherche terrain. Plus précisément, une rencontre entre le MPCE et le BMPAD aurait eu lieu le 17 avril 2013. Toutefois, les données auraient seulement été transmises le 1^{er} février 2014. Par ailleurs, aucune rencontre entre l'ambassade du Venezuela et le MPCE n'apparaissent sur ce document qui est actualisé en temps réel.

⁴⁰ Une visite à Cap-Haïtien a permis de constater la construction de la centrale électrique.

partie d'annonces sans fondement.⁴¹ De plus, il est difficile de savoir si ces projets sont de nouvelles initiatives ou s'il s'agit de récupération d'annonces. Par exemple, en 2007, Chávez a annoncé la construction de trois usines électriques aux Gonaïves, à Cap-Haïtien et à Port-au-Prince (Gilles, 2007). En 2012, à la suite d'une rencontre tripartite entre le Venezuela, Cuba et Haïti, le premier ministre haïtien, M. Laurent Lamothe, annonçait à nouveau la construction des trois usines électriques susmentionnées (Haïti Libre, 2012c).

Outre les projets spécifiques et l'envoi de matériel, l'aide de « gouvernement à gouvernement » peut également prendre la forme de l'élimination de la dette. En 2008, suite aux quatre ouragans qui ont sévi sur Haïti, la dette envers le Venezuela fut entièrement effacée (MH-1A, 22 mars 2013). En 2010, suite au séisme, la dette de 395 M\$ qu'Haïti avait contracté en deux ans auprès du Venezuela, notamment par l'entremise de l'entente Petrocaribe, fut à nouveau effacée (Duval, 2013). Cette pratique illustre les imbrications entre les diverses formes de mise en œuvre de la coopération vénézuélienne. Ces deux éliminations de la dette en deux ans laissent croire à plusieurs Haïtiens que la nouvelle dette contractée par l'entremise de Petrocaribe depuis le séisme de 2010 sera de nouveau effacée par le gouvernement vénézuélien (MH-1A, 22 mars 2013). Cette impression est également partagée par un représentant de l'ambassade brésilienne qui croit que des ententes ont déjà été prises entre les gouvernements haïtien et vénézuélien pour éventuellement annuler cette dette (EX-1B, 22 avril 2013).

Les montants d'aide promis par le Venezuela au lendemain du séisme de janvier 2010 s'élevaient à plus 1,2 milliard de US \$ (Office of the Special Envoy for Haiti, 2012). Mise à part l'élimination de la dette de 395 M\$, il est impossible d'évaluer la proportion de cette promesse qui devait provenir de Petrocaribe et celle qui devait être allouée par des ententes de « gouvernement à gouvernement ». Toutefois, les données recueillies en date de décembre 2014 auprès du BMPAD tendent à montrer que la majeure partie de cette aide a été acheminée par Petrocaribe. En effet, de 2010 à 2012, Petrocaribe a promis de financer, sous forme de prêts, pour plus de 1,1 milliard de US\$ de projets en Haïti, démontrant l'importance de ce mécanisme pour la mise en œuvre de l'aide vénézuélienne (Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement, 2014b).

⁴¹ Nous y reviendrons dans le chapitre 5 lors de notre description des études de cas choisies.

4.2 Mécanismes régionaux : l'ALBA et Petrocaribe

Bien qu'elle soit une organisation régionale composée de neuf pays membres, l'ALBA peut être considérée comme un mécanisme de mise en œuvre de la coopération du Venezuela. En effet, comme il a été démontré au chapitre 3, l'ALBA constitue un instrument politique créé et utilisé par le Venezuela – et dans une moindre mesure Cuba – afin de promouvoir sa politique étrangère caractérisée par une vision antiimpérialiste et régionale. Cette politique est d'ailleurs véhiculée dans de multiples documents officiels du gouvernement vénézuélien.⁴² Les programmes de coopération de l'ALBA et ses différents fonds humanitaires, notamment le Fonds ALBA-Caribe et la Banque de l'ALBA, sont presque uniquement financés par le Venezuela (Jácome, 2011, p. 3).⁴³ Bien qu'Haïti ne soit pas membre de l'ALBA, le pays fait tout de même partie des trois priorités mises de l'avant par l'organisation (Jácome, 2011, pp. 3-4), comme en témoigne la création d'un fonds humanitaire de 100 millions de dollars US lui étant entièrement dédié (Embassy of the Bolivarian Republic of Venezuela to the United States, 2010). Ainsi, les activités de coopération de l'ALBA en Haïti, dont les décisions relèvent largement du gouvernement vénézuélien, servent dans une large mesure les intérêts vénézuéliens et doivent être analysées comme un mécanisme de mise en œuvre de la coopération du Venezuela.

Pour sa part, Petrocaribe, programme lancé en 2005 et géré par PDVSA, consiste en une série d'accords de coopération énergétique entre le Venezuela et les pays caribéens qui s'inscrit dans l'initiative plus large de « Petroamérica ». La particularité de l'initiative est qu'elle est pleinement intégrée à l'ALBA, mais demeure indépendante dans l'attribution de ses fonds et le choix des projets puisque ses ententes de coopération n'engagent que le Venezuela et le pays partenaire. Ainsi, les membres de Petrocaribe ne sont pas nécessairement membres de l'ALBA. L'ALBA et Petrocaribe doivent être considérés comme deux mécanismes distincts de par leur nature – l'un étant une organisation régionale, l'autre un programme d'ententes bilatérales – et leur fonctionnement. Toutefois, ceux-ci demeurent structurellement liés et leurs principes, discours et vision sont identiques. Dans la vision de l'ALBA, le développement humain et social

⁴² « L'ALBA est une initiative d'intégration pour les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes promue par la République du Venezuela [traduction libre] » (Petrocaribe, 2009a), « L'ALBA répond à la conception intégrationniste de la politique étrangère vénézuélienne [traduction libre] » (Petrocaribe, 2009d).

⁴³ Tel que mentionné plus tôt, le Fonds ALBA-Caribe se retrouve directement sous l'égide Petrocaribe, malgré son appellation.

constitue l'unique voie pour le développement de la région. De cette façon, le commerce, principale activité au sein de l'ALBA, doit se pratiquer dans une optique de développement humain et servir le projet d'intégration régionale (Altmann Borbon, 2011, p. 195). C'est dans cet esprit que s'inscrit Petrocaribe, le programme économique de l'ALBA, qui doit répondre aux impératifs de développement humain garants du renforcement de l'espace régional selon l'idéologie bolivarienne (Radio Del Sur, 2013).

Les principes qui sous-tendent le projet d'intégration régionale occupent une place de premier plan dans le cadre discursif de l'ALBA.⁴⁴ Ceux-ci sont véhiculés dans tous les discours, documents officiels et ententes de l'organisation et sont reflétés dans l'ensemble des initiatives qui en découlent. Par conséquent, bien qu'il s'agisse d'un mécanisme vénézuélien complètement indépendant de l'ALBA dans sa gestion, l'influence de l'organisation régionale est manifeste dans le discours et l'approche de Petrocaribe. En effet, selon le site Internet de Petrocaribe : « [nous] ne pouvons concevoir l'existence de Petrocaribe, de Petroamérica ou de Petrosur, sans d'abord comprendre l'importance de l'ALBA [traduction libre] » (Petrocaribe, 2009f). Ainsi, son intégration au sein de l'ALBA lui confère les mêmes principes directeurs.

Tel qu'évoqué au chapitre 3, le cadre discursif constitue un élément incontournable de la politique de *social power diplomacy* pratiquée par le Venezuela et a un impact direct sur la perception de l'aide vénézuélienne chez ses partenaires. Il importe toutefois d'examiner le fonctionnement propre à chacune des initiatives afin d'évaluer l'écart entre les principes véhiculés et la mise en œuvre des projets. Cette analyse permettra de poser certains constats quant aux impacts de l'approche du Venezuela en Haïti.

4.2.1 Fonctionnement de l'ALBA

L'action de l'ALBA en Haïti illustre bien la vision de développement et d'intégration de l'ALBA basée sur les principes de solidarité, de coopération et de complémentarité. Bien qu'Haïti ne soit pas membre de l'ALBA, l'aide à ce pays constitue tout de même l'une des trois

⁴⁴ « This proposal of uniting Latin American and Caribbean countries in a single economic, political and social block summarizes the principles that govern a true Latin American and Caribbean integration based on justice, solidarity, fairness, cooperation, complementarity, common willingness to progress, equitable development and respect for the sovereignty and self-determination of the peoples, with an emphasis on human and social development, in addition to political and economic development. » (Petrocaribe, 2009a).

priorités mises de l'avant par l'organisation régionale (Jacome, 2011, pp. 3-4). Toutefois, l'action de l'ALBA en Haïti est difficilement dissociable de l'aide bilatérale du Venezuela ou du financement de projets via Petrocaribe.

Selon l'information disponible, la seule initiative de l'ALBA en Haïti qui ne s'inscrit pas dans le cadre de Petrocaribe est le fonds de 100M US\$ dédié à l'assistance humanitaire au pays. Ce fonds a tout de même été créé par le Venezuela (Embassy of the Bolivarian Republic of Venezuela to the United States, 2010). Toutefois, aucune information sur l'utilisation de ce fonds n'est disponible. Le 6 février 2012, le chancelier cubain, Bruno Rodríguez a fait mention de ce fonds en parlant de l'action plus large de l'ALBA en Haïti qui, en plus du fonds, comprend « des travaux et logistique pour la récupération de cette nation : infrastructures, transport, soutien technique et approvisionnement d'Haïti en combustible nécessaire [au] fonctionnement de centrales électriques dans trois régions d'Haïti » (Haïti Libre, 2012a). Toutefois, tout comme pour l'aide « gouvernement à gouvernement », les projets annoncés n'apparaissent pas dans la documentation officielle de l'organisation régionale et semble y avoir un écart important entre le discours et les projets concrètement réalisés. Outre ces annonces, l'ALBA agit également en Haïti par l'entremise du Fonds ALBA-Caribe (troisième priorité de l'organisation), bien que ce dernier soit structurellement rattaché à Petrocaribe et conséquemment à PDVSA.⁴⁵

Bien que peu d'initiatives directes de l'ALBA soient répertoriées en Haïti, l'organisation milite pour le développement de nouvelles dynamiques de coopération entre les pays latino-américains et Haïti. Une rencontre spéciale des membres de l'ALBA pour Haïti avait d'ailleurs été annoncée au terme du XIe Sommet de l'ALBA, le 6 février 2012. Cette rencontre, qui a eu lieu à Jacmel, les 2 et 3 mars 2012, visait à renforcer la coopération entre les pays membres de l'ALBA et Haïti (Haïti Libre, 2012a). Suite à cette rencontre, qui a pris la forme d'un « Sommet de la solidarité Haïti-Venezuela », l'organisation annonçait une entente de coopération tripartite Cuba-Haïti-Venezuela de 60 M\$ dans les domaines de la construction, de l'éducation et de la santé (Haïti Libre, 2012d). En tant qu'État observateur de l'ALBA, Haïti participe également aux différents sommets de l'organisation, ce qui lui permet de développer des liens avec les pays latino-américains et de renforcer la coopération Sud-Sud (Haïti Libre, 2013a). C'est ainsi que l'ALBA et Petrocaribe ont favorisé le développement de nouvelles dynamiques de coopération telles que

⁴⁵ Nous y reviendrons dans la section 4.2.2

celles de la République dominicaine – Haïti – Venezuela par la création du Fonds bolivarien de solidarité avec Haïti.⁴⁶

L'action de l'ALBA en Haïti s'inscrit dans l'établissement d'une zone de coopération entre les pays de l'espace latino-américain et caribéen en proposant un modèle de développement basé sur l'idéologie bolivarienne promue par le Venezuela. Ce mécanisme régional permet au Venezuela de faire avancer son objectif de promotion d'un monde multipolaire et de renforcer sa position dans l'économie internationale (Petrocaribe, 2009d). Ainsi, malgré les doutes exprimés par un représentant du gouvernement canadien en Haïti quant à l'efficacité de l'action de l'ALBA dans le pays (GC/EX-1A, 23 avril 2013), force est de constater que ce mécanisme de coopération accomplit sa fonction de promotion de l'idéologie du Venezuela, qu'il permet à celui-ci d'établir des principes directeurs pour la coopération qui sont appliqués dans les différents programmes et initiatives qui en découlent et qu'il favorise le développement de relations entre Haïti et d'autres pays membres de l'ALBA – et de Petrocaribe, voire Petroamérica.

4.2.2 Fonctionnement de Petrocaribe

L'accord Petrocaribe offre une assistance financière directe à ses États membres. Selon l'entente signée, le Venezuela achemine une quantité fixe de barils de pétrole par jour à un taux préférentiel et l'État receveur vend ce pétrole aux compagnies pétrolières dans son pays. Un premier remboursement, qui se situe entre 40% et 70% de la facture totale, doit être réalisé dans les 90 jours suivant l'envoi du pétrole. La balance peut être remboursée sur une période de 25 ans à un taux annuel concurrentiel. L'initiative Petrocaribe se présente comme un mécanisme de coopération puisque les recettes tirées de la vente de pétrole aux compagnies pétrolières locales doivent être réinvesties dans des projets de développement du pays. Comme nous l'avons abordé précédemment, l'approche prônée par le Venezuela s'appuie sur les principes de non-conditionnalité et de non-ingérence. Ainsi, il est convenu que les fonds de Petrocaribe peuvent être utilisés selon les priorités des pays receveurs et dans des secteurs généralement négligés par la coopération Nord-Sud (infrastructures, énergie, etc.) (Malacalza, 2014, p. 64).

⁴⁶ Par exemple, un Fonds bolivarien de solidarité a été créé qui permet à la République dominicaine de repayer sa dette envers Petrocaribe en investissant dans le développement d'Haïti (nous y reviendrons dans la section 4.2.2).

Sur les quatorze pays membres de Petrocaribe, onze ont établi une entreprise mixte entre leur gouvernement et la division caribéenne de PDVSA, PDV Caribe. Ces entreprises ont été créées afin d'établir un processus plus direct pour acheminer les fonds Petrocaribe entre les gouvernements : « [transactions] are executed State-to-State, which reduces associated costs to the operations, simplifies technology and knowledge transfer, as well as building up the strengths required by each member country in terms of energy » (Petrocaribe, 2011, p. 1). Elles sont également responsables de la gestion des projets financés par Petrocaribe et veillent au respect des objectifs d'indépendance énergétique et d'amélioration des conditions de vie des populations selon les principes d'échange mutuel, de solidarité et d'intégration régionale (Petrocaribe, 2009i).

Pour les projets à caractère social financés par les entreprises mixtes ou le Fonds ALBA Caribe, Petrocaribe a développé un guide, intitulé « Directives pour des projets sociaux dans le cadre de Petrocaribe », dans lequel les critères d'admissibilité et de sélection sont détaillés. Les objectifs visés s'apparentent à ceux véhiculés par les approches de coopération Nord-Sud, soit « l'éradication de la pauvreté et [l'accomplissement] des objectifs du millénaire » (Gouvernement Bolivarien du Venezuela - Ministère du Pouvoir Populaire pour l'Énergie et Pétrole, s.d., p. 4). Les critères d'analyse semblent également similaires puisque les projets sont évalués selon leur pertinence, leur durabilité, leur impact social, leur efficience et leur efficacité. Toutefois, le caractère social de l'approche vénézuélienne et le respect des priorités du pays receveur sont fortement soulignés :

Nous réaffirmons que [l'Accord Petrocaribe] a pour objectif de contribuer à la transformation des sociétés latino-américaines et caribéennes en les rendant plus justes, plus cultivées, participatives et solidaires et c'est pour cela qu'il est conçu comme un processus intégral promouvant l'élimination des inégalités sociales et favorisant la qualité de la vie ainsi qu'une participation effective des peuples dans la configuration de leur propre destinée (Gouvernement Bolivarien du Venezuela - Ministère du Pouvoir Populaire pour l'Énergie et Pétrole, s.d.)

De cette façon, le Venezuela se présente comme un modèle de coopération crédible, aligné sur les meilleures pratiques de gestion, mais appuyé sur une vision différente du développement. On y retrouve cette vision de développement humain participatif, évoqué au chapitre 3, par laquelle les populations sont à la fois les principaux bénéficiaires et les principaux acteurs (Burbach & Piñeiro, 2007, p. 183).

Toutefois, au-delà du discours axé sur la participation, le choix des projets financés par Petrocaribe, que ce soit dans le cadre d'entreprises mixtes ou d'autres mécanismes, se situe au plus haut niveau politique (conseil des ministres, président, etc.). En effet, les *Directives pour des projets sociaux dans le cadre de Petrocaribe* exigent que les demandes de projets soient « souscrites par la plus haute autorité du gouvernement [pétitionnaire] » (s.d., p. 5). Dans le cas des entreprises mixtes, les projets doivent être présentés à son dirigeant et une copie doit être transmise à PDV Caribe, qui détient en majorité sept des onze entreprises mixtes (PDVSA, 2013, p. 146).⁴⁷ Cette pratique est plus ou moins alignée sur les principes de non-ingérence et de non-conditionnalité véhiculés par le Venezuela et remet en question la prétendue autonomie de ces pays dans la prise en charge de leur développement. Dans le cas des pays membres qui ne détiennent pas d'entreprises mixtes, les décisions concernant les fonds Petrocaribe sont prises conformément à l'entente signée et la gestion relève directement du pays.

Si le développement humain participatif s'adresse aux communautés et à la population dans la mise en œuvre interne des projets, il demeure que le choix des projets et la prise de décision reviennent plutôt aux autorités politiques des pays. En effet, ceux-ci sont les principaux bénéficiaires de Petrocaribe et donc les principaux acteurs de leur développement. Dans cette logique, nous pouvons comparer les conseils communaux aux entreprises mixtes puisqu'elles visent l'autonomisation du pays et la prise en charge de leur développement. Ce système présente tout de même certains risques quant à l'utilisation réelle des fonds puisque les sommes d'argent sont directement transférées aux gouvernements membres et les décisions se prennent à un haut niveau politique.

En plus d'offrir une aide financière directe et des taux d'intérêt concurrentiels à ses pays membres, Petrocaribe permet une flexibilité dans les modalités de remboursement. En effet, les pays membres peuvent acquitter une partie de leur dette en nature. Par exemple, Cuba paie une partie de sa dette envers le Venezuela par l'envoi de médecins (Feinsilver, 2008). D'autres pays, comme la République dominicaine, ont conclu une entente en matière de produits agricoles. Une entente similaire a été signée entre Haïti et le Venezuela en 2013.⁴⁸ Il existe également un Fonds bolivarien de solidarité avec Haïti (Fondo Bolivariano de Solidaridad con Haití), créé

⁴⁷ Parmi les 11 entreprises mixtes, celles de Belize, de la Dominique, de la Grenade, du Nicaragua, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et du El Salvador, sont détenus en majorité par PDV Caribe.

⁴⁸ Nous y reviendrons à la section 4.2.2.1

spécifiquement pour le paiement de la dette de la République dominicaine, mais par l'entremise duquel les pays membres peuvent rembourser leur dette envers le Venezuela par des initiatives de coopération en Haïti (Protocole d'accord Haitiano-Dominicain instituant le Fonds Bolivarien de Solidarité avec Haïti, 2012). Selon un fonctionnaire du BMPAD, ce mécanisme serait peu utilisé (GH-1A, 9 avril 2013). Mentionnons également que plusieurs des projets cités dans le Protocole d'accord pour la création du Fonds figurent dans la liste des projets du BMPAD. La mise en place d'un tel mécanisme illustre néanmoins la particularité du modèle de développement vénézuélien fondé sur les principes de solidarité, de coopération, d'échange mutuel et de construction d'une grande nation latino-américaine (Petrocaribe, 2009e).⁴⁹

4.2.2.1 Petrocaribe en Haïti

En Haïti, les fonds Petrocaribe sont administrés par le Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement depuis le début effectif de l'Accord, en 2007. À ce moment, le pays recevait 6 500 barils de pétrole par jour. Entre 2010 et 2013 – période de notre recherche – ce nombre était passé à 14 000 barils par jour (Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement, 2014a; Poertner, 2011). Le BMPAD est chargé de la vente du pétrole aux compagnies pétrolières locales et de la gestion du paiement de la dette. Les modalités de l'entente, signée en 2006 entre René Préal et Hugo Chávez, prévoient qu'un montant entre 40% et 70% du coût du baril seraient remboursés dans les trente premiers jours suivant le chargement du bateau. Cette proportion varie selon le prix du pétrole sur le marché international (voir tableau 3). Après le délai de trente jours, des intérêts de 2% sont ajoutés sur la dette. Le solde (30% à 60%) doit être remboursé sur vingt-cinq années à un taux d'intérêt annuel préférentiel de 1% (Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement, 2014b).

Tableau 3. Modalités de paiement de Petrocaribe selon le coût du baril de pétrole

Coût du baril de pétrole	Proportion payable en 30 jours	Proportion payable sur 25 ans
150\$	30%	70%

⁴⁹ Voir section 4.2.3

100 – 150\$	40%	60%
80 – 100\$	50%	50%
50 – 80\$	60%	40%
40 – 50\$	70%	30%
30 – 40\$ *	75%	25%

Source : Reproduction personnelle à partir des données disponibles sur (Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement, 2014b)

* Il s'agit de cas exceptionnels pour lesquels l'entente prévoit que 75% soient remboursés dans les 30 premiers jours et le solde sur dix-sept ans.

Une fois les fonds transférés au compte Petrocaribe de l'État haïtien, le Conseil d'administration du BMPAD – composé du ministre de l'Économie et des Finances, du ministre du Commerce, du ministre de la Planification et de la Coopération externe, du ministre des Travaux publics, du ministre de l'Agriculture, du Gouverneur et du Directeur général du BMPAD (rôle consultatif seulement) – approuve les projets qui seront financés dans le cadre de l'Accord. Ces projets font ensuite partie d'une nouvelle résolution et les fonds sont transférés dans les ministères respectifs qui assurent la gestion des projets et l'emploi des firmes externes (Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement, 2014c).

Dans la pratique, le processus demeure plutôt opaque et flou. Premièrement, bien que les projets approuvés par résolution se retrouvent sur les listes des projets Petrocaribe du BMPAD, celles-ci omettent d'indiquer quels ministères sont responsables de leur gestion. Il n'y a donc pas de mécanismes transparents de suivi et de surveillance de ces projets. De plus, le MPCE, qui doit veiller à la coordination et au suivi de l'aide au développement qui transite dans le pays, ne détient pas toute l'information concernant les projets financés par Petrocaribe (GH-5A, 19 avril 2013). Par ailleurs, il n'est pas clair si des études de faisabilité sont réalisées avant d'approuver un projet et le processus d'adjudication des contrats aux firmes d'exécution manque aussi de transparence (Péan, 2014a). En effet, le site du BMPAD stipule qu'en cas de projets d'urgence, il n'est pas nécessaire de procéder par appel d'offres (Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement, 2014c). Un sénateur, sous couvert de l'anonymat, avait d'ailleurs mentionné au journaliste Roberson Alphonse qu'« après le cyclone Sandy [en 2012], 450 millions de dollars ont été engagés sans appel d'offres » (Alphonse, 2013). Cette information a été corroborée par un représentant d'une compagnie canadienne en Haïti qui avait été approchée

par Petrocaribe pour la supervision de différents projets. En entrevue, ce dernier a confié que l'ouragan Sandy avait permis au gouvernement haïtien de signer plusieurs contrats en s'appuyant sur l'état d'urgence pour éviter d'avoir à effectuer des appels d'offres ou de réaliser des études de faisabilité pour en évaluer les coûts approximatifs. Selon cet intervenant, il s'agit d'une pratique courante dans le cadre de projets financés Petrocaribe, bien que le règlement stipule que la procédure de passation de marché doit être respectée (EX-2A, 19 avril 2013). Selon Péan (2014d), plus de 35 contrats auraient été signés de gré à gré sans tenir compte des procédures établies de passation de marché détaillées sur le site du BMPAD.

En 2012, Haïti et le Venezuela créaient une entreprise mixte, la Société d'investissement Pétion-Bolivar S.A.M., dont les objectifs sont « l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures ainsi que la manufacture et le raffinage de produits pétroliers [...], la création et le développement d'infrastructures électriques et de sources alternatives d'énergie; [...] ainsi que la réalisation d'activités visant à promouvoir le développement socio-économique » (Statuts de la Société Anonyme Dénommée: "Société d'Investissement Pétion-Bolivar S.A.M." ayant pour sigle (Pétion-Bolivar), 2012). Les statuts de la Société n'indiquent pas la répartition des actions entre PDV Caribe et Haïti. Selon le rapport annuel de gestion de 2013 de PDVSA, la Société serait à 55% la propriété d'Haïti (PDVSA, 2013, p. 146). Toutefois, en entrevue, un fonctionnaire du BMPAD et un représentant de la MINUSTAH ont affirmé que le Venezuela détiendrait 51% de l'entreprise mixte (GH-1A, 9 avril 2013; OI-3A, 2 avril 2013). C'est également le chiffre véhiculé par diverses sources médiatiques (Péan, 2014a).

Selon un fonctionnaire du BMPAD, l'entreprise mixte aurait été créée après qu'Haïti ait demandé à ce que le nombre de barils de pétrole acheminés dans le cadre de Petrocaribe passe de 14 000 à 20 000 barils par jour. Cette proposition aurait alors été acceptée par le Venezuela conditionnellement à la création de cette société mixte afin que cette initiative de coopération soit davantage encadrée et publicisée auprès du public haïtien (GH-1A, 9 avril 2013). Ainsi, l'annonce de cette augmentation a été réalisée en grande pompe par le Premier ministre haïtien, Laurent Lamothe, et le vice-ministre des Affaires étrangères du Venezuela, Dr Temir Porras, au terme du Sommet de solidarité Haïti-Venezuela du 3 mars 2012. Du même coup, une entente de 369 M\$ pour la réalisation de projets de développement dans le cadre de Petrocaribe était signée

(Haïti Libre, 2012f).⁵⁰ Toutefois, lors de notre recherche terrain, au printemps 2013, un représentant du BMPAD nous indiquait que la Société mixte n'était toujours pas opérationnelle. Plus d'un an plus tard, il n'est toujours pas clair si celle-ci fonctionne concrètement. Le BMPAD continue de mettre à jour les listes de projets stipule que les projets sont sélectionnés par son CA, selon l'Accord bilatéral de 2007, et non par le CA de l'entreprise mixte créée en 2012.⁵¹ De plus, il semble qu'Haïti ne reçoit toujours que 14 000 barils de pétrole par jour (Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement, 2014a; PDVSA, 2013, p. 151). Cependant, le site Internet de la Primature haïtienne indique qu'en date du 31 juillet 2013, 369 M\$ auraient été remis par le Venezuela à la Société d'investissement Pétion Bolivar SAM pour des projets de développement (Primature République d'Haïti, 2014). Malheureusement, il a été impossible de confirmer ces investissements, car il n'existe pratiquement aucune information solide sur les activités de cette société mixte. Tel qu'il en sera question dans le chapitre 5, il est très difficile de déterminer si les projets annoncés ont été réalisés.

L'importance de Petrocaribe comme source de financement de projets en Haïti est incontestable. Le Président Martelly a d'ailleurs déclaré que ce programme représentait « plus de 90% du budget d'investissement en Haïti et [permettait] de maintenir et de poursuivre [les] plans de développement » du pays (Haïti Libre, 2013d). Il est toutefois important de rappeler que les fonds Petrocaribe ne prennent pas la forme de dons, mais de prêts. Selon les dernières données disponibles (31 octobre 2014), Haïti aurait importé pour environ 3,5 milliards de US\$ de barils de pétrole depuis 2007. Sur ce montant, environ 1,502 milliards de US\$ a été payé à PDVSA. En prenant en compte l'annulation de la dette de 395 M\$ suite au séisme, la dette à long terme d'Haïti envers le Venezuela s'élève à 1,565 milliards de US\$ (Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement, 2014b).

Afin de l'aider à rembourser cette dette, une entente a été signée en 2013 entre Haïti et le Venezuela qui lui permet d'exporter pour 12 M\$ annuellement de produits agricoles en guise de paiement (Haïti Libre, 2013e). Cette entente montre une véritable cohérence entre discours de solidarité et d'échange mutuel véhiculé par le Venezuela et ses pratiques de coopération sur le terrain; il s'agit en effet d'un modèle alternatif de remboursement de la dette adaptée au contexte

⁵⁰ Cette annonce comprenait un projet de modernisation du registre civil haïtien qui fera l'objet de notre étude de cas au chapitre 5.

⁵¹ La dernière mise à jour date du 31 octobre 2014.

des pays en développement. Toutefois, le montant de la dette contractée envers le Venezuela demeure significatif pour un pays comme Haïti. Il apparaît d'autant plus important que les fonds Petrocaribe soient utilisés pour la réalisation de projets de développement durable et porteurs qui rapporteront à long terme au pays et lui permettront d'acquitter cette dette.

4.2.2.2 Projets financés en Haïti

Tel qu'évoqué précédemment, la sélection des projets de Petrocaribe se faisait à travers le BMPAD au moment de notre recherche terrain, ce qui semble toujours le cas puisque la dernière résolution approuvée et inscrite à la liste des projets date du 10 septembre 2014.⁵² L'information rendue disponible sur le site Internet du BMPAD présente les projets financés, les budgets alloués, leur secteur d'activité, les montants transférés et ceux non déboursés ainsi que leur date d'approbation. Depuis 2010, Petrocaribe a financé la réalisation de 263 projets de développement, totalisant un montant de plus de 1,5 milliard de US\$. La grande majorité de ces projets sont situés dans le secteur des infrastructures (154 projets), suivi loin derrière par les projets en agriculture (13 projets).

Tableau 4. Nombre de projets Petrocaribe par secteur d'activité de 2010 à 2014

Secteur d'activité	Nombre de projets
Infrastructures	154
Agriculture	13
Économie	12
Logement	11
Social	11
Éducation	10
Santé	9
Sécurité	9
Énergie	7
Sportif	6

⁵² Cependant, il n'est pas exclus que certains fonds soient transférés à la Société mixte Pétion-Bolivar afin de réaliser d'autres projets, mais nous ne détenons aucune information à cet égard. De plus, cette annonce a été faite par la Primature haïtienne en juillet 2013, période non couverte par notre recherche.

Eau & assainissement	5
Autres	3
Culture	3
National	3
Environnement	2
Tourisme	2
Communication	1
Technologique	1
Vide	1
Total	263

Source : Reproduction personnelle à partir des données du document « Listes des projets Petrocaribe » disponible sur Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement, 2014d.

Les projets d'infrastructures consistent majoritairement en la construction ou la réhabilitation routière, mais également en des projets de rénovation urbaine et de construction d'aéroports. D'ailleurs, la construction de deux aéroports, aux Cayes et à l'Île à Vache, a été maintes fois critiquée, car seulement 10 km par la mer séparent ces deux communautés (Péan, 2014b).⁵³ Le peu de projets liés au développement socio-économique frappe également compte tenu de l'importance accordée au développement social dans l'idéologie bolivarienne. Plusieurs intervenants ont émis des doutes sur le fait que les projets d'infrastructures bénéficieront économiquement au pays – d'autant plus que la grande majorité est réalisée par des firmes étrangères – et pourront être remboursés en vingt-cinq ans tels que le prévoit l'entente avec le Venezuela. Ces doutes sont également partagés par certains membres du parlement haïtien. En effet, dans le cadre de la commission Économie et finances du 27 août 2014, le sénateur Steven Benoit a dénoncé le fait que les fonds Petrocaribe ne soient pas investis dans des programmes de développement durable et de lutte contre la pauvreté (Mercéus, 2014).

⁵³ Mentionnons également que la construction d'un aéroport à l'Île à Vache s'inscrit dans un plan de développement touristique qui est vivement critiqué par la population de l'île. En effet, depuis décembre 2013, un Collectif pour l'Île-à-Vache (KOPI) a été créé et plusieurs manifestations et protestations ont été organisées. D'ailleurs, le gouvernement haïtien a dû déployer plusieurs agents de la Police nationale haïtienne (PNH). (Ives, 2011; AlterPresse, 2014)

Par ailleurs, tel que décrit précédemment, le processus de sélection des projets financés par le BMPAD par l'entremise de Petrocaribe demeure flou. À ce sujet, un représentant de la mairie de la ville de Jacmel déplorait le fait que les projets sont proposés et approuvés à très haut niveau. Les villes et les communautés ne seraient ni consultées par l'État ni impliquées dans la mise en œuvre des projets. Dans le cas de Jacmel, ce sont des firmes dominicaines qui viendraient exécuter les projets et réaliser les études nécessaires (GH-4A, 12 avril 2013). Ainsi, bien que la dimension participative occupe une place importante dans l'idéologie bolivarienne et l'approche prônée par l'ALBA et Petrocaribe, il semble que, dans les faits, celle-ci ne soit pas appliquée dans les pratiques de coopération vénézuéliennes en Haïti.

4.2.3 Fonds ALBA Caribe

Outre les ententes bilatérales et les entreprises mixtes, d'autres mécanismes de coopération existent au sein de Petrocaribe et illustrent la proximité de ce programme avec l'ALBA. Aux fins de notre recherche, l'analyse portera uniquement sur le Fonds ALBA Caribe.

Bien qu'il soit associé à l'ALBA, ce fonds est entièrement administré par la PDVSA et le Ministère vénézuélien du Pouvoir populaire pour les relations extérieures (MPPRE). Il profite d'un financement ad hoc provenant « d'une portion de la facture pétrolière ainsi [que du] commerce direct entre les pays membres de Petrocaribe » (Déclaration du Ve Sommet extraordinaire de Petrocaribe, 2008). En 2013, les réserves du FAC s'élevaient à 162 M\$ (PDVSA, 2013, p. 136). Les propositions de projets doivent être soumises auprès du MPPRE, qui est en charge du processus de sélection (Gouvernement Bolivarien du Venezuela - Ministère du Pouvoir Populaire pour l'Énergie et Pétrole, p. 5).

Le Fonds ALBA Caribe a été spécialement créé pour répondre aux besoins de développement social des pays membres de Petrocaribe, comme en témoigne la Déclaration d'adhésion d'Haïti à Petrocaribe : « L'existence du Fonds ALBA Caribe reflète la dimension sociale de cette initiative énergétique, car elle assure des ressources économiques pour divers programmes de santé, de l'éducation, de la nourriture et de logements qui bénéficient à des centaines de familles pauvres [traduction libre] » (Préval, 2007). Bien que cette citation donne l'impression que le Fonds ALBA Caribe se charge de la portée sociale de l'entente de Petrocaribe, cela ne devrait pas être le cas. En fait, Petrocaribe doit consacrer la majorité de ses efforts dans l'appui aux projets à

caractère social financés dans le cadre du FAC (Gouvernement Bolivarien du Venezuela - Ministère du Pouvoir Populaire pour l'Énergie et Pétrole, p. 3). Toutefois, l'action du FAC en Haïti est difficile à évaluer. Selon les données de 2013, 88 projets ont été financés par l'entremise du FAC dans plus de 11 pays depuis sa création, ce qui dilue grandement le nombre de projets financés par pays (PDVSA, 2013, p. 147; Petrocaribe, 2009c). Ni le MGAE ni le BMPAD ne font mention du Fonds ALBA Caribe dans leurs publications officielles.

L'absence d'information sur ces projets sur le site du BMPAD ou autres sites du gouvernement haïtien laisse croire que ces projets, entièrement financés et gérés par le MPPRE, pourraient ainsi être considérés comme de l'aide bilatérale.

4.3 Impacts

L'examen des mécanismes utilisés pour la mise en œuvre de la coopération vénézuélienne permet une meilleure compréhension des spécificités de l'approche du Venezuela en Haïti et permet poser certains constats sur l'alternative qu'elle représente et ses impacts.

Tout d'abord, il ressort que l'aide vénézuélienne est principalement acheminée par l'entremise de Petrocaribe, mécanisme intégré au sein de l'organisation régionale ALBA. Ainsi, l'aide bilatérale traditionnelle semble occuper un rôle secondaire, mais aligné sur les intérêts vénézuéliens, notamment la construction de centrales électriques alimentées par le pétrole vénézuélien. L'osmose entre l'ALBA et les institutions publiques vénézuéliennes favorise la cohérence entre le discours, l'approche de coopération et la promotion de l'idéologie bolivarienne. Ainsi, le fonctionnement des mécanismes de coopération vénézuéliens est profondément ancré dans les principes de coopération véhiculés par le Venezuela et intégrés à l'ALBA, à Petrocaribe et aux initiatives qui en découlent, ce qui en fait d'excellents outils de promotion de l'idéologie bolivarienne.

L'étude des mécanismes de mise en œuvre de l'aide internationale développés par le Venezuela montre comment le pays, à travers l'ALBA et Petrocaribe, offre un modèle de développement alternatif à celui du Nord, notamment en Haïti. En effet, ces mécanismes permettent une aide financière directe au gouvernement d'Haïti, contrairement à l'aide du gouvernement canadien. Les projets financés se concentrent également dans les secteurs délaissés par la coopération

Nord-Sud, soit les infrastructures et l'énergie. De plus, à travers Petrocaribe, Haïti conserve une grande autonomie dans le choix des projets. Le programme Petrocaribe offre la possibilité à Haïti de déterminer et développer ses projets selon ses priorités sans devoir coordonner ses efforts avec le bailleur de fonds. Cela pourrait toutefois changer avec la mise en place d'une entreprise mixte (S.A.M.), mais, pour le moment, il apparaît que le CA du BMPAD continue de choisir les projets sans avoir à les soumettre à PDVSA. Enfin, la mécanique de Petrocaribe permet des décaissements rapides une fois les résolutions approuvées puisque les fonds proviennent de la vente du pétrole vénézuélien aux compagnies pétrolières locales. Ainsi, entre 2010 et 2012, c'est plus de 965 M\$ sur 1,12 milliard de dollars US qui ont été déboursés pour la réalisation de projets de développement en Haïti. D'ailleurs, la prévisibilité et la souplesse de l'aide fournie par Petrocaribe par rapport à l'aide canadienne ont maintes fois été saluées par des intervenants interrogés sur le terrain (GH-2A, 4 avril 2013; GH-1A, 9 avril 2013; GH-3A, 8 avril 2013; MH-1A, 22 mars 2013; SCH-1A, 19 avril 2013; EH-1A, 4 avril 2013).⁵⁴

La perception de l'aide vénézuélienne et les relations interpersonnelles entre les acteurs haïtiens et vénézuéliens diffèrent également de celles entretenues avec le Canada. Un fonctionnaire du CDES décrivait la relation avec ses homologues vénézuéliens comme étant plus conviviale, spontanée et caractérisée par la proximité entre les groupes de dirigeants (GH-2A, 4 avril 2013). De fait, plusieurs des Haïtiens interrogés considèrent la coopération avec le Venezuela comme étant empreinte d'une véritable solidarité fondée sur une relation d'égal à égal (GH-2A, 4 avril 2013; GH-3A, 8 avril 2013; MH-1A, 22 mars 2013; SCH-1A, 19 avril 2013; EH-1A, 4 avril 2013). L'un de ces intervenants va jusqu'à affirmer que, lors de réunions avec les représentants du Venezuela, les représentants haïtiens tenteraient de reproduire le code vestimentaire de leurs homologues.

L'histoire de solidarité entre le Venezuela et Haïti a souvent été évoquée pour expliquer les motivations qui sous-tendent la coopération vénézuélienne. Si certains reconnaissent les ambitions impérialistes du Venezuela, à l'instar des bailleurs du Nord, ils restent convaincus que sa motivation principale demeure la solidarité avec le peuple haïtien et la création d'un espace

⁵⁴ Dans les faits, le déboursement de l'aide canadienne semble s'être réalisé de façon satisfaisante : 75% des fonds promis aurait été déboursé et le 25% restant serait engagé. Toutefois, sur les 766 M\$ dédiés à la reconstruction, seulement 3% des montants aurait transité directement à travers l'État haïtien, ce qui peut avoir un impact sur la perception de la part des acteurs haïtiens selon laquelle l'aide canadienne serait moins prévisible (L'Entraide missionnaire, 2014).

latino-caribéen fort, comme en témoignent les principes véhiculés et la souplesse des mécanismes d'aide mis en place (GH-1A, 9 avril 2013; GH-2A, 4 avril 2013). Cette perception permet encore une fois au Venezuela de se présenter comme une alternative à la coopération Nord-Sud et d'inscrire sa coopération avec Haïti dans une vision plus large du développement de la région basée sur une identité partagée, construite autour de l'idéologie bolivarienne (Altmann Borbon, 2011, p. 186). Cette dynamique est d'ailleurs très visible en Haïti où la coopération à travers l'ALBA et Petrocaribe a encouragé des collaborations entre les pays membres par la mise en place d'initiatives communes, telle que le Fonds bolivarien de solidarité avec Haïti entre la République dominicaine, Haïti et le Venezuela ou la coopération tripartite Cuba-Haïti-Venezuela dans les domaines de la construction, de l'éducation et de la santé.

Enfin, bien que Petrocaribe serve les intérêts économiques vénézuéliens, l'initiative présente un modèle de développement alternatif intéressant pour des pays comme Haïti qui ne pourraient obtenir du pétrole sur le marché mondial au tarif préférentiel offert par le Venezuela. D'autant plus que les revenus tirés de ce pétrole doivent être réinvestis dans le développement d'Haïti. Il s'agit d'une formule qui, dans la théorie, peut sembler bien adaptée aux pays en développement. Toutefois, la gestion de ces fonds s'avère problématique et limite les impacts positifs de cette forme d'aide sur le développement du pays.

Le manque d'information disponible sur l'utilisation des fonds et le chevauchement des mécanismes d'aide du Venezuela constituent le principal défi dans l'étude de la coopération vénézuélienne. Malgré les recherches entreprises, il demeure difficile de départager les différents mécanismes d'aide (bilatérale, ALBA, Petrocaribe, Fonds ALBA Caribe, Fonds ALBA Alimentos, etc.) et les initiatives qui en découlent. Ce manque de transparence constitue l'une des plus grandes critiques envers l'aide vénézuélienne en Haïti. D'ailleurs, lors de son séjour en Haïti, en 2013, l'envoyée spéciale de la Banque mondiale, Mary Barton-Dock, avait émis plusieurs réserves sur la gestion des fonds Petrocaribe et la transparence des mécanismes associés (Alphonse, 2013). Ces affirmations avaient fait vivement réagir le premier ministre Lamothe et plusieurs membres de son gouvernement, qui ont profité de l'occasion pour critiquer la lourdeur bureaucratique de cette institution du Nord. La ministre déléguée à la lutte contre la pauvreté extrême, Mme Rose-Anne Auguste, aurait même ajouté qu'il fallait « [re]mettre la Banque mondiale à sa place », que cette dernière était « jalouse par rapport aux réalisations

effectuées avec l'argent de Petrocaribe » (Alphonse, 2013). Il n'en fallait pas plus pour que l'ambassadeur du Venezuela, M. Pedro Antonio Canino Gonzalez, profite de ces déclarations pour renforcer l'image impérialiste des institutions du Nord. Selon lui, ces déclarations constituaient une tentative d'ingérence de la part de la Banque mondiale dans les affaires haïtiano-vénézuéliennes et que « les questions liées à la coopération entre le Venezuela et Haïti incombent seulement au président Martelly, au premier ministre Laurent Lamothe, au président Maduro et les populations des deux pays » (Colas, 2013). D'ailleurs, une évaluation de 27 jours du programme de Petrocaribe en Haïti, réalisée par des experts vénézuéliens, aurait démontré des résultats satisfaisants dans la transparence et la gestion des fonds Petrocaribe par le gouvernement haïtien (Colas, 2013).⁵⁵

L'idéologie sur laquelle s'appuie la politique de coopération internationale du Venezuela dans ses relations avec Haïti rend donc très difficile, pour un bailleur du Nord, de critiquer les fonds Petrocaribe sans renforcer ce même discours et entraîner une réplique du gouvernement haïtien contre les grands bailleurs internationaux. Les vives réactions qu'ont suscitées les déclarations de Mary Barton-Dock illustrent la puissance du modèle de développement vénézuélien et à quel point il est bien perçu par les autorités haïtiennes. Il n'en demeure pas moins qu'il est difficile d'obtenir une vision d'ensemble claire de l'utilisation des fonds Petrocaribe et que le gouvernement vénézuélien ne semble pas enclin à partager ces informations. Selon un expert haïtien interrogé, ce manque de transparence ferait d'ailleurs parfaitement l'affaire des autorités haïtiennes : « Venezuelan cooperation [offers] an option to get away from international conditions of transparency and accountability » (EH-1A, 4 avril 2013).

Ce manque de transparence apparaît pourtant problématique puisqu'il ouvre la porte, entre autres, à l'absence de reddition de comptes et à la corruption. Les carences dans le suivi des projets ont d'ailleurs été évoquées dans ce chapitre et représentent un important défi pour le MPCE. Qui plus est, le processus de sélection des projets, qui se fait à haut niveau par le politique sans consulter les acteurs sur le terrain ou le MPCE, rend difficile, voire impossible, l'élaboration d'une stratégie globale et cohérente d'utilisation des fonds Petrocaribe. Malgré les multiples plans stratégiques de développement élaborés par le gouvernement haïtien et les règles selon lesquelles les projets de coopération devraient être présentés par les ministères sectoriels

⁵⁵ Malgré nos recherches, nous n'avons pas été en mesure de trouver cette évaluation.

concernés, il semblerait que les projets financés par Petrocaribe continuent d’être sélectionnés sur une base arbitraire et s’inscrivent rarement dans un programme de développement cohérent échelonné sur plusieurs années (Liste des projets Petrocaribe, Bureau de monétisation des programmes d’aide au développement, 2014d).

Cela entraîne des inefficacités et parfois des dédoublements de projets (i.e. le cas des aéroports) qui peuvent avoir un impact à long terme, car tous ces projets s’ajoutent au fardeau de la dette haïtienne envers le Venezuela. En effet, si les projets financés par Petrocaribe ne permettent pas de relancer le développement socio-économique d’Haïti, le remboursement de cette dette pourrait s’avérer difficile (Péan, 2014c). Selon un représentant du gouvernement brésilien interrogé en Haïti, les fonds de Petrocaribe seraient majoritairement utilisés pour payer les comptes courants d’Haïti plutôt que pour des projets de développement (EX-1A, 17 avril 2013). D’ailleurs, selon le FMI, le budget haïtien est financé en large partie par des subventions externes et le Venezuela (International Monetary Fund, 2014). Comme la liste des projets financés par Petrocaribe mentionne uniquement les titres, sans description ni information sur le bénéficiaire de l’aide, il n’est pas impossible que certains des projets énumérés servent à payer les activités courantes du gouvernement haïtien.⁵⁶ Si tel est le cas, rien n’indique que les projets de Petrocaribe permettront à Haïti de rembourser sa dette au cours des vingt-cinq prochaines années. Il existe un programme de paiement de la dette haïtienne en produits alimentaires, mais cette entente prévoit qu’un maximum de 12 M\$ par année peut être remboursé de cette façon, ce qui représente à peine 0.8% de la dette totale contractée à ce jour. De plus, cela exige que l’industrie agricole haïtienne ait les capacités de production suffisantes pour exporter un tel montant supplémentaire afin de ne pas avoir un impact sur la consommation locale et les autres exportations. Le ministère de l’Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural s’est doté d’un Programme triennal de relance agricole 2013-2016, d’un Document d’orientation 2010-2025 et d’un Plan national d’investissement agricole 2010-2016, ce qui pourrait lui permettre de profiter de cette entente de remboursement si l’État haïtien réussissait à bien coordonner son aide au développement. Cependant, cette coordination entre les différents ministères sectoriels et les objectifs de développement du pays représente un important défi.

⁵⁶ Par exemple, « Sous-programme de collecte des ordures », « Appui à la PNH », « Achat d’Engrais », « Bâtiments Publics/Logements ».

Le manque de communication et de collaboration des responsables de Petrocaribe avec les institutions haïtiennes chargées de la coordination de l'aide nuit aux efforts de renforcement de l'État. Cette réticence des autorités vénézuélienne à coordonner ses actions avec celles des autres bailleurs de fonds est manifeste sur le terrain. En effet, le Venezuela participerait rarement aux tables sectorielles organisées pour la coordination de l'aide en Haïti (OI-1B, 22 mars 2013; GC/EX-1A, 23 avril 2013). Ce manque de collaboration nuit aux efforts de coordination de l'aide du pays, malgré ses efforts des autorités en ce sens, comme en témoigne l'adoption d'un Plan stratégique de développement d'Haïti.

Le manque de transparence et de coordination de l'aide vénézuélienne ouvre également la porte à la corruption dans l'attribution et la mise en œuvre des projets. Selon le *Global Competitiveness Report 2014-2015*, la corruption constitue l'un des trois principaux obstacles au libre marché et au développement économique en Haïti (Schawb, 2014). Tel que mentionné précédemment, il semblerait que plusieurs projets n'aient pas respecté les procédures normales de passation de marchés (appels d'offres) sous prétexte qu'il s'agissait de projets d'urgence. Le processus de sélection des firmes exécutrices des projets financés par Petrocaribe constitue un enjeu important lié à l'approche de coopération vénézuélienne et contribue à alimenter les allégations de corruption dans le pays.⁵⁷ Selon un expert haïtien, l'aide au développement vénézuélienne constituerait une façade permettant aux autorités politiques haïtiennes d'utiliser ces fonds de façon arbitraire pour des activités politiques ou parfois même illégales (EH-1A, 4 avril 2013).

Suite au séisme, le Venezuela est devenu le plus important bailleur de fonds en Haïti avec plus de 1,2 milliard US\$ d'aide promise (Office of the Special Envoy for Haiti, 2012). À ce jour, par l'entremise de Petrocaribe, le Venezuela a promis plus de 1,5 milliard de US\$, dont 1,15 milliard US\$ ont été déboursés, soit plus de 76%. Toutefois, contrairement aux autres bailleurs tels que les États-Unis et le Canada, ces montants constituent des prêts. Comme l'illustre le tableau 5, Petrocaribe est rapidement devenu le plus grand créancier d'Haïti.

Tableau 5. Dette publique totale d'Haïti de 2009-2010 à 2013-2014 en millions de US\$

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013 (est.)	2013-2014 (proj.)

⁵⁷ Nous y reviendrons dans le chapitre 5.

Dettes domestiques	308	230	203	303	378
Dettes Petrocaribe	134	462	841	1235	1595
Autres dettes	729	195	226	240	185
Dettes totales	1171	887	1270	1778	2158

Reconstitution du tableau « Table 6. Haiti: Indicators of Public Debt and External Vulnerability, 2009/10 - 2013/14 » (International Monetary Fund, 2014, p. 23)

Selon les données projetées par le Fonds monétaire international, la dette liée à Petrocaribe représente près de 74% de la dette publique totale d’Haïti. Cela place Haïti en véritable situation de dépendance envers le Venezuela, ce qui entraîne des risques considérables pour la fragile économie et le développement du pays. Le FMI considère d’ailleurs cette vulnérabilité croissante de l’économie haïtienne face à la situation vénézuélienne comme l’un des deux principaux risques à court terme pour son programme *Extended Credit Facility (ECF)* avec Haïti (International Monetary Fund, 2014, p. 41). En effet, si l’initiative de Petrocaribe devait s’arrêter – ou diminuer de façon importante – en raison d’une détérioration de la situation économique du Venezuela, Haïti serait sévèrement touché. De tous les pays membres de Petrocaribe, Haïti s’avérerait le plus vulnérable en cas de dissolution du programme (Johnston, 2014). Le FMI estime que si les fonds de Petrocaribe devaient soudainement cesser en 2015-2016, la croissance du PIB haïtien chuterait de 4.0% à 1% : « [t]he shock would result in decreases in public investment and problems to finance the electricity sector’s deficit, thereby jeopardizing growth prospects » (International Monetary Fund, 2014, p. 14). La compagnie nationale Électricité d’Haïti (EDH), dont les services se sont améliorés depuis le début de l’entente Petrocaribe – augmentation de ses heures de service et réduction du nombre de pannes – pourrait voir cette situation se détériorer rapidement vu sa dépendance envers ces fonds (International Monetary Fund, 2014). Finalement, un représentant du gouvernement brésilien sur le terrain a également évoqué le fait qu’Haïti aurait du mal à intégrer le marché international en raison de l’importante dette qu’il accumule envers le Venezuela (EX-1A, 17 avril 2013).

La croissance rapide de la dette envers le Venezuela constitue un impact non négligeable de la reconstruction d’Haïti, dont l’économie et les institutions demeurent plus que fragiles. Malgré tout, les Haïtiens interviewés sur le terrain (représentants gouvernementaux, médias ou

organisations de la société civile) ne semblaient pas s'inquiéter outre mesure de cet aspect. Un représentant du MPCE a d'ailleurs mentionné que le gouvernement haïtien agissait souvent comme s'il ne s'agissait pas d'une dette (GH-5A, 19 avril 2012). Il existe une perception partagée par plusieurs Haïtiens selon laquelle cette dette allait éventuellement être effacée, comme cela s'est produit à deux reprises auparavant (MH-1A, 22 mars 2013). De plus, le fait que la plupart des projets ne semblent pas s'appuyer sur des études de faisabilité nourrit cette impression d'insouciance envers l'accumulation de la dette.⁵⁸ À cet égard, un représentant du gouvernement brésilien sur le terrain nous a mentionné qu'il croyait que des accords de pardon de la dette seraient déjà négociés entre les gouvernements vénézuélien et haïtien (EX-1B, 22 avril 2013).

Comme il a été démontré dans ce chapitre, l'approche de coopération vénézuélienne jouit d'une réputation très positive en Haïti, et ce, malgré plusieurs lacunes dans sa mise en œuvre qui peuvent parfois paraître contradictoires avec les principes sur lesquels elle s'appuie. En effet, les principes de la coopération vénézuélienne, ancrés dans l'idéologie bolivarienne, visent un développement porté par et pour le peuple. Selon cette vision, les populations locales jouent un rôle déterminant dans le développement de leur communauté. Selon un document officiel de l'ambassade du Venezuela aux États-Unis, « les projets de Petrocaribe suivent une méthodologie stricte afin de s'assurer que les communautés locales soient impliquées tout au long du processus de prise de décisions [traduction libre] » (Embajada de la República Bolivariana de Venezuela en Estados Unidos, 2013b). Toutefois, le fonctionnement de Petrocaribe en Haïti exclut l'implication des communautés locales du processus de prise de décisions, situé à un haut niveau politique. Et tel qu'exprimé par un représentant de la ville de Jacmel, les communautés locales ne sont pratiquement jamais consultées par les autorités politiques responsables de la prise de décision (GH-4A, 12 avril 2013).

Qui plus est, l'aide vénézuélienne n'est pas à l'abri des difficultés rencontrées par les bailleurs du Nord – et qui leur sont souvent reprochées par les autorités haïtiennes –, notamment la duplication de projets, de manque de considération des besoins des populations et la lenteur des procédures (Baranyi *et al.*, 2015). Bien que le déboursement des fonds de Petrocaribe par le

⁵⁸ Cet aspect sera abordé plus en profondeur dans le chapitre 5 avec notre étude de cas du projet de modernisation du registre civil.

BMPAD soit plutôt rapide, le directeur général du BMPAD, M. Michael Lecorps, a « insisté sur la nécessité de mettre en place la structure de l'entreprise [mixte] Pétion-Bolivar afin d'assouplir les mécanismes de décaissement des fonds, d'augmenter la quantité de barils de pétrole quotidienne fournis à Haïti et de renforcer la participation du gouvernement haïtien dans l'exécution et la supervision des projets en cours » (Haïti Libre, 2013b). Cette annonce est survenue près d'un an et demi après la signature de l'entente officielle créant l'entreprise mixte et l'accord du Venezuela à l'envoi de 20 000 barils de pétrole par jour. Aujourd'hui, l'entreprise mixte ne semble toujours pas fonctionnelle et le nombre de barils de pétrole fourni à Haïti quotidiennement est demeuré à 14 000.

L'étude des mécanismes de mise en œuvre de la coopération vénézuélienne en Haïti nous a permis de dégager les particularités de ce modèle de développement et d'évaluer ses impacts sur le développement d'Haïti. Après avoir analysé les liens entre les motivations et les intérêts de la coopération vénézuélienne et approfondi ses mécanismes de mise en œuvre, le temps est venu d'observer de quelle façon cette approche se concrétise à l'intérieur d'un cas concret, soit le projet de mise en place du registre civil en Haïti.

CHAPITRE 5 - ÉTUDE DE CAS

Lors de l'élaboration de ce projet de recherche, deux études de cas avaient été ciblées pour analyser sur le terrain l'approche de développement du Venezuela et les impacts de ses projets. Quels sont les impacts recensés de ces projets? Est-ce que la coopération vénézuélienne est en concurrence avec les autres formes de coopération présentes en Haïti ou peut-elle être complémentaire? Est-ce que ses pratiques sont garantes de succès? Voilà quelques questions auxquelles les deux cas envisagés devaient permettre de répondre.

Ainsi, deux projets où on observait une concurrence des efforts occidentaux et vénézuéliens avaient été ciblés: 1) le projet de modernisation du registre civil; et 2) le projet de construction d'un hôpital à Jacmel. En effet, le premier ministre haïtien, Laurent Lamothe, et le vice-ministre des Affaires étrangères du Venezuela, Dr Temir Porras, signaient, le 3 mars 2012, une entente de 369 M\$ visant la réalisation de plusieurs projets de développement, dont le projet de modernisation du Système d'identification nationale (66 M\$) et la construction d'un hôpital à Jacmel (19 M\$) (Haïti Libre, 2012f). Toutefois, un projet de modernisation du registre civil, financé par l'ACDI, était déjà en cours de réalisation par l'OÉA et la Croix-Rouge canadienne avait déjà débuté la construction d'un hôpital à Jacmel. Ces deux études de cas nous apparaissaient d'autant plus pertinentes puisqu'elles nous permettaient de comparer l'approche vénézuélienne et celle d'un pays du Nord, en l'occurrence le Canada.

Cependant, bien que le projet d'hôpital ait été prévu dans un accord signé au terme du Sommet de la solidarité Haïti-Venezuela, notre recherche terrain nous a permis de constater que ce dernier n'a jamais vu le jour. Qui plus est, la ville de Jacmel n'aurait jamais été impliquée dans le projet ni même informée de cette annonce (GH-4A, 12 avril 2013). D'ailleurs, le représentant de la mairie de Jacmel interviewé a fait valoir que les décisions par rapport aux projets étaient prises par l'État haïtien seulement; les villes n'étant pas impliquées dans ce processus décisionnel. Tel que souligné dans le chapitre 4, les projets de développement sont sélectionnés à un haut niveau politique et il est difficile de connaître la nature de ceux-ci (dons ou prêts). Dans le cas présent, l'article d'Haïti Libre laisse croire qu'il s'agissait d'une annonce de projets pour Petrocaribe (Haïti Libre, 2012d). Toutefois, il n'a pas été possible de confirmer cette affirmation en raison du manque de transparence. De plus, il est difficile de déterminer si les autres projets annoncés lors

de la rencontre du 3 mars 2012 se situent actuellement parmi les projets de Petrocaribe. D'une part, le descriptif de plusieurs des projets annoncés est très vague, par exemple « éducation-alphabétisation », « terrains de sport », « agriculture ». D'autre part, les projets financés par Petrocaribe doivent être approuvés par le CA du BMPAD afin d'être publiés. Le fait que les projets n'apparaissent pas sur la liste de Petrocaribe peut simplement vouloir dire qu'ils n'ont toujours pas été acceptés. Toutefois, l'annonce date de plus de deux ans et plusieurs résolutions ont été adoptées depuis. Il apparaît donc plus probable que les fonds aient été alloués à d'autres projets. D'autant plus que certains projets se sont avérés être des doublons.

Suite à ces constats réalisés sur le terrain, seul le cas du projet du registre civil sera présenté en détail. Cette étude de cas nous permettra de comparer l'approche Nord-Sud et l'approche Sud-Sud telle que développée par le Venezuela. Soulignons que l'étude de cas et les résultats présentés sont basés en grande partie sur les entrevues menées sur le terrain en 2013.

5.1 Projet de modernisation du registre civil

Lorsque les gouvernements vénézuélien et haïtien annoncent, en mars 2012, que le Venezuela serait responsable de mettre en place un système informatique pour l'enregistrement de tous les Haïtiens, ces derniers ont fait fi des négociations qui avaient cours entre le gouvernement haïtien, l'OÉA et le Canada entourant les modalités de la deuxième phase d'un projet de registre civil en cours depuis 2008 dans le cadre duquel un système informatique avait déjà été développé.

Comme le mentionne un fonctionnaire du MPCE, ce type d'annonce constitue un problème fondamental en Haïti puisque le gouvernement ne consulte pas les partenaires des projets et les procédures classiques d'assignation et de planification des projets ne sont pas suivies (GH-5A, 19 avril 2013). L'arrivée du Venezuela comme acteur dans ce projet a offert une fenêtre d'opportunité aux Haïtiens pour soumettre de nouvelles idées et pour critiquer le projet financé par le Nord. De plus, avec un budget annoncé de 66 M\$, le nouveau projet a suscité beaucoup d'intérêt au sein de la société haïtienne. Pendant notre recherche terrain, on a pu constater que plusieurs démarches avaient été entamées avec le Venezuela dans le cadre du registre civil, mais l'OÉA demeurait un acteur. Ainsi, afin d'analyser la coopération vénézuélienne et la situer par rapport à la coopération Nord-Sud dans ce cas particulier, nous présenterons, dans un premier temps, la première phase du projet mené par l'OÉA et les résultats observés. Dans un deuxième

temps, nous exposerons le projet proposé par le Venezuela et les démarches qui ont été menées de mars 2012 à avril 2013 (moment de notre recherche terrain). Par la suite, nous analyserons la perception de divers acteurs haïtiens en regard aux deux formes de coopération afin de mieux saisir l'impact du discours vénézuélien sur la perception de l'aide que le pays apporte. Finalement, des conclusions pourront être émises quant aux impacts de la coopération vénézuélienne.

5.1.1 Projet OÉA-Canada-Haïti

Le projet de modernisation du registre civil en Haïti a débuté en 2008. Il s'agissait d'un projet financé par l'ACDI et pour lequel l'OÉA était l'agence d'exécution. L'ACDI a contribué à hauteur de 15,6 M\$, de 2008 à 2012, pour la réalisation de la première phase. Celle-ci visait le renforcement de l'Office national d'identification (ONI) afin de mettre en place un système d'identification et d'enregistrement national et permettre à des millions d'Haïtiens d'obtenir une carte d'identité nationale. Par ce projet, le Canada assurait une forte cohérence entre son discours et ses pratiques en matière d'aide internationale. En effet, le projet visait le renforcement institutionnel de l'État haïtien dans le domaine de la gouvernance démocratique, ce qui s'inscrit dans les priorités d'action du Canada en matière de développement international et répond aux impératifs de l'approche des pays du Nord dans la reconstruction des États fragiles. De plus, dans ce cas en particulier, le Canada finançait une agence d'exécution, en l'occurrence l'OÉA, pour la réalisation du projet.

Selon le MAECD, le projet, qui s'est déroulé sur une période de quatre ans, a permis l'enregistrement et la production de cartes d'identification pour plus de cinq millions d'Haïtiens, ce qui représente près de 90% de la population adulte. De plus, 141 centres de l'ONI ont été mis en place à travers le pays avec du personnel formé. Le projet avait également un volet d'enregistrement des naissances. Ainsi, deux hôpitaux ont été appuyés afin d'y intégrer un bureau d'état civil et permettre l'enregistrement des naissances. Des campagnes de sensibilisation auprès de la population haïtienne sur l'importance de l'enregistrement des naissances ont également été réalisées. Au terme du projet, 11 337 nouveau-nés avaient été enregistrés et plus de 124 000 personnes de divers horizons (personnel médical, enseignants, leaders communautaires et particuliers) avaient reçu des sessions d'information. Enfin, la mise en place d'une base de données nationale d'identification a progressé, notamment avec la

numérisation de plus de 16,7 millions d'actes d'état civil et l'élaboration d'un projet de loi sur la modernisation du système d'identité et d'état civil (Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, 2014b).

Malgré ces multiples résultats satisfaisants aux yeux du gouvernement canadien, le projet faisait face à plusieurs défis. Au terme de la première phase, une deuxième phase était d'ailleurs en élaboration par le gouvernement haïtien, le Canada et l'OÉA afin de poursuivre les efforts dans ce domaine. Selon un représentant de l'OÉA, au moment des négociations pour la deuxième phase, il apparaissait évident que l'ONI n'était toujours pas autonome et nécessitait davantage de renforcement, particulièrement en vue de l'exigeante période préélectorale qui s'amorçait. Selon lui, la contribution financière du gouvernement haïtien au fonctionnement de l'Office ne permettait pas de couvrir les salaires des agents, mettant ainsi en péril la pérennité de ses actions (OI-1A, 22 mars 2013). En plus de soutenir financièrement les opérations de l'ONI, la deuxième phase du projet visait l'identification des mineurs et un meilleur arrimage entre le registre civil et l'état civil. Bien que les deux structures relèvent du ministère de la Justice, l'ONI, responsable de l'identification de la population notamment dans le cadre du processus électoral, jouit d'une forte indépendance et n'est toujours pas arrimé à l'état civil, responsable de statuer sur les naissances, les mariages et les décès (OI-1A, 22 mars 2013; Loutis, Beaubrun, & Isidor, 2007).

Selon un représentant de la société civile haïtienne qui a longtemps été impliqué dans ce dossier, le projet de l'OÉA et du Canada présentait de nombreuses faiblesses (SCH-1A, 19 avril 2013). Premièrement, le projet aurait trop insisté sur la dimension électorale derrière la carte d'identification au détriment de la question des droits humains. Pour lui, l'absence de registre civil est d'abord et avant tout un problème qui affecte les populations vulnérables qui, sans carte d'identification, ne jouissent d'aucune existence juridique et ne peuvent se prévaloir de leurs droits. En associant uniquement la carte d'identification au processus électoral, une grande partie de la population, notamment les classes les plus vulnérables, ne perçoit pas l'ensemble des bénéfices liés au registre civil (accès à des prêts bancaires, émission de documents officiels, défense de ses droits politiques, etc.) et néglige de s'y inscrire (Loutis *et al.*, 2007).

Deuxièmement, le manque d'arrimage entre le registre civil et l'état civil pose d'importants problèmes. Par exemple, le système de codification des cartes d'identification ne serait pas

attaché au numéro d'assurance sociale des personnes (délivré par l'état civil à la naissance), créant ainsi un autre défi pour la cohérence entre les diverses institutions du pays. Ce faisant, les listes du registre civil se retrouvent en quelque sorte figées puisque l'ONI n'est pas informé des décès de façon systématique par l'état civil. Par ailleurs, les archives nationales, responsables de conserver les informations sur les certificats de naissances, de mariage et de décès émis par l'état civil, relèvent du ministère de la Culture, limitant encore une fois la cohérence entre les diverses institutions. À cela s'ajoutent les défis liés à la duplication des certificats de naissance puisque les bureaux régionaux d'état civil ne sont souvent pas reliés entre eux. Enfin, la majorité des naissances ne se font pas en hôpital, mais plutôt par des sages-femmes, ce qui pose un défi supplémentaire pour l'enregistrement des naissances (SCH-1A, 19 avril 2013). Le représentant de la société civile interviewé déplore que l'OÉA ne se soit pas appuyé sur ces différents constats et sur les recommandations des organisations de la société civile qui avaient déjà fait un examen complet de cette situation. Sa perception est que l'OÉA s'est investie dans le projet avec une vision selon laquelle Haïti n'avait pas l'expertise nécessaire pour participer à la modernisation de son registre civil. Un fonctionnaire de l'ONI (GH-3A, 8 avril 2013), quant à lui, fait valoir que si plusieurs résultats ont été atteints, le transfert des compétences s'est avéré défaillant; l'OÉA s'étant substitué au personnel de l'ONI plutôt que de les appuyer, ce qui est d'autant plus apparent depuis la fin de la première phase du projet.

Ainsi, au terme de la première phase, les résultats semblaient mitigés. D'un côté, le Canada était satisfait des progrès réalisés et était ouvert à s'investir dans une deuxième phase afin de renforcer davantage le système d'identification pour l'ensemble de la population. De l'autre, les divers acteurs haïtiens rencontrés exprimaient une expérience plus négative par rapport au projet. Malgré la reconnaissance de certains acquis techniques et logistiques, le projet présentait d'importantes lacunes et de nombreux défis restaient à être surmontés, ce qui a renforcé la perception que l'OÉA, et par conséquent le Canada, avait voulu imposer un modèle occidental sans impliquer les acteurs haïtiens et sans prendre en compte les problèmes et besoins propres à la société haïtienne. D'ailleurs, un fonctionnaire de l'ONI (GH-3A, 8 avril 2013) a mentionné que les actions de l'OÉA et du Canada étaient indissociables dans le cadre de ce projet; l'OÉA étant ainsi perçue comme un bailleur du Nord ou, du moins, répondant aux impératifs des bailleurs du Nord. Plus spécifiquement, selon cette personne, l'OÉA aurait volontairement manqué au transfert des compétences afin d'obtenir plus de financement de la part du Canada.

Cette affirmation peut sembler exagérée, mais cette perception selon laquelle les gouvernements du Nord et les institutions internationales ont intérêt à demeurer en Haïti et à s’y intégrer demeure très répandue au sein de la population et du gouvernement haïtien.

Il n’en demeure pas moins qu’au moment de l’annonce de mars 2012 entre Haïti et le Venezuela, le gouvernement haïtien négociait avec le Canada et l’OÉA pour débiter une deuxième phase du projet au printemps 2012.

5.1.2 Projet Venezuela - Haïti

Selon un fonctionnaire de l’ONI, le Venezuela avait signifié son intérêt envers le projet de registre civil au cours des quatre dernières années, mais n’avait jamais été pris au sérieux (GH-3A, 8 avril 2013). La période de transition entre les deux phases lui aurait ainsi ouvert une fenêtre d’opportunité pour s’intégrer au projet et devenir un acteur déterminant. Bien que cette période de transition ait pu permettre l’arrivée du Venezuela dans le projet de registre civil, d’autres informations recueillies sur le terrain montrent que l’entente Haïti-Venezuela ne prévoyait pas une intégration du pays dans la réalisation de la deuxième phase du projet en cours, mais plutôt la mise en œuvre d’un nouveau projet de registre civil entièrement piloté par le Venezuela. En effet, lors du Sommet de solidarité Haïti-Venezuela, en mars 2012, l’annonce faite par le vice-ministre des Affaires étrangères du Venezuela, Dr Porras, laissait croire qu’aucun système de carte d’identification n’existait en Haïti, ou du moins qu’on ne considérait aucunement le projet de l’OÉA et du Canada, puisqu’on planifiait « la mise en place d’un système informatique pour l’enregistrement de tous les Haïtiens et leur permettre d’obtenir des papiers d’identités ». Toujours selon Dr Porras, ce projet allait permettre à 10M d’Haïtiens – soit l’ensemble de la population - d’obtenir une carte d’identification en 18 mois. À cette même occasion, le premier ministre haïtien, M. Laurent Lamothe, avait fait part qu’il s’agissait d’un des grands besoins pour Haïti. De plus, le budget prévu pour la réalisation de ce projet était évalué à 66M\$, ce qui apparaît élevé pour une deuxième phase, surtout considérant que la première phase avait permis l’enregistrement de 5M d’Haïtiens et la mise en place d’un système informatisé pour 15 M\$.

Les témoignages d’autres intervenants rencontrés sur le terrain (GH-5A, 19 avril 2013; OI-1B, 22 mars 2013; OI-1A, 22 mars 2013) sont venus confirmer que les partenaires déjà impliqués

dans le projet de registre civil (Canada, OÉA) n’avaient pas été consultés, ce qui jette des doutes sur les capacités – voire la volonté⁵⁹- de coordination et de planification de l’aide étrangère de la part des autorités haïtiennes. D’autant plus que le renforcement du registre civil ne figurait pas parmi les priorités mises de l’avant par le gouvernement haïtien dans son Plan d’action pour le relèvement et le développement national d’Haïti développé suite au séisme. Selon un fonctionnaire du BMPAD (GH-1A, 9 avril 2013), ce serait plutôt le Venezuela qui aurait insisté pour financer ce projet à travers Petrocaribe, témoignage corroboré par le fonctionnaire de l’ONI. Cette façon de procéder va toutefois à l’encontre de l’approche de coopération prônée par Chávez – fondée sur la non-ingérence et la non-conditionnalité – et du fonctionnement de l’entente Petrocaribe selon laquelle il revient au CA du BMPAD d’Haïti de sélectionner les projets en fonction des priorités du pays. On remarque donc une certaine incohérence entre le discours et la pratique qui laisse entrevoir les intérêts politiques et économiques du Venezuela associés à la mise en œuvre de ce projet.

Suite à l’annonce de mars 2012, le gouvernement haïtien a tenté de poursuivre le projet de registre civil en impliquant tous les bailleurs au dossier, mais les négociations sont apparues difficiles. Du côté du Canada et de l’OÉA, une première rencontre aurait eu lieu quelques mois après l’annonce de mars 2012 afin de discuter de l’arrivée du Venezuela et des besoins de l’ONI pour la deuxième phase du projet. Lors de cette rencontre, le gouvernement haïtien a annoncé qu’une firme vénézuélienne du nom de Smartmatic avait été engagée – sans appel d’offres⁶⁰ – pour mettre en œuvre le projet. Le budget prévu pour la partie vénézuélienne aurait été d’environ 66 M\$⁶¹, ce qui s’avérait très élevé aux yeux des partenaires (OI-1A, 22 mars 2013; OI-1B, 22 mars 2013; GC/EX-1A, 23 avril 2013). Par la même occasion, le gouvernement haïtien aurait fait part de sa volonté de se doter de sa propre stratégie d’identification nationale sans impliquer l’OÉA (OI-1B, 22 mars 2013; OI-1A, 22 mars 2013). Ainsi, tel que nous l’a indiqué un

⁵⁹ Selon un représentant des Nations Unies travaillant au sein du gouvernement haïtien, la pratique du gouvernement haïtien de ne refuser aucun projet nuit aux efforts de renforcement de la coordination et de la planification de l’aide étrangère de l’État haïtien (OI-4A, 24 mars 2013).

⁶⁰ Selon le rédacteur en chef d’un important journal haïtien, le gouvernement Martelly souhaitait que le projet débute le plus rapidement possible et voulait donc éviter les appels d’offre et les études nécessaires pour l’élaboration du projet (MH-1A, 22 mars 2013).

⁶¹ Mentionnons que les chiffres varient selon les personnes-ressources. P.ex. un fonctionnaire de l’ONI mentionne que le projet se chiffrait à 100M\$ (GH-3A, 8 avril 2013), tandis qu’un représentant de l’OÉA, pour sa part, parle de 90 M\$ (OI-1B, 22 mars 2013). Nous nous sommes toutefois basé sur le montant prévu à l’entente signée en mars 2012 entre les deux parties.

représentant de l'OÉA, certaines frustrations se sont fait sentir, notamment du côté canadien, en raison du manque d'explication du gouvernement haïtien et des délais causés au projet (OI-1B, 22 mars 2013). Sans toutefois fermer la porte à une éventuelle deuxième phase du projet piloté par l'OÉA, un représentant de l'ambassade canadienne nous a fait savoir que, dans le contexte, le Canada avait pris la décision de se retirer des discussions (GC/EX-1A, 23 avril 2013). Ce retrait n'a toutefois pas été perçu de la même façon du côté haïtien. En effet, un fonctionnaire de l'ONI a fait valoir que le Canada présentait plusieurs réticences face à la participation du Venezuela au projet. D'ailleurs, les représentants canadiens, conjointement avec d'autres bailleurs, auraient exercé des pressions afin que le montant prévu au projet soit diminué de moitié, soit de 100M\$ à 50 M\$ (GH-3A, 8 avril 2013)⁶².

Pour sa part, l'OÉA a continué d'appuyer l'ONI jusqu'en septembre 2012 en se montrant ouverte à travailler avec la compagnie vénézuélienne. Toutefois, cette offre de collaboration est demeurée sans réponse de la part du gouvernement haïtien, et ce, même après que le premier ministre Lamothe, lors de sa mission à Washington D.C., en juillet 2012, ait remercié le Secrétaire général de l'OÉA, pour le projet du registre civil et ait demandé à ce que l'Organisation poursuive son appui pour la réalisation de la deuxième phase (Haïti Libre, 2012e). Pourtant, après avoir été invitée au lancement officiel du projet entre le Venezuela et Haïti, affirme un représentant de l'OÉA, l'Organisation se serait vue retirer son invitation une journée avant la tenue de l'événement (OI-1B, 22 mars 2013). Enfin, au moment de notre recherche terrain – soit un an après l'annonce de mars 2012 – le gouvernement haïtien aurait demandé à l'OÉA de réintégrer le projet en mentionnant que l'entreprise Smartmatic serait impliquée ultérieurement (OI-1B, 22 mars 2013). À ce jour, le projet n'a toujours pas bénéficié d'une deuxième phase de la part du Canada ou de l'OÉA, mais l'Organisation continue de vouloir offrir un appui à certaines initiatives de l'ONI telles que l'enregistrement des Haïtiens vivant en République dominicaine ou par le biais d'expertise technique dans le cadre du processus électoral prévu à la fin de l'année 2014 (Haïti Libre, 2014a; Haïti Libre, 2014b).

Le Venezuela a également éprouvé plusieurs problèmes qui ont empêché la mise en œuvre de son projet. Déjà, lors de l'annonce, le Venezuela semblait vouloir recommencer le projet à zéro

⁶² Bien que ces montants ne concordent pas avec les montants annoncés, il apparaît pertinent de faire part de ces affirmations qui peuvent avoir un impact sur la perception de l'aide canadienne et vénézuélienne.

tout en allouant un budget environ quatre fois plus élevé que ce qui avait été versé par le Canada. Les résultats attendus étaient l'enregistrement de dix millions d'Haïtiens, la modernisation technologique de l'ONI et de ses bureaux régionaux, la mise en place d'une base de données informatique, le développement d'une plateforme de formation à distance pour les employés de l'ONI et un centre d'impression des cartes d'identification. De plus, il avait été convenu que des unités mobiles seraient dispersées à travers le territoire afin de faciliter l'enregistrement à la fois des actes de naissance (état civil) et des cartes d'identification nationales (registre civil) (Smartmatic, 2014). Toutefois, selon un fonctionnaire de l'ONI (GH-3A, 8 avril 2013), les négociations qui ont suivi l'annonce se sont avérées houleuses et ont mené à plusieurs concessions et arrangements de la part des deux parties. Suite à ces négociations, le Venezuela a finalement consenti à se servir des acquis de la première phase du projet (OI-1A 22 mars 2013; Haïti Libre, 2012g). À la signature officielle de l'accord entre le Venezuela et Haïti pour ce projet, en novembre 2012, le budget global aurait été diminué à environ 50 M\$ (GH-3A, 8 avril 2013; OI-1B, 22 mars 2013).⁶³ Suite à la signature de l'accord, le projet n'a toutefois pas pu démarrer tel que prévu en raison de délais dans les procédures de décaissement. Un fonctionnaire de l'ONI a mentionné que cela était dû à la maladie de Chávez (GH-3A, 8 avril 2013). Toutefois, les décaissements des projets réalisés dans le cadre de Petrocaribe se font normalement à partir de l'État haïtien et selon la liste des projets du BMPAD, ceux-ci n'ont pas cessé durant la période de maladie de Chávez, ce qui soulève des questionnements sur la provenance des fonds pour le projet du registre civil. Même le représentant de l'ONI se questionnait à savoir si les fonds provenaient véritablement de Petrocaribe et s'il s'agissait d'un don ou d'un prêt. En fait, seul le fonctionnaire du BMPAD a confirmé que le projet faisait partie d'une résolution approuvée dans le cadre de l'accord de Petrocaribe. Cette dernière n'avait toutefois pas été publiée dans Le Moniteur, selon la coutume, puisque la ministre de l'Économie et des Finances aurait affirmé qu'il ne s'agissait pas d'une obligation (GH-1A, 9 avril).⁶⁴ Lors de notre recherche terrain, en mars et avril 2013, l'ONI n'avait toujours pas reçu les fonds du Venezuela pour débiter le projet. Tel qu'indiqué dans la section précédente, l'OÉA aurait finalement été approchée afin de mettre en œuvre la deuxième phase et aurait été informée que Smartmatic se joindrait ultérieurement au

⁶³ Notons qu'il ne nous est pas possible de confirmer ces informations puisque l'entente n'a pas été rendue public et que le projet ne figure pas parmi la liste de Petrocaribe.

⁶⁴ Le projet ne figure toujours pas sur la liste à jour des projets de Petrocaribe (décembre 2014) (Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement, 2014d).

projet (OI-1B, 22 mars 2013). En date de décembre 2014, selon un représentant de l'OÉA, de nouveaux équipements auraient été achetés à Smartmatic par l'entremise des fonds de Petrocaribe, afin d'augmenter la production de cartes d'identification nationale.⁶⁵ Toutefois, ces équipements n'auraient toujours pas été remis à l'ONI (OI-1C, 1er décembre 2014). Finalement, les autres objectifs liés à la deuxième phase du projet annoncés par le Venezuela ne semblent pas être en voie d'être réalisés.

Malgré les obstacles rapportés par des représentants du gouvernement haïtien, la perception de l'aide vénézuélienne dans ce dossier s'est avérée plus positive que celle du Canada et de l'OÉA. En effet, lorsqu'appelés à comparer les deux approches dans ce projet, les acteurs haïtiens ont tous souligné que l'aide du Venezuela s'avérait mieux adaptée et plus à l'écoute des besoins haïtiens. Sur le plan de la mise en œuvre, le fonctionnaire de l'ONI interviewé considère que les approches canadienne et vénézuélienne étaient assez semblables. D'un côté, l'OÉA agissait en tant qu'agence exécutrice du projet financé par le Canada. De l'autre, le Venezuela avait confié la mise en œuvre du mandat à une firme vénézuélienne (GH-3A, 8 avril 2013). C'est sur le plan des négociations que les approches auraient différencié. Selon le fonctionnaire de l'ONI, le Venezuela aurait adopté une relation de partenariat, avec des rencontres de travail hebdomadaires pour s'assurer de répondre aux besoins des représentants haïtiens. Le Canada, pour sa part, aurait adopté une attitude plus unilatérale dans la définition des contours du projet. Le même fonctionnaire a également affirmé que le Venezuela était prêt à investir davantage que le Canada et considérait que le projet était mieux adapté et plus avancé technologiquement que sa version canadienne (GH-3A, 8 avril 2013). L'impression que le projet vénézuélien présentait davantage de chances de réussite était également partagée par le représentant de la société civile haïtienne, notamment en raison du plus haut degré de confiance des Haïtiens envers le Venezuela et de la relation de partenariat qui existe entre les deux pays (SCH-1A, 19 avril 2013).

⁶⁵ Ces achats ne figurent pas sur la liste des projets de Petrocaribe (Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement, 2014d)

5.1.3 Analyse comparative

Tel qu'évoqué au chapitre 1, l'approche de coopération internationale canadienne s'appuie sur plusieurs déclarations internationales telles que la Déclaration de Paris et les Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires. Ainsi, en plus d'agir dans ses domaines prioritaires (santé maternelle, développement économique et l'avenir des enfants et des jeunes), l'action canadienne en Haïti se concentre principalement sur le renforcement de l'État haïtien et de ses institutions démocratiques. De plus, les principes d'alignement avec les priorités de l'État haïtien, de prise en charge locale, d'harmonisation et de gestion axée sur les résultats doivent être appliqués. Par ailleurs, conformément avec les principes directeurs d'efficacité de l'aide du Comité d'aide au développement de l'OCDE ainsi que les principes d'engagement dans les États fragiles, le gouvernement canadien n'offre pas d'appui budgétaire directement au gouvernement haïtien, mais finance plutôt la mise en œuvre de projets par l'entremise d'un agent exécutif (ONG, institutions internationales, etc.) – bien qu'il lui arrive d'exécuter lui-même certains projets. Ainsi, dans le cas du projet du registre civil, l'approche du Canada et de l'OÉA apparaît cohérente avec le discours canadien, ses priorités et ses pratiques. En effet, le projet du registre civil vise le renforcement de l'État haïtien et de ses institutions démocratiques, est alignée avec les priorités du gouvernement haïtien⁶⁶, est coordonné en collaboration avec les autres bailleurs concernés par les élections et les questions d'enregistrement des Haïtiens (MINUSTAH, Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), OÉA, etc.), adopte la gestion axée sur les résultats dans sa reddition de compte et fait preuve de transparence. La première phase du projet, qui a duré quatre ans, a été réalisée à la satisfaction du Canada qui indique que le projet « [a] contribué à renforcer de façon significative la capacité du système du registre civil en Haïti et [à] améliorer l'accès aux transactions nécessitant l'identification, tel que les élections et les services sociaux » (Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, 2014b).

Pourtant, tel que mentionné précédemment, les acteurs haïtiens ont formulé de nombreuses critiques face à l'approche canadienne dans le dossier du registre civil : imposition d'un modèle occidental, manque de transfert de connaissances et d'appropriation locale, contraintes

⁶⁶ Bien que le projet de registre civil n'apparaisse pas dans le Plan stratégique de développement élaboré suite au séisme de 2012, il constituait, lors de son lancement, en 2008, une priorité maintes fois exprimée par le gouvernement haïtien.

budgetaires liées à la reddition de compte, vision étroite du registre civil centrée sur la dimension électorale, absence de prise en compte des recommandations de la société civile, etc. Ces critiques font écho à celles formulées par Shamsie (2008a, 2008b et 2011) selon lesquelles l'approche d'« *institution building* » du Canada vise une transition démocratique rapide sans se soucier des enjeux socioéconomiques et des inégalités sociales à la base des fragilités démocratiques des États où il intervient. Si ces critiques peuvent apparaître dures envers l'approche canadienne, il n'en demeure pas moins que même les représentants de l'OÉA ont souligné que les défis à prendre en compte dans une deuxième phase se situaient au niveau des structures et institutions étatiques (registre civil, état civil et archives nationales) et socioéconomiques (OI-1A, 22 mars 2013; OI-1B, 22 mars 2013). D'ailleurs, plusieurs des constats de l'OÉA suite à la première phase du projet figurent parmi les recommandations qui avaient été émises par la société civile haïtienne, notamment par le Groupe d'appui aux rapatriés et aux réfugiés (GARR) (Loutis *et al.*, 2007). Cela dit, le projet présente plusieurs résultats significatifs, dont l'accès aux services d'identification à travers le pays, et plusieurs des défis susmentionnés devaient être adressés lors de la deuxième phase du projet.

L'approche du Venezuela dans ce projet, quant à elle, présente plusieurs incohérences avec le discours de Chávez et les principes et pratiques de mise en œuvre des projets détaillés au chapitre 4. D'abord, de nombreux observateurs ont invoqué que la coopération vénézuélienne s'avérait plus efficace en termes de décaissement en raison du mécanisme Petrocaribe et d'une meilleure compréhension par le pays des contraintes et défis auxquels font face les États en développement (GH-2A, 4 avril 2013; MH-1A, 22 mars 2013; EH-1A, 4 avril 2013; SCH-1A, 19 avril 2013; Malacalza, 2014, p. 65). Toutefois, le cas du registre civil a révélé de nombreux délais et ralentissements dans le processus de décaissement de sorte qu'au moment de réaliser notre recherche terrain, soit plus d'un an suivant l'annonce du projet, aucun décaissement n'avait encore été réalisé. Malgré les mystères entourant ces nombreux reports, le représentant de l'ONI continuait de croire en un décaissement imminent; la mort de Chávez ayant selon lui causé des délais supplémentaires (GH-3A, 8 avril 2013).

D'autre part, Chávez prônait un discours de non-ingérence et de non-conditionnalité dans l'aide vénézuélienne. Toutefois, la façon dont le Venezuela aurait insisté auprès du gouvernement haïtien pour être intégré dans le projet de registre civil, malgré qu'il ne s'agisse pas d'un secteur

de coopération traditionnellement prôné par le pays, laisse croire en la présence d'intérêts économiques et politiques derrière la manœuvre. Sur le plan économique, le projet mis de l'avant par le Venezuela prévoyait un budget de 66 M\$ - montant largement surévalué aux yeux de plusieurs observateurs – dont la totalité du contrat aurait été entièrement accordée de gré à gré à une entreprise vénézuélienne.

En plus de favoriser une entreprise vénézuélienne, le projet de registre civil aurait permis au Venezuela de se positionner politiquement face aux acteurs de la coopération Nord-Sud impliqués dans le projet – non seulement le Canada et l'OÉA, mais également d'autres bailleurs de fonds tels que la MINUSTAH et le PNUD. Une participation à ce projet représentait une occasion en or pour le Venezuela de faire valoir son approche par rapport aux pratiques de coopération Nord-Sud. D'ailleurs, la plupart des acteurs haïtiens interviewés estiment que le Venezuela s'implique dans ce projet – comme dans d'autres initiatives de coopération en Haïti – entre autres afin de concurrencer les pays du Nord (GH-1A, 9 avril 2013; GH-3A, 8 avril 2013; MH-1A, 22 mars 2013). En promettant une aide d'un montant quatre fois plus élevé que celle du Canada, étalée sur une période trois fois plus courte et prenant en compte les besoins des acteurs haïtiens, l'action du Venezuela dans le dossier du registre civil illustre la stratégie de *social power diplomacy* accompagnée de mesures de *soft balancing* exercée par le pays envers ses partenaires de coopération. Cela expliquerait, en partie du moins, pourquoi, malgré l'absence de décaissement à ce jour, les acteurs haïtiens interviewés dans le cadre de cette recherche affichent toujours une meilleure perception du projet tel que défini par le Venezuela et insistent sur la relation historique basée sur le partenariat entre les deux pays (GH-3A, 8 avril 2013).

5.1.4 Impacts de l'approche vénézuélienne

Si l'étude des mécanismes d'aide du Venezuela au chapitre 4 nous a permis de mieux comprendre les caractéristiques propres à son approche de coopération internationale, le projet du registre civil haïtien permet d'approfondir notre analyse de ses impacts sur le terrain. Sans prétendre pouvoir tirer des leçons générales de la coopération vénézuélienne par l'entremise d'une seule étude de cas, il n'en demeure pas moins que le cas du registre civil permet de dégager certains constats sur les impacts d'une politique d'aide dont leitmotiv est de concurrencer une approche alternative, en l'occurrence l'approche Nord-Sud. D'autant plus que

le principal impact de l'action vénézuélienne dans le dossier du registre civil haïtien fut le déraillement de la deuxième phase du projet souhaité par l'ONI.

En effet, l'arrivée subite du Venezuela au cœur du processus de négociation en cours pour la deuxième phase du projet a provoqué la surprise chez les bailleurs au dossier (Canada, OÉA), ceux-ci n'ayant pas été informés de cette démarche par le gouvernement haïtien. Un certain malaise s'est installé entre le gouvernement haïtien et les bailleurs puisque les termes de la contribution du Venezuela demeuraient nébuleux et que l'annonce prévoyait la refondation totale du projet. Après plusieurs tentatives du Canada et de l'OÉA pour obtenir de l'information sur la participation du Venezuela et tenter de coordonner les efforts, le Canada s'est retiré des négociations. Ainsi, dans le cas présent – et en date de décembre 2014 – l'intervention de coopération vénézuélienne a eu pour effet de distancer le gouvernement haïtien de son partenaire du Nord et d'envenimer les négociations pour la mise en œuvre d'une deuxième phase d'un projet déjà entamé.

Par ailleurs, la lenteur des négociations entre le Venezuela et le gouvernement haïtien a entraîné une pause – qui s'est par la suite avérée permanente - entre la fin de la première phase et le début de la deuxième phase du projet, nuisant fortement aux efforts jusque-là investis dans le renforcement des capacités de l'ONI et de son personnel. En témoignent les demandes répétées de l'ONI depuis la fin de la première phase afin que l'OÉA appuie de façon ponctuelle ses activités et son personnel qui présentaient toujours plusieurs faiblesses. Sans aller jusqu'à mettre en péril l'existence de l'ONI, l'incapacité du gouvernement haïtien et du gouvernement vénézuélien de lancer la deuxième phase du projet, pour des raisons qui demeurent floues, aura eu pour effet de compromettre la modernisation du registre civil entamée par l'OÉA et le Canada et son arrimage avec l'état civil.

Enfin, l'absence de transparence dans le processus d'aide soulève de nombreuses questions quant au véritable impact de l'aide vénézuélienne sur le renforcement des capacités de l'État haïtien. Bien que les montants d'aide promis par le Venezuela soient censés être versés directement dans les coffres de l'État receveur⁶⁷, le cas du registre civil démontre que la prise de décision se fait généralement au niveau politique sans nécessairement impliquer les instances haïtiennes

⁶⁷ Voir Chapitre 4

responsables de la coordination de l'aide, notamment le MPCE. Non seulement, dans ce cas précis, les sommes devaient être dépensées par l'entremise d'une entreprise vénézuélienne, mais aucun acteur de l'appareil administratif haïtien concerné par le dossier ne pouvait affirmer avec certitude si les sommes promises pour le projet devaient prendre la forme d'un don ou d'un prêt. Il s'agit pourtant d'une question importante compte tenu des montants en jeu et de la croissance exponentielle de la dette haïtienne envers le Venezuela au cours des dernières années.

Malgré les impacts négatifs sur la poursuite du projet de registre civil, il faut tout de même reconnaître que l'arrivée du Venezuela coïncide avec un effort d'élaboration par l'État haïtien d'une stratégie nationale d'identification qui lui est propre. Bien qu'il soit difficile de démontrer que cet effort résulte directement de l'entrée en scène du Venezuela dans le projet, un représentant de l'ONI a mentionné que suite à l'annonce de mars 2012, son organisation et le représentant du Venezuela se réunissaient de façon hebdomadaire afin d'évaluer les besoins haïtiens dans le projet. S'il est difficile d'évaluer l'ampleur de l'implication vénézuélienne dans le dossier – voire de confirmer sa participation dans l'élaboration de cette stratégie, il n'en demeure pas moins qu'un effort de prise en charge locale a permis au gouvernement haïtien de se doter de sa propre stratégie nationale pour l'identification des Haïtiens. Ce n'est d'ailleurs qu'une fois élaborée que cette stratégie a été transmise et présentée aux bailleurs présents sur le terrain (OI-1B, 22 mars 2013; EX-1A, 16 avril 2013).

5.1.5 Perception de l'aide canadienne et vénézuélienne

Après avoir comparé les approches canadienne et vénézuélienne dans le projet de registre civil et évalué les impacts de l'action du Venezuela dans le dossier, un autre phénomène intéressant à analyser consiste en l'écart entre les impacts réels de l'implication vénézuélienne et la perception qu'ont les acteurs interviewés quant à son approche de coopération.

En effet, malgré les concessions exigées, les décaissements sans cesse retardés, l'octroi du contrat en gré à gré accordé à une firme vénézuélienne et le déraillement de la deuxième phase du projet provoquée par les tergiversations du pays, la perception qu'ont les acteurs haïtiens envers la coopération vénézuélienne dans ce projet demeure très positive. Parmi les mérites qu'ils lui attribuent, on retrouve la plupart des principes sur lesquels s'appuie le discours du Venezuela et qui sont à la base de ses mécanismes de mise en œuvre, soit l'impression d'une

véritable relation de solidarité, d'une meilleure compréhension des enjeux des pays en développement, d'une coopération mieux adaptée à la réalité locale, d'une plus grande flexibilité et ouverture aux besoins exprimés (GH-1A, 9 avril 2013; GH-2A, 4 avril 2013; GH-3A, 8 avril 2013; GH-5A, 19 avril 2013; MH-1A, 22 mars 2013; SCH-1A, 19 avril 2013). Ainsi, l'impression générale qui se dégage des témoignages recueillis est que l'aide du Venezuela est offerte sans conditionnalité, que l'État haïtien est libre de l'utiliser selon ses besoins et priorités et que les fonds nécessaires seront toujours disponibles.

Lorsqu'interrogés sur les motivations et les intérêts derrière les politiques de coopération du Venezuela, la plupart des intervenants ont d'abord attribué ces efforts à la solidarité d'Hugo Chávez envers le peuple haïtien et à la dette historique du Venezuela envers Haïti issue de la révolution bolivarienne. Ceux-ci reconnaissent également que le Venezuela tente de faire obstacle aux pays du Nord et recherche des alliés régionaux afin d'accroître son influence au niveau international, notamment dans les organisations internationales telles que l'ONU. Alors que les intérêts politiques et économiques sont souvent reprochés aux bailleurs du Nord, les mêmes acteurs ne voient pas d'un mauvais œil les mêmes intérêts derrière la coopération du Venezuela, qu'ils considèrent plus comme un partenaire que comme un bailleur de fonds.

En se présentant comme une alternative en opposition aux pratiques de coopération Nord-Sud, les politiques de coopération Sud-Sud du Venezuela, appuyées sur un discours de solidarité, de non-conditionnalité et de partenariat, incitent les acteurs haïtiens à remettre en question les approches prônées par leurs bailleurs traditionnels. Déjà minée par un lourd héritage d'interventions dans les affaires internes d'Haïti, l'image des bailleurs de fonds Nord-Sud est d'autant plus ébranlée par l'arrivée de ce nouveau joueur du développement dont le discours fait écho aux critiques maintes fois formulées par les Haïtiens et qui sort le pays de sa dépendance envers une seule et même forme d'aide internationale. Comme le rappelait le représentant de la société civile haïtienne, « en tant que pays dominé, [Haïti] reçoit mal les idées de la communauté internationale », particulièrement de l'Occident (SCH-1A, 19 avril 2013).

Cette dynamique est parfaitement observable dans le cas du projet du registre civil haïtien. En effet, l'arrivée du Venezuela dans le projet a semblé offrir un levier aux acteurs gouvernementaux haïtiens pour critiquer ouvertement l'approche du Canada. Bien que le projet

semble avoir donné des résultats probants et qu'une deuxième phase ait été en négociation, l'alternative offerte par le Venezuela a exacerbé la perception selon laquelle la coopération canadienne se voulait rigide et patronale. D'ailleurs, lorsqu'interrogés directement sur leur perception de l'approche de coopération canadienne, les représentants gouvernementaux la décrivaient la plupart du temps en opposition à la coopération vénézuélienne. Par exemple, bien que le représentant de l'ONI considère que les stratégies de mise en œuvre des approches vénézuélienne et canadienne dans le projet du registre civil s'avéraient similaires, c'est-à-dire qu'elles n'étaient pas confiées directement à l'ONI⁶⁸, ce dernier insistait toutefois sur le fait que la relation d'Haïti avec les deux pays était totalement différente. Du côté vénézuélienne, la relation était perçue comme d'égal à égal alors que du côté canadien, il s'agissait d'une relation patronale, selon lui (GH-3A, 8 avril 2013).

Qui plus est, selon certains intervenants, les délais dans la mise en œuvre du projet vénézuélien seraient largement attribuables aux bailleurs du Nord. D'une part, la diminution du budget de départ, bien qu'attribuable au fait que le Venezuela ait accepté de bâtir son projet sur les acquis de la première phase, serait plutôt due à la pression des bailleurs du Nord (GH-3A, 8 avril 2013). Même impression chez un rédacteur en chef d'un important journal haïtien, selon lequel le Canada et d'autres bailleurs du Nord auraient exercé de fortes pressions pour faire dérailler le projet vénézuélien par crainte de voir le Venezuela contrôler le registre civil et avoir la mainmise sur les élections (MH-1A, 22 mars 2013).

Enfin, en se retirant du projet de l'ONI suite aux difficultés rencontrées lors de la négociation de la deuxième phase, le Canada a terni davantage son image auprès de ses interlocuteurs haïtiens et joué le jeu du Venezuela qui, en demeurant partie prenante, peut arguer qu'il est ouvert aux autres formes de coopération.

En somme, l'étude de l'action vénézuélienne dans le projet de registre civil en Haïti illustre principalement deux phénomènes que nous souhaitons étudier dans cette recherche. D'une part, en s'ingérant directement dans un projet déjà entamé par un bailleur du Nord, notamment le Canada, le Venezuela déploie, dans la cadre d'un projet de coopération internationale, sa politique étrangère anti-hégémonique en opposition aux puissances occidentales. En proposant

⁶⁸ Rappelons que le projet canadien était exécuté par l'OÉA alors que le projet vénézuélien prévoyait être exécuté par une entreprise vénézuélienne.

une alternative basée sur son discours et ses principes de coopération Sud-Sud, il est parvenu à envenimer la relation entre le Canada et Haïti et à faire dérailler le projet initial. D'autre part, le cas étudié illustre l'impact du discours et des principes Sud-Sud vénézuéliens sur la perception qu'ont les intervenants locaux de l'action du pays. En effet, même si les résultats concrets depuis l'annonce du projet vénézuélien ne sont toujours pas visibles, les acteurs haïtiens interrogés dans le cadre de notre étude gardent une image positive de l'approche vénézuélienne et vont même, dans certains cas, jusqu'à attribuer l'échec du projet aux pressions du Canada et de ses alliés.

CHAPITRE 6 - CONCLUSION

Cette recherche a permis d'atteindre son principal objectif, c'est-à-dire mieux comprendre l'approche de coopération internationale développée par le Venezuela et la situer par rapport aux pratiques Nord-Sud. L'approche méthodologique adoptée a permis de documenter notre étude de cas et de présenter des conclusions satisfaisantes sur le modèle de coopération vénézuélien, et ce, malgré certaines difficultés rencontrées sur le terrain. L'importante revue de la littérature scientifique sur laquelle repose notre cadre théorique et un éventail d'autres sources d'informations primaires et secondaires (rapports officiels gouvernementaux, articles de journaux, etc.) ont permis de déterminer les éléments d'analyse pertinents à l'étude de l'approche vénézuélienne, de ses motivations et de ses intérêts. À ce cela s'est ajoutée une recherche terrain qui a permis de vérifier les principales hypothèses de recherche issues de notre cadre théorique, d'évaluer la perception qu'ont les acteurs haïtiens de l'approche de coopération vénézuélienne et de mesurer certains de ses impacts.

Parmi les contraintes et limites rencontrées dans le cadre de cette recherche, on retrouve le manque de transparence du Venezuela en ce qui concerne ses activités de coopération. D'ailleurs, aucun acteur vénézuélien n'a pu être rencontré sur le terrain en dépit de nombreuses tentatives et demandes formulées auprès de l'ambassade en Haïti. Malgré certains échanges avec des représentants de l'ambassade vénézuélienne pour tenter de céduer des entrevues, celles-ci ont sans cesse été remises jusqu'à ce qu'il ne soit plus possible de les réaliser. Il en a été de même pour certains acteurs haïtiens hautement impliqués dans la gestion des fonds de Petrocaribe et/ou la coordination de l'aide en Haïti. Enfin, les études de cas sélectionnés se sont avérées limitantes, notamment pour mesurer les impacts concrets de la coopération vénézuélienne sur le terrain. En effet, le projet d'hôpital ciblé à Jacmel n'a jamais dépassé le stade de l'annonce et le projet du registre civil n'a pas été mis en œuvre tel que prévu.

Néanmoins, nous avons su nous adapter à ces contraintes. En ce qui a trait au manque d'information sur l'aide vénézuélienne, différentes sources d'information ont été croisées, notamment des rapports officiels de diverses institutions internationales et gouvernementales (ALBA, Banco de Venezuela, BMPAD, MGAE, ONU, OPEC, PDVSA, etc.), des articles de presse et des entrevues réalisées sur le terrain. À cet égard, il a été possible d'interroger une

multiplicité d'acteurs haïtiens, canadiens, brésiliens et représentants d'organisations internationales qui ont fourni de l'information de première main de qualité. Finalement, bien que la phase de mise en œuvre du projet du registre civil n'ait toujours pas été réalisée au moment de la recherche terrain, l'information recueillie dans les différentes entrevues réalisées a permis de mieux comprendre l'ensemble des démarches qui ont suivi l'annonce du 3 mars 2012 et de dégager des constats sur la perception de l'aide vénézuélienne ainsi que sur certains de ses impacts généraux.

Dans un premier temps, nous verrons comment l'adoption d'un cadre théorique constructiviste a contribué à une meilleure compréhension du modèle de coopération vénézuélien. Par la suite, nous reviendrons brièvement sur les questions de recherche de départ afin de situer le modèle vénézuélien face à la coopération Nord-Sud et d'analyser cette alternative. Finalement, nous partagerons nos impressions quant au futur de la coopération vénézuélienne en Haïti.

6.1 Retour théorique

Afin de mieux comprendre l'approche de coopération développée par le Venezuela, une grille d'analyse fondée sur le constructivisme critique a été préconisée, permettant l'analyse de facteurs non systémiques (histoire, culture, politique, idéologie nationale, etc.) dans la formation des identités et des intérêts des acteurs et dans la compréhension de leurs actions. Ainsi, l'approche constructiviste a permis d'approfondir l'analyse de l'action du Venezuela non seulement face aux pays latino-américains et caribéens récipiendaires d'aide, mais d'inscrire cette politique dans un contexte plus large fondé sur la remise en question de l'ordre international dominé par les bailleurs du Nord.

Dans un premier temps, il est indéniable que l'identité joue un rôle déterminant dans l'approche de coopération du Venezuela et que celle-ci s'inscrit dans un contexte historique et politique particulier. Le chapitre 3 a montré comment l'identité du Venezuela sous Chávez s'est construite autour de sa vision de l'idéologie bolivarienne et comment celle-ci a un impact sur la façon dont le pays (1) définit et défend ses intérêts (politiques de *social power diplomacy* et de *soft balancing*); (2) établit ses mécanismes d'aide (ALBA, Petrocaribe, etc.); et (3) se comporte sur le terrain (sélection des projets, pratiques d'aide, etc.). La composante politique de son identité, axée sur l'anti-américanisme et le régionalisme latino-américain, influence son comportement

envers les différents acteurs présents et qui interagissent en Haïti. On remarque que les actions du Venezuela dans son approche de coopération varient selon les acteurs avec qui il interagit. Ainsi, le cas d'Haïti a permis de mettre en perspective l'approche du Venezuela face aux bailleurs du Nord et aux pays membres de ses initiatives régionales et de mieux comprendre la façon dont il perçoit et défend ses intérêts par rapport à chacun des deux groupes. D'un côté, le Venezuela utilise ses politiques de coopération comme un outil de *soft balancing* afin de contrer l'influence des bailleurs du Nord. De l'autre, il pratique le *social power diplomacy* afin de construire un espace régional fort basé sur ses principes identitaires. De cette façon, le Venezuela promeut sa politique étrangère et cherche à augmenter son influence au niveau régional et international.

Toutefois, au-delà de la défense de ses intérêts en fonction de son identité politique, l'approche de coopération vénézuélienne est fortement inspirée par la composante sociale de l'idéologie bolivarienne, incarnée dans le discours, mais aussi dans la mise en œuvre et ses relations avec ses pays partenaires. Ainsi, dans un deuxième temps, le Venezuela semble montrer que ses actions de coopération ne répondent pas uniquement à des impératifs égoïstes de sécurité ou de gains économiques, tel que le prétendent les écoles rationalistes des relations internationales (Hopf, 1998, pp. 174-175). Certes, l'initiative de Petrocaribe confère un important levier économique au Venezuela. Certains mentionnent que ce programme entraîne une situation de dépendance pour plusieurs de ses pays membres⁶⁹, dont Haïti qui cumule aujourd'hui une dette s'élevant à plus de 1,5 milliard de dollars US⁷⁰. D'ailleurs, plusieurs des personnes interrogées en Haïti croyaient que le Venezuela avait une visée impérialiste et un fonctionnaire du BMPAD a mentionné qu'une situation de dépendance se mettait progressivement en place (GH-1A, 9 avril 2013). Toutefois, l'ampleur des sommes prêtées sur le long terme et les risques liés à cette manœuvre pour l'économie du Venezuela portent à croire que le Venezuela n'est pas seulement motivé par ses intérêts égoïstes. Les politiques d'Hugo Chávez étaient fortement imprégnées de l'idéologie bolivarienne, qui l'ont amené à réfléchir en termes de bloc de coopération et d'échange mutuel, de solidarité envers les pays voisins, de développement humain et de justice sociale non pas dans

⁶⁹ Une étude publiée dans *The Reality of Aid* fait valoir que Cuba devait, en date de 2009, plus de 5 milliards de dollars au Venezuela (Romero, 2010, p. 110).

⁷⁰ Comme nous l'avons vu, cette situation a été décriée à plusieurs reprises par des personnalités haïtiennes, dont des sénateurs, mais également par des représentants de bailleurs internationaux, tel que Mme Mary Barton Dock de la Banque mondiale (Alphonse, 2013).

une perspective de sécurité, mais plutôt dans une volonté de créer un espace régional socialement et économiquement fort, libéré de l'influence de l'hégémon américain.

L'approche constructiviste a également permis d'analyser le cadre discursif derrière l'approche de coopération vénézuélienne et l'influence de cette variable sur la perception des pays récipiendaires de l'aide du Venezuela, notamment Haïti. Selon Hopf (1998) « [c]onstructivism argues that both material and discursive power are necessary for any understanding of world affairs » (p. 177). Les chapitres 4 et 5 ont montré dans quelle mesure le discours occupe une place de premier plan dans les principes et les politiques de coopération vénézuélienne et lui confère un pouvoir d'influence des perceptions non négligeable. En effet, les recherches sur le terrain tendent à montrer que le Venezuela jouit d'une image extrêmement positive en Haïti et ses pratiques de coopération sont souvent considérées comme un exemple à suivre par les autorités haïtiennes, notamment lorsqu'elles sont comparées à l'approche de coopération Nord-Sud. Les acteurs haïtiens impliqués dans la mise en œuvre de la coopération vénézuélienne la décrivent comme étant plus adaptée au contexte haïtien, solidaire et exempt d'ingérence. L'analyse du projet du registre civil tend à démontrer que ce n'est pas toujours le cas dans les faits. Deux ans après son annonce, le projet ne présente toujours pas de résultats concrets. L'ONI n'a pas reçu le renforcement institutionnel nécessaire et l'intégration de l'état civil et du registre civil n'a toujours pas été réalisée malgré les plans développés en collaboration avec le Venezuela. De plus, les entretiens réalisés sur le terrain laissent croire que le Venezuela a exercé des pressions politiques pour intégrer ce projet et qu'une entreprise vénézuélienne – Smartmatic – s'est vue confier, de gré à gré, un contrat de plusieurs millions de dollars pour l'achat d'équipement informatique qui, aux dires d'un représentant de l'OÉA, n'aurait toujours pas été mis à la disposition de l'ONI (OI-1C, 1 décembre 2014, 15h).

Ainsi, il apparaît que malgré son discours idéologique prônant la solidarité, la non-conditionnalité et le partenariat et qui fait écho aux critiques maintes fois formulées par les Haïtiens à l'égard des pratiques de coopération Nord-Sud, la coopération vénézuélienne répond également à des intérêts matériels, ce qui est mis en évidence dans le cas du registre civil. À cet égard, le Venezuela démontre que tout comme pour la coopération Nord-Sud, les intérêts économiques peuvent prendre le dessus sur les considérations idéologiques ou l'esprit de solidarité. Toutefois, il semble que les Haïtiens aient conservée la perception selon laquelle

l'aide vénézuélienne se voulait plutôt désintéressée, ce qui atteste, encore une fois, de la force et de l'influence du discours de coopération du Venezuela. (GH-1A, 9 avril 2013; GH-2A, 4 avril 2013).

Il faut reconnaître que la puissance du discours vénézuélien – et par conséquent son influence sur la perception de l'aide vénézuélienne chez les acteurs haïtiens – s'appuie également sur la puissance matérielle du Venezuela compte tenu les importantes sommes d'argent qu'il investit dans ses politiques de coopération. D'ailleurs, comme il a été détaillé dans le chapitre 3, le rôle du pétrole dans la promotion de l'identité et de l'approche de coopération vénézuélienne est crucial car les ententes énergétiques de Petrocaribe ont servi de levier à Chávez pour se positionner comme un leader régional. Ainsi, sa politique de coopération lui a permis de se faire de nouveaux alliés qui n'adhéreraient pas nécessairement à son idéologie politique et/ou sociale. C'est le cas d'Haïti, qui adhère à ses programmes de coopération bien qu'il soit dirigé par un gouvernement associé à la droite au pays (Duval, 2013). La puissance énergétique du Venezuela, acheminée par l'entremise de programmes de coopération, lui permet de promouvoir un modèle de développement alternatif et d'accroître son prestige et son influence sur la scène internationale. Cette dynamique se manifeste entre autres par l'imbrication de Petrocaribe au sein de l'ALBA. En n'exigeant pas qu'un pays adhère à une idéologie particulière, en offre des sommes non négligeables pour les pays caribéens et en proposant un modèle de coopération peu contraignante, Petrocaribe représente une source de financement alternative très attrayante pour les pays de l'espace caribéen. Le fait que cette initiative vénézuélienne soit structurellement liée à l'ALBA lui confère les mêmes principes directeurs et permet à l'organisation régionale – et par conséquent au Venezuela – d'élargir son influence et de promouvoir son idéologie.

Ainsi, la combinaison du cadre discursif et de la puissance matérielle permet au Venezuela d'utiliser ses politiques de coopération comme outil de *social power diplomacy* et de *soft balancing* dans la promotion de ses intérêts. Il s'agit d'ailleurs de la force de son modèle qui démontre déjà certains résultats. L'exemple le plus frappant est probablement l'élection du Venezuela, en 2014, comme membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU « [rendue]

possible par l'appui massif des pays d'Amérique latine en faveur de la candidature du Venezuela » (Bérubé , 2014).⁷¹

Notre étude de cas a illustré la capacité de l'approche vénézuélienne à influencer non seulement les perceptions, mais également le comportement ou les réactions des acteurs. En effet, l'entrée en scène du Venezuela comme bailleur dans le projet du registre civil a altéré le comportement des acteurs haïtiens impliqués dans le projet. Après avoir tenté de satisfaire les différentes parties prenantes, ceux-ci se sont progressivement distancés de l'OÉA et du Canada. Le manque de transparence sur les modalités de participation du Venezuela, les difficultés rencontrées dans la coordination des efforts et le changement d'attitude du gouvernement haïtien – qui s'est doté de sa propre stratégie d'identification nationale sans consulter ses partenaires traditionnels – ont envenimé les négociations pour la mise en œuvre de la deuxième phase du projet avec le Canada, qui s'est retiré du projet, et l'OÉA. Deux ans après avoir fait dérailler le projet financé par le Canada et s'être vu attribuer la suite du projet de registre civil par le gouvernement haïtien, le Venezuela n'avait toujours pas entamé sa mise en œuvre. Ce faisant, le Venezuela donne l'impression que son intervention visait davantage à contrebalancer les efforts de coopération Nord-Sud du Canada et de l'OÉA qu'à permettre une véritable modernisation du registre civil haïtien.

Enfin, l'adoption d'une approche constructiviste a permis d'observer, d'une part, comment la structure du système international – et la perception qu'en ont les acteurs – influence le comportement des États, et, d'autre part, de quelle façon les interactions entre ces États peuvent exercer une pression sur les structures. En effet, la perception qu'a le gouvernement vénézuélien d'un système international dominé par l'hégémon américain a poussé celui-ci à adopter une politique étrangère anti-hégémonique, fondée sur l'idéologie bolivarienne, afin de balancer l'influence des États-Unis dans la région. D'autre part, en investissant massivement dans une politique de coopération fondée sur les principes de la nouvelle gauche latino-américaine (anti-hégémonie, intégration économique régionale, politiques de développement social et humain, etc.), le Venezuela est parvenu à modifier la structure de l'ordre régional (influence accrue de l'ALBA et Petrocaribe au détriment de l'OÉA et des bailleurs du Nord) et à accroître son

⁷¹ Rappelons que le Canada, pour sa part, n'a pas été réélu au Conseil de sécurité en 2010 (Ibbitson & Slater, 2010).

prestige dans le système international, comme en fait foi sa récente élection au Conseil de sécurité.

Par ailleurs, en proposant un modèle de coopération alternatif ouvertement critique face à la coopération Nord-Sud, le Venezuela contribue également à remettre en question la domination des bailleurs du Nord dans les pratiques de développement international. En effet, depuis quelques années, on remarque une influence croissante des approches de coopération Sud-Sud – il existe de multiples modèles inspirés des identités propres à chaque pays émergent – sur les pratiques de coopération Nord-Sud et les grands débats entourant les politiques et pratiques de développement international (Lengyel & Malacalza, 2012).

En outre, notre recherche a illustré la fracture qui existe entre deux visions de la coopération Sud-Sud latino-américaine. La coopération vénézuélienne s'inscrit pleinement dans la définition générale de la coopération Sud-Sud telle que nous l'avons détaillée au chapitre 1. Elle se distingue de la coopération Nord-Sud par ses principes de solidarité et d'échange mutuel, et par ses pratiques qui se concentrent majoritairement sur l'octroi occasionnel de prêts (Zimmermann & Smith, 2011). Elle offre des bénéfices de non-conditionnalité (dans une certaine mesure) et de prévisibilité de l'aide et vise des secteurs généralement moins priorisés par les bailleurs du Nord (The Reality of Aid, 2010). Enfin, les limites de l'approche vénézuélienne concordent également avec celles rapportées dans la littérature (Lengyel *et al.*, 2010; Hirst & Antonini, 2011), soit le manque de transparence, de suivis et de coordination avec les autres bailleurs sur le terrain. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud latino-américaine, cette recherche confirme les dires de Tussie (2009) selon lesquels cette forme d'aide internationale est utilisée comme un outil de promotion de politiques sociales et régionales et vise à contrer l'hégémonie américaine. Ce constat s'applique autant aux cas vénézuélien et brésilien. À travers leurs politiques de coopération, les deux pays cherchent également à confirmer leur rôle de leader régional et à obtenir une reconnaissance au niveau international, notamment au sein des Nations unies (Feldmann *et al.*, 2011; Malacalza 2014). Si ces deux formes de coopération partagent les mêmes grands principes directeurs et des motivations similaires, leurs pratiques et stratégies s'avèrent toutefois très différentes et démontrent à quel point l'identité joue un rôle de premier plan dans la formation et la poursuite des intérêts des États. En effet, bien que la coopération brésilienne se soit également développée en réponse à la place prépondérante qu'occupait les États-Unis sur le

continent latino-américain, celle-ci adopte une approche qui « vise à atteindre un compromis entre le multilatéralisme des Nations unies, la sécurité et le néo-développementalisme [traduction libre] » (Malacalza, 2014, p. 66). Ainsi, contrairement au Venezuela, la stratégie du Brésil pour promouvoir sa coopération et se positionner au niveau international ne s'inscrit pas dans une logique d'opposition complète au modèle en place. Elle offre plutôt un modèle alternatif qui se veut davantage complémentaire à la coopération Nord-Sud.

En somme, le recours à une grille d'analyse basée sur le constructivisme critique a permis de poser un regard nouveau sur la politique de coopération vénézuélienne et de confirmer certaines des hypothèses émises en introduction. Premièrement, cette recherche a permis de mieux comprendre comment l'identité vénézuélienne sous Chávez, qui s'appuie à la fois sur son idéologie politique et sociale et sur ses ressources matérielles (le pétrole), a contribué à construire l'approche du Venezuela en matière de développement international. Cette identité influence également la façon dont le Venezuela perçoit ses intérêts nationaux et permet de mieux comprendre pourquoi le pays investit aussi massivement en aide internationale malgré les risques économiques que cela comporte. Un regard purement matériel et égoïste sur la formation et la poursuite de l'intérêt national ne permettrait pas de saisir toute la complexité du comportement vénézuélien. Deuxièmement, il ressort de cette recherche que l'originalité du modèle de coopération vénézuélien réside dans la force de son pouvoir discursif, et par conséquent de sa capacité à influencer la perception qu'ont les acteurs de ses pratiques d'aide. La façon dont le Venezuela se sert de sa politique de développement international en tant qu'outil de *social power diplomacy* nous apparaît unique puisqu'il joue un rôle de premier plan dans sa politique étrangère et qu'il est fondé sur l'idéologie bolivarienne plutôt que sur l'idéal démocratique promu par les bailleurs du Nord (Corrales, 2009, p. 34). Ces mesures de *social power diplomacy* sont par ailleurs combinées avec des mesures de *soft balancing* afin de contrebalancer l'hégémonie américaine, incarnées par les pratiques de coopération Nord-Sud dans le cadre cette recherche.

6.2 Conclusions finales

En définitive, notre recherche visait à répondre à la question suivante : Dans quelle mesure les pratiques de développement du Venezuela offrent-elles un modèle de développement alternatif à

celui du Nord à Haïti ? Pour ce faire, nous avons ciblé trois thématiques d'analyse, chacune porteuse de sous-questions, qui nous ont permis de mieux comprendre les caractéristiques propres au modèle de coopération vénézuélien et les cohérences (ou incohérences) entre le discours qu'il véhicule et les résultats ou impacts du programme dans le contexte d'Haïti.

Le chapitre 3 nous a ainsi éclairé sur la formation de l'identité et des intérêts derrière l'approche de coopération vénézuélienne. Ainsi, il ressort que l'approche du Venezuela en Haïti s'inscrit dans une construction sociale qui prend en compte des éléments historiques, idéologiques et géopolitiques. En effet, la grande multiplicité d'acteurs présents sur le territoire haïtien, dans un contexte de crise humanitaire et de reconstruction post-séisme, fait d'Haïti un terreau idéal pour l'exercice de *social power diplomacy* et de mesures de *soft balancing* par le Venezuela. S'il est vrai qu'il répond à des intérêts géopolitiques, tout comme c'est également le cas pour la coopération du Nord, le modèle de coopération vénézuélienne en Haïti se distingue tout de même par la prépondérance de l'idéologie bolivarienne dans la définition de ses politiques et de ses mécanismes de mise en œuvre. Plus spécifiquement, l'élément de justice sociale au centre de cette idéologie est porteur d'un modèle alternatif de développement basé sur des principes et valeurs spécifiques qui placent le développement humain devant le développement économique.

D'ailleurs, l'étude des mécanismes de mise en œuvre au chapitre 4 a permis de mettre en lumière la cohérence entre l'identité, les intérêts et le cadre discursif du Venezuela et ses mécanismes de coopération. En effet, les principes de solidarité, de coopération, de complémentarité, de respect de la souveraineté et d'échange mutuel se retrouvent au cœur des mécanismes de coopération développés par le Venezuela. De plus, les modalités de fonctionnement de l'ALBA et de Petrocaribe illustrent les aspects politiques de l'idéologie bolivarienne au cœur de l'approche vénézuélienne : aide offerte directement au gouvernement haïtien sous forme de prêts, absence d'ingérence dans la sélection des projets, soutien à la formation de blocs de coopération latino-américains, priorisation de secteurs d'intervention souvent considérés comme étant négligés par les bailleurs du Nord (infrastructures et énergie), etc.⁷² En prônant une approche régionaliste et

⁷² Le Canada s'investit également dans ces secteurs, mais selon les données du MGAE, la proportion dirigée vers les secteurs de l'énergie et de la construction de routes et d'infrastructures diverses est tout de même moins élevée que celle du Venezuela. Depuis 2007, 239 M\$ sur 1, 2 MM\$ des fonds canadiens engagés visaient ces secteurs d'intervention. De plus, les secteurs des infrastructures et de l'énergie ne figurent pas parmi les priorités du MAECD.

anti-hégémonique, le Venezuela se positionne donc comme un modèle de développement alternatif à la coopération Nord-Sud.

Toutefois, l'étude du projet du registre civil a laissé paraître certaines incohérences entre le discours et la mise en œuvre de ses projets de coopération, notamment en matière d'ingérence. De plus, le projet du registre civil tel qu'annoncé par le Venezuela ne semblait pas être adapté au contexte haïtien et ne répondait pas aux besoins de renforcement des capacités exprimés par l'ONI. Par ailleurs, le gouvernement vénézuélien ne s'implique pas concrètement dans la mise en œuvre des projets, ce qui peut constituer un défi important pour des pays en développement qui ne bénéficient pas des capacités ou ressources suffisantes, tel qu'Haïti.⁷³ Il devient difficile de s'assurer que l'argent a été utilisé de façon efficace et que les résultats souhaités seront atteints. Finalement, dans le cas du registre civil, un des principaux dommages collatéraux de l'implication du Venezuela a consisté en le retrait du Canada comme acteur au projet et le déraillement de la deuxième phase du projet initié par le Canada et l'OÉA. Dans ce cas précis, il semble que les objectifs d'efficacité de l'aide aient été relégués au second plan par rapport aux objectifs politiques de *soft balancing* et de *social power diplomacy* pouruivis par le Venezuela.

Les impacts recensés par l'étude des mécanismes de mise en œuvre ou par l'étude de cas réalisée sur le terrain (chapitres 4 et 5) sont plutôt mitigés et rendent difficile de déterminer avec certitude si les pratiques de coopération vénézuéliennes sont garantes de succès. D'une part, le modèle proposé par le Venezuela peut paraître intéressant et adapté au contexte des pays en voie de développement tel qu'Haïti. Il est vrai qu'il se présente comme une véritable alternative autant dans ses principes que dans son fonctionnement. Il met à la disposition du pays d'importantes sommes d'argent qui doivent servir au développement du pays. En théorie, il permet à Haïti d'utiliser ses fonds selon les priorités définies dans ses propres plans de développement. Bien qu'il s'agisse de prêts, la coopération Sud-Sud implique que les deux pays soient dans une logique de développement et d'échange mutuel. De plus, si la gestion de ces fonds se faisait de façon cohérente et organisée et qu'elle permettait de relancer l'économie haïtienne, il serait possible pour Haïti de rembourser cette dette au cours des vingt-cinq prochaines années compte

⁷³ Haïti est considéré comme un État fragile par les bailleurs du Nord, ce qui implique une approche particulière qui tente de répondre aux défis inhérents à ce type d'État. Toutefois, le Venezuela ne partage pas cette conceptualisation et, de ce fait, ne semble pas adopter une approche différente selon les défis liés au développement de ses pays partenaires.

tenu du taux d'intérêt préférentiel et des programmes de remboursement en nature dont il bénéficie. Enfin, le modèle vénézuélien a l'avantage d'encourager la formation de liens de coopération entre les pays membres de Petrocaribe et de l'ALBA.

En revanche, dans la pratique, il semblerait que l'attribution des fonds soit plus ou moins encadrée et se fasse surtout de façon ad hoc. Qui plus est, les projets financés se concentrent surtout dans le secteur des infrastructures, tel que la réhabilitation de tronçons routiers, et présentent peu d'investissements dans des industries ou programmes de développement socio-économiques. Bien que la construction de routes puisse avoir un impact positif sur le développement d'un pays et qu'elle apparaisse dans l'ensemble des plans et stratégies de développement national, il est difficile de savoir si ces infrastructures suivent un programme de développement cohérent. Le fait que l'argent transite par le BMPAD et non pas par l'institution responsable de la planification et de la coordination de l'aide internationale en Haïti constitue un obstacle important. De plus, on dénote un manque de transparence dans la gestion des fonds Petrocaribe et dans le suivi des résultats des projets financés ainsi qu'un manque de volonté, de la part des représentants vénézuéliens, de coordonner leurs actions avec les autres bailleurs sur le terrain – mis à part les membres de Petrocaribe. Ces carences peuvent entraîner des conséquences et impacts négatifs sur le développement d'Haïti, notamment sur le renforcement de ses capacités de gouvernance, de coordination de l'aide et de remboursement de sa dette, en plus d'accroître les risques liés à la corruption et au dédoublement de projets. À cela s'ajoute l'impact négatif que l'approche de coopération vénézuélienne peut avoir sur les relations entre Haïti et ses autres partenaires, notamment ceux du Nord, tel que constaté dans le cadre du projet du registre civil.

Enfin, la coopération vénézuélienne se présente comme un modèle alternatif de développement et pourrait représenter un apport complémentaire considérable à la coopération Nord-Sud dans la reconstruction de l'État haïtien. Son aide est prévisible, l'argent se retrouve dans les coffres de l'État haïtien, les sommes sont considérables et son approche vise à répondre aux besoins exprimés par les autorités haïtiennes. Ses lacunes, notamment l'absence de ressources vénézuéliennes sur le terrain et le manque de renforcement institutionnel, pourraient être palliées par d'autres bailleurs présents qui détiennent l'expertise nécessaire, par exemple le Canada ou le Brésil. Toutefois, comme l'approche de coopération vénézuélienne se définit en opposition

complète à la coopération Nord-Sud et ambitionne de la concurrencer, il serait surprenant qu'elle agisse en complémentarité avec celle des bailleurs du Nord, comme l'a illustré le cas du registre civil haïtien. Il s'agit probablement d'une des plus grandes incohérences présentes dans la coopération vénézuélienne de Chávez: ses convictions idéologiques anti-hégémoniques nuisent aux intérêts de développement des pays récipiendaires, qui bénéficieraient d'une meilleure coordination entre les initiatives de coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

En définitive, nous pouvons affirmer que la coopération vénézuélienne offre un modèle de développement alternatif à la coopération Nord-Sud à différents égards. D'une part, ses principes et sa vision de développement humain occupent un rôle central dans la définition de ses politiques. D'autre part, les modalités de fonctionnement de ses mécanismes de mise en œuvre et les bénéfices que cela peuvent représenter pour Haïti (prévisibilité de l'aide, liberté dans le choix des projets) la distinguent du modèle Nord-Sud traditionnel. En outre, l'originalité du modèle vénézuélien réside dans l'utilisation du pétrole comme moteur de développement. Déjà, le fait que Petrocaribe permette à des pays en développement tel qu'Haïti d'obtenir du pétrole à un prix concessionnel qui leur serait impossible d'obtenir sur le marché mondial constitue un avantage non-négligeable. La grande valeur ajoutée de cette alternative est qu'elle exige que les revenus tirés du pétrole soient réinvestis dans le développement du pays. Il s'agit donc d'une coopération qui, en théorie, offre un modèle de développement adapté et bénéfique aux pays en développement.

Toutefois, la volonté du Venezuela de se présenter comme un modèle en constante opposition à la coopération du Nord lui amène un lot de défis importants et génère des impacts négatifs similaires à ceux du Nord. Plus précisément, le Venezuela ne s'implique ni dans le choix des projets de Petrocaribe, ni dans leur mise en œuvre et leur suivi. Ainsi, la coopération vénézuélienne fait face à d'importants défis de coordination et de planification de l'aide et ne répond pas nécessairement aux besoins des populations. Il appert difficile de mesurer les impacts positifs de cette coopération pour le développement du pays. Qui plus est, au fil des années, il s'est développé une véritable dépendance envers l'aide vénézuélienne – voire le pétrole vénézuélien, et la dette du pays envers le Venezuela atteint plus de 1.5 milliards de dollars US. Enfin, bien que la coopération vénézuélienne se présente comme un modèle alternatif, il n'en demeure pas moins que son approche de coopération est motivée par des intérêts politiques et

économiques qui influencent l'action du Venezuela en Haïti. Ainsi, tel que nous l'avons constaté dans le cas du registre civil et dans la volonté du Venezuela de ne pas coordonner son aide avec les autres bailleurs présents sur le terrain, il peut arriver que ces intérêts prennent le dessus sur les idéaux de solidarité propagés dans le discours vénézuélien, ce qui confère à l'approche vénézuélienne les mêmes biais que ceux reprochés à la coopération du Nord et mine les efforts de développement d'Haïti.

Cette étude de la coopération vénézuélienne en Haïti s'est concentrée sur une période s'étalant de janvier 2010 à décembre 2014, en mettant toutefois l'emphase sur l'approche vénézuélienne au temps de Chávez, puisque cette dernière a été fortement influencée par l'ex-président et sa vision de l'idéologie bolivarienne. Le décès d'Hugo Chávez, suivie par l'arrivée au pouvoir de Nicolas Maduro, consiste en un changement contextuel important qui pourrait avoir un impact sur l'évolution de l'approche et des pratiques de coopération vénézuéliennes. Depuis, le paysage politique, social et économique du Venezuela a connu plusieurs bouleversements. Les éléments d'analyse que nous avons utilisés pour comprendre l'identité de la coopération vénézuélienne pourraient être appelés à changer. Bien que l'idéologie bolivarienne continue d'occuper une place importante dans la politique du Venezuela, il n'en demeure pas moins que Chávez en était l'emblème et que Maduro semble avoir de la difficulté à la promouvoir avec autant de ferveur.

De plus, l'importante chute du cours du pétrole dans la deuxième moitié de 2014 risque d'avoir un impact significatif sur l'économie du pays. Le modèle de développement, tant à l'interne qu'à l'externe, sur lequel repose le Venezuela est extrêmement dépendant de l'exploitation pétrolière et des pays membres de Petrocaribe. Dans le contexte actuel, de plus en plus d'études signalent la non-viabilité de Petroamérica (Johnston, 2014; The Economist, 2014). Les tensions internes montent au Venezuela et la population commence à démontrer une certaine réticence à l'égard de la politique étrangère du Venezuela et de l'importance des sommes investies dans ses programmes de coopération. Si, jusqu'ici, la politique étrangère du Venezuela a constitué un outil efficace de renforcement de sa politique intérieure, les changements sociopolitiques et économiques qui s'opèrent actuellement à l'interne pourraient entraîner un impact négatif sur les politiques de coopération du Venezuela. Sans être vouée à disparaître en raison des bénéfices tirés de sa politique étrangère en termes d'influence régionale et internationale, les politiques de coopération du Venezuela semblent être appelées à diminuer au cours des prochaines années afin

faire face à la situation économique du pays. Il serait également probable que l'aide soit davantage administrée par l'entremise d'entreprises mixtes afin d'assurer une gestion et un suivi plus rigoureux des fonds de Petrocaribe.

Haïti bénéficierait certainement d'un meilleur suivi de la coopération vénézuélienne et cela pourrait assurer une certaine complémentarité avec les objectifs de développement du pays et les efforts de reconstruction d'autres bailleurs. Toutefois, si les efforts de coopération liés à Petrocaribe devaient diminuer, il apparaît évident que le développement du pays serait durement affecté en raison de la situation de dépendance envers le pétrole vénézuélien qui s'est créé au cours des dernières années.

ANNEXE A

Graphique 1 – Exportation du Venezuela de pétrole brut par destination 1999 à 2013

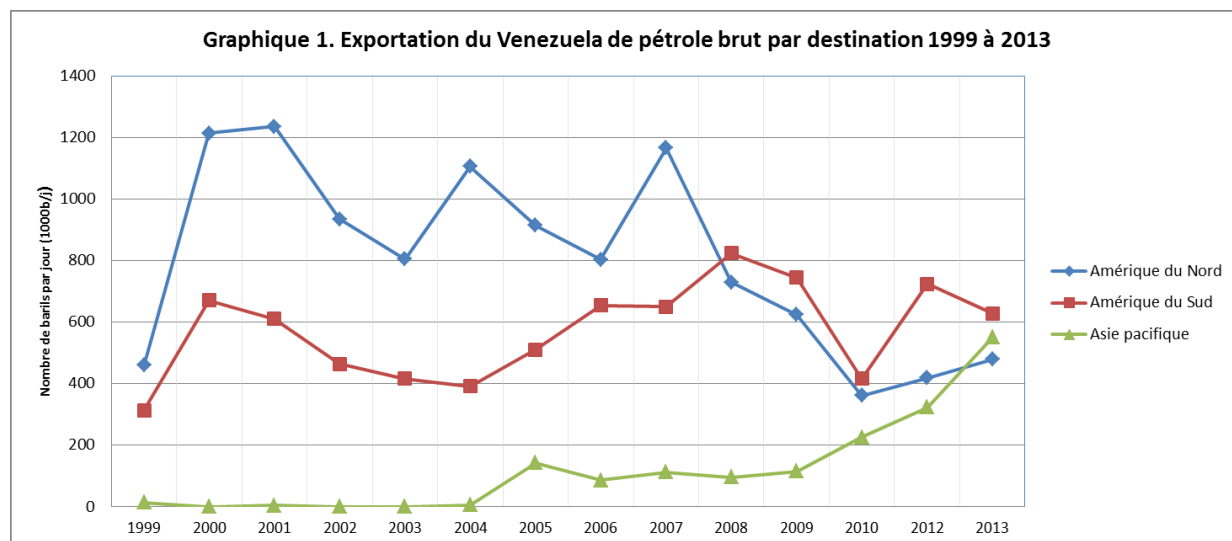


Tableau 2. Exportation du Venezuela de pétrole brut par destination de 1999 à 2013

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2013
Amérique du Nord	460.5	1214.8	1236.7	935.6	804.6	1106	914.3	803.4	1166	730.2	625	362	419	479
Amérique du Sud	313.2	671.2	611.2	464.5	416	391.6	510.8	654.1	650	824.5	745	417	724	628
Asie pacifique	13.8	0	4	0	0	5.2	142.2	86.5	112	95.6	115	226.1	323	550
Total pour l'année	828	2003.5	1964.7	1572	1535	1566.2	2197.8	1735.1	2115.5	1769.6	1608	1562	1553	1725

Reproduction personnelle à partir des données de 1999 à 2013 trouvées sur: Annual Statistical Bulletin

http://www.opec.org/opec_web/en/202.htm

ANNEXE B – GUIDES D’ENTREVUE

Entrevue – Représentants de gouvernement* *canadien***

Date	
Lieu	
Type d’intervention	Formel semi-structuré
Personnes présentes à l’entrevue	(ex : Chercheure principale, interprète)
Intérêts / Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Perspectives d'ensemble sur la politique <i>canadienne</i> en Haïti - Update global (actions, succès, défis, plan stratégique) - Projets particuliers

PLAN D’INTERVENTION

1. Introduction à la recherche
2. Contexte général - Plus grands succès, défis, situation aujourd'hui
3. L’action *canadienne* en Haïti (motivations, intérêts)
4. Le *Canada* et la communauté internationale
5. Update sur la situation actuelle
6. La participation de l’État haïtien
7. Projets spécifiques (registre civil, hôpital à Jacmel)

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES

Bloc 1 : Contexte général

- Bilan de l’action *canadienne* en Haïti (les grands défis, les améliorations, les réalisations)
- Comment décririez-vous le changement de l’action *canadienne* depuis 2010? *Depuis le gouvernement majoritaire?*

Bloc 2 : L’action *canadienne* en Haïti

- Comment décririez-vous l’action pangouvernementale *canadienne* en Haïti?
- Quels sont les secteurs qui ont le plus haut taux de succès et pourquoi?
- Quels sont les obstacles à la réussite des projets/secteurs?
- Quelles sont les motivations qui sous-tendent la coopération *canadienne* en Haïti? Quels sont les critères de sélection pour les projets en Haïti?
- Quels sont les mécanismes d’aide utilisés en Haïti et pourquoi?
- Quels sont les défis dans la coordination de l’aide en Haïti avec les autres ministères?

Bloc 3 : Le *Canada* et la communauté internationale

- Quels sont les partenaires les plus importants du *Canada* en Haïti (autres pays, organisations, l’État haïtien, etc.) et pourquoi?

- Comment décririez-vous vos relations avec les pays latino-américains actifs en Haïti?
- Comment percevez-vous la coopération Sud-Sud dans le contexte haïtien? Quels sont les grands défis, obstacles, avantages? Comment le *Canada* agit-il avec la coopération Sud-Sud latino-américaine en Haïti.
- Il a été mentionné que la coordination entre les États bailleurs est un gros défi en Haïti. Comment percevez-vous ce défi ou cette coordination? Y a-t-il possibilité d'améliorer cette coordination, ou volonté des bailleurs de l'améliorer?
- Comment percevez-vous l'aide *vénézuélienne* en Haïti?
- Exemples de projets de collaboration avec d'autres bailleurs et leurs résultats, défis, etc.

Bloc 4 : Update sur la situation actuelle

- Quelle est votre perception de la conjoncture actuelle du pays et vos impressions?
- Comment le *Canada* perçoit-il le gouvernement de Martelly et comment est-ce que cela affecte les approches et les projets?
- Comment est-ce que le *Canada* s'adapte aux priorités haïtiennes?
- Comment est-ce que le *Canada* s'adapte à ces initiatives haïtiennes, comment est-ce que le gouvernement *canadien* coordonne ses activités avec le nouveau plan de développement d'Haïti?

Bloc 5 : Participation de l'État haïtien

- Certains analystes prétendent que les institutions étatiques haïtiennes ne bénéficient pas assez de support de la part de la communauté internationale. Le renforcement de l'État est un aspect très important pour le *Canada*, il suit les principes de la Déclaration de Paris et des principes pour les États fragiles. Comment est-ce que le *Canada* fait son renforcement de l'État en Haïti?
- Comment est-ce que le *Canada* travaille avec le gouvernement haïtien? Quels sont les mécanismes de suivis, de communication et d'aide qui transitent par le gouvernement haïtien?
- Quelles sont vos relations avec le gouvernement haïtien?

Bloc 6 : Projets spécifiques

- Qu'est-il fait au niveau du registre civil de l'identification nationale par le *Canada* et de la construction de l'hôpital à Jacmel?
- Comment avancent ces projets?
- Pourquoi avoir entrepris ces projets?
- Quels sont les défis et obstacles observés à l'implantation de ces projets? Quels sont les réussites?
- Que savez-vous sur ces mêmes projets faits par le *Venezuela*? Y-a-t-il des communications ou du partage d'information? Pourquoi?
- Quels sont selon-vous les leçons apprises de ces projets, les améliorations qui pourraient être faites (collaboration avec les autres bailleurs, communication, etc.)?
- Comment percevez-vous l'action *vénézuélienne* dans le cadre de ces projets?
- Comment voit-on l'action *canadienne* pour les années à venir (nouvelles priorités, nouvelle approche, nouveaux défis, etc.)?

Entrevue – Experts et chercheurs*

Date	
Lieu	
Type d'intervention	Formel semi-structuré
Personnes présentes à l'entrevue	(ex : Chercheure principale, interprète)
Intérêts / Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Perspective sur la coopération Nord-Sud et Sud-Sud - Perspective sur la coopération canadienne en Haïti - Perspective sur la coopération vénézuélienne en Haïti - Projets spécifiques

PLAN D'INTERVENTION
<ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction à la recherche 2. Situation en Haïti, perspective du nouveau gouvernement 3. Perspective de la coopération canadienne en Haïti 4. Perspective de la coopération vénézuélienne en Haïti 5. Projets spécifiques

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES
Bloc 1 : Situation en Haïti, perspective du nouveau gouvernement
<ul style="list-style-type: none"> - Bilan du progrès fait en Haïti depuis le séisme et même avant si possible. - Quelle est votre perception de l'action du nouveau gouvernement haïtien? - Comment envisagez-vous le futur d'Haïti en prenant en compte la gouvernance actuelle? - Comment envisagez-vous les rapports entre la communauté internationale et le nouveau gouvernement haïtien? (Venezuela, Canada, agences internationales) - Comment percevez-vous les efforts de planification et coordination mis de l'avant par le nouveau gouvernement?
Bloc 2 : Perspective de la coopération canadienne en Haïti
<ul style="list-style-type: none"> - Quel est votre bilan/vision de l'action canadienne en Haïti depuis le séisme? - Selon vous, quelle est la priorité du gouvernement canadien en Haïti? - Qu'est-ce qui a changé depuis le séisme? Depuis le gouvernement majoritaire? - En quoi est-ce que l'action canadienne diffère de l'action internationale (tous bailleurs confondus)? - Selon vous, quelles sont les motivations et intérêts qui sous-tendent la coopération canadienne en Haïti? - Selon vous, quelles sont les résultats et impacts des actions canadiennes en Haïti? - Selon vous, comment percevez-vous les relations diplomatiques canado-haïtiennes?
Bloc 3 : Perspective de la coopération vénézuélienne en Haïti

- Quel est votre bilan/vision de l'action vénézuélienne en Haïti depuis le séisme?
- Qu'est-ce qui a changé depuis le séisme?
- En quoi est-ce l'action vénézuélienne diffère de l'action internationale (tous bailleurs confondus)?
- Selon vous, en quoi est-ce que l'action vénézuélienne peut être considérée comme une alternative au développement? (Nord-Sud et Sud-Sud)
- Selon vous, quelles sont les motivations et intérêts qui sous-tendent la coopération vénézuélienne en Haïti?
- Selon vous, quelles sont les résultats et impacts des actions vénézuéliennes en Haïti?
- Selon vous, comment percevez-vous les relations diplomatiques Venezuela- Haïti?

Bloc 4 : Projets spécifiques

- Que savez-vous des projets du registre civil et de la construction de l'hôpital à Jacmel?
- Comment percevez-vous l'action vénézuélienne et canadienne dans le cadre de ces projets?
- Selon vous, quels seront les impacts de ces projets?
- Quels sont les défis et obstacles auxquels font face nos deux bailleurs dans le cadre de l'implantation des deux projets (registre civil et hôpital à Jacmel) similaires?
- Pourquoi croyez-vous que ces deux projets se font simultanément? En quoi diffèrent-ils?

Entrevue – Représentants d’organisations internationales*

Date	
Lieu	
Type d’intervention	Formel semi-structuré
Personnes présentes à l’entrevue	(ex : Chercheure principale, interprète)
Intérêts / Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Perspective sur la coopération Nord-Sud et Sud-Sud - Perspective sur la coopération canadienne en Haïti - Perspective sur la coopération vénézuélienne en Haïti - Projets spécifiques

PLAN D’INTERVENTION
<ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction à la recherche 2. Situation en Haïti, perspective du nouveau gouvernement 3. Votre organisation 4. Perspective de la coopération canadienne en Haïti 5. Perspective de la coopération vénézuélienne en Haïti 6. Projets spécifiques

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES
Bloc 1 : Situation en Haïti, perspective du nouveau gouvernement
<ul style="list-style-type: none"> - Bilan du progrès fait en Haïti depuis le séisme et même avant si possible. - Quelle est votre perception de l’action du nouveau gouvernement haïtien? - Comment envisagez-vous le futur d’Haïti en prenant en compte la gouvernance actuelle? - Comment envisagez-vous les rapports entre la communauté internationale et le nouveau gouvernement haïtien? (Venezuela, Canada, agences internationales) - Comment percevez-vous les efforts de planification et coordination mis de l’avant par le nouveau gouvernement?
Bloc 2 : Votre organisation
<ul style="list-style-type: none"> - Qu’est-ce que fait votre organisation en Haïti? - Quelle est votre mission/projets en Haïti? - Comment collaborez-vous avec le gouvernement haïtien? - Quels sont les défis auxquels vous faites face?
Bloc 3 : Perspective de la coopération canadienne en Haïti
<ul style="list-style-type: none"> - Quel est votre bilan/vision de l’action canadienne en Haïti depuis le séisme? - Quelles sont vos relations avec le Canada? (actions communes, vision commune) - Comment décririez-vous ces relations? - Selon vous, quelle est la priorité du gouvernement canadien en Haïti?

- Qu'est-ce qui a changé depuis le séisme? Depuis le gouvernement majoritaire?
- En quoi est-ce que l'action canadienne diffère de l'action internationale (tous bailleurs confondus)?
- Selon vous, quelles sont les motivations et intérêts qui sous-tendent la coopération canadienne en Haïti?
- Selon vous, quelles sont les résultats et impacts des actions canadiennes en Haïti?
- Selon vous, comment percevez-vous les relations diplomatiques canado-haïtiennes?

Bloc 4 : Perspective de la coopération vénézuélienne en Haïti

- Quel est votre bilan/vision de l'action vénézuélienne en Haïti depuis le séisme?
- Quelles sont vos relations avec le Venezuela? (actions communes, vision commune)
- Comment décririez-vous ces relations?
- Qu'est-ce qui a changé depuis le séisme?
- En quoi est-ce que l'action vénézuélienne diffère de l'action internationale (tous bailleurs confondus)?
- Selon vous, en quoi est-ce que l'action vénézuélienne peut être considérée comme une alternative au développement? (Nord-Sud et Sud-Sud)
- Selon vous, quelles sont les motivations et intérêts qui sous-tendent la coopération vénézuélienne en Haïti?
- Selon vous, quelles sont les résultats et impacts des actions vénézuéliennes en Haïti?
- Selon vous, comment percevez-vous les relations diplomatiques Venezuela- Haïti?

Bloc 5 : Projets spécifiques

- Que savez-vous des projets du registre civil et de la construction de l'hôpital à Jacmel?
- Quel est votre rôle au niveau du registre civil de l'identification nationale et de la construction de l'hôpital à Jacmel?
- Comment avancent ces projets?
- Pourquoi avoir entrepris ces projets?
- Quels sont les défis et obstacles observés à l'implantation de ces projets? Quels sont les réussites?
- Comment percevez-vous l'action vénézuélienne et canadienne dans le cadre de ces projets?
- Selon vous, quels seront les impacts de ces projets?
- Quels sont les défis et obstacles auxquels font face nos deux bailleurs dans le cadre de l'implantation des deux projets (registre civil et hôpital à Jacmel) similaires?
- Pourquoi croyez-vous que ces deux projets se font simultanément? En quoi diffèrent-ils?

*Prendre note que ces questionnaires sont donnés à titre d'exemple seulement. Puisqu'il s'agissait d'entrevues semi-structurées, les questions ont pu être adaptées au fil des entrevues, être changées, supprimées ou ajoutées. Toutefois, ce guide d'entrevue illustre l'organisation voulue des entrevues ainsi que ce que nous voulions en retirer.

**L'exemple suivant a été fait dans le cadre d'entrevue de représentants gouvernementaux canadiens. Toutefois, le même questionnaire pouvait être utilisé sensiblement dans son entièreté en échangeant les mots Canada, canadien ou canadienne par Venezuela, vénézuélien et vénézuélienne et vice-versa. Il en a été de même pour les représentants haïtiens.

BIBLIOGRAPHIE

- 4e Forum à Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide.* (2011). Consulté le 22 novembre 2012, sur Partenariat de Busan pour une Coopération Efficace au Service du Développement: http://www.aideeffectiveness.org/busanhlf4/images/stories/hlf4/OUTCOME_DOCUMENT_-_FINAL_FR.pdf
- Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. (2014a). *Haïti*. Consulté le 15 décembre 2014, sur Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada: <http://www.international.gc.ca/development-developpement/countries-pays/haiti.aspx?lang=fra>
- Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. (2014b). *Profil de projet : Modernisation du registre civil en Haïti*. Consulté le 30 octobre 2014, sur Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada: <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb%5Ccpo.nsf/projFr/A034034001#h2results>
- Agence canadienne de développement international. (2011). *Haïti: L'après-séisme*. R Consulté le 10 octobre 2012, sur Agence canadienne de développement international: <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/ANN-114111655-M4M>
- Agence canadienne de développement international. (2012). *Haïti: Deux ans après le séisme*. Consulté le 10 octobre 2012, sur Agence canadienne de développement international <http://www.acdi-cida.gc.ca/crisehaiti>
- Alphonse, R. (2013, 4 décembre). *Petrocaribe : la Banque mondiale critique, le gouvernement s'enflamme*. Consulté le 16 novembre 2014, sur Le Nouvelliste: <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/124778/Petrocaribe-la-Banque-mondiale-critique-le-gouvernement-senflamme.html>
- AlterPresse. (2014, 13 juin). *Haïti/Ile-à-Vache : Activités de sensibilisation sur l'expropriation par des organisations sociales*. Consulté le 17 novembre 2014, sur AlterPresse: <http://www.alterpresse.org/spip.php?article16594#.VGqejPISZcg>
- Altmann Borbon, J. (2011). El ALBA: Entre propuesta de integración y mecanismo de cooperación. *Pensamiento Propio*, (33) (janvier-juin), pp. 185-216.
- Alvarez, C., & Hanson, S. (2009). *Venezuela's Oil-Based Economy*. Consulté le 24 octobre 2012, sur Council on Foreign Relations: <http://www.cfr.org/economics/venezuelas-oil-based-economy/p12089>

- Ambassade du Canada en Haïti. (2014). *Relations Canada-Haïti*. Consulté le 15 décembre, 2014, sur Ambassade du Canada en Haïti:
http://www.canadainternational.gc.ca/haiti/bilateral_relations_bilaterales/canada_haiti.aspx?lang=fra&view=d
- Arzalier, F. (2004). Exemplarité de la révolution haïtienne. *Présence Africaine*, 1(169), pp. 33-40.
- Banque mondiale. (2009). *Le Développement en Marche en Haïti*. Consulté le 14 octobre 2012, sur World Bank:
<http://siteresources.worldbank.org/INTHAITI/Resources/HaitiBrochureFr.pdf>
- Baranyi, S. (2007a). Canadá en Haití: Aplicando el enfoque '3D' en un Estado. *Pensamiento Proprio*, 17(25), pp. 85-105.
- Baranyi, S. (2007b). *Le Canada, Haïti, et les dilemmes de l'intervention dans les États fragiles*. Montréal: L'institut Nord-Sud.
- Baranyi, S. (2008). *Canada and the Challenges of Democratic Development in Haiti. FOCAL/Carleton Conference on 'Canada and the Americas'*.
- Baranyi, S. (2011a). Canada and the travail of partnership in Haiti. Dans J. Heine, & A. Thompson, *Fixing Haiti MINUSTAH and Beyond* (pp. 205-228). Tokyo: United Nations University Press.
- Baranyi, S. (2011b). Introduction: Peacebuilding and Reconstruction in Haiti. *Journal of Peacebuilding and Development*, 6(3), pp. 3-16.
- Baranyi, S. (2014). Canada and the Security-Development Nexus in Haiti: The 'Dark Side' or Changing Shades of Grey? *Canadian Foreign Policy Journal*, 20(2), pp. 163-175.
- Baranyi, S., & Paducel, A. (2012). Whither development in Canada's approach toward fragile states? Dans S. Brown, *Struggling for Effectiveness: CIDA and Canadian Aid Policy* (pp. 108-134). Montreal: McGill-queen's University Press.
- Baranyi, S., & Salahub, J. (2011). Police reform and democratic development in lower-profile fragile states. *Revue canadienne d'études du développement*, 32(1), pp. 48-63.
- Baranyi, S., Feldmann, A., & Bernier, L. (2015). Solidarity forever? ABC, ALBA and South-South Cooperation in Haiti. *Third World Quarterly*, 36(1), pp. 162-178.
- Bellegarde, D. (1941). President Alexandre Petion. *Third Quarter*, 2(3), pp. 205-215.

- Bendaña, A. (2008). Régions fragiles et États non viables: Une perspective latino-américaine. Dans Institut Nord-Sud, *États fragiles ou développement défaillant? Rapport canadien sur le développement 2008* (pp. 82-102). Ottawa: L'Institut Nord-Sud.
- Benzi, D., & Zapata, X. (2013). Geopolítica, Economía y Solidaridad Internacional en la Nueva Cooperación Sur-Sur: El Caso de la Venezuela Bolivariana y Petrocaribe. *América Latina Hoy*(63), pp. 65-89.
- Bérubé, N. (2014, 18 octobre). *ONU: le Venezuela à la «table des grands»*. Consulté le 26 octobre 2014, sur La Presse: <http://www.lapresse.ca/international/201410/18/01-4810369-onu-le-venezuela-a-la-table-des-grands.php>
- Brazil's foreign-aid programme: Speak softly and carry a blank cheque. (2010, 15 juillet). *The Economist*.
- Brière, S., Jobert, S., & Poulin, Y. (2010). Enhancing public governance in fragile states. *International Journal*, pp. 653-667.
- Burbach, R., & Piñeiro, C. (2007). Venezuela's Participatory System. *Socialism and Democracy*, 21(3) (novembre), pp. 181-200.
- Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement. (2014a). *Accord Petrocaribe*. Consulté le 16 novembre 2014, sur Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement: <http://www.bmpad.gouv.ht/partenaires/accords-bilateraux/venezuela.html>
- Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement. (2014b, 30 novembre). *Les Fonds PetroCaribe*. Consulté le 5 janvier 2015, sur Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement: <http://www.bmpad.gouv.ht/petrocaribe/les-fonds-petrocaribe.html>
- Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement. (2014c). *Mécanismes de décaissement*. Consulté le 30 septembre 2014, sur Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement: <http://www.bmpad.gouv.ht/petrocaribe/mecanisme-de-decaissement.html>
- Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement. (2014d, 31 octobre). *Rapports Petrocaribe*. Consulté le 15 décembre 2014, sur Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement: <http://www.bmpad.gouv.ht/publications/category/1-rapports-petrocaribe.html>
- Burges, S. (2007). Building a Global Southern Coalition: the competing approaches of Brazil's Lula and Venezuela's Chávez. *Third World Quarterly*, 28(7), pp. 1343-1358.

- Buss, T., & Gardner, A. (2008). Why Foreign Aid to Haiti Failed - and How to Do it Better Next Time. Dans L. Picard, R. Groelsema, & T. Buss, *Foreign Aid and Foreign Policy: Lessons for the Next Half-Century* (pp. 173-213). Armonk: M.E. Sharpe, Inc.
- Buxton, J. (2010). South America, Peace Operations and MINUSTAH: The View from Venezuela. *International Peacekeeping*, 17(5) (novembre), pp. 678-693.
- Cabral, L., & Weinstock, J. (2010). Brazil: an emerging aid player. *Briefing Paper*, 64 (novembre).
- Cameron, M. (2009). Latin America's Left Turns: beyond good and bad. *Third World Quarterly*, 30(2), pp. 331-348.
- Carment, D., & Samy, Y. (2010). A Marshall Plan for Haiti? Think Again : A Policy Update Paper. Calgary: Canadian Defence & Foreign Affairs Institute.
- Colas, J. (2013, 11 décembre). *Le Venezuela fustige la Banque mondiale sur la gestion d'Haiti des fonds Petrocaribe*. Consulté le 20 novembre 2014, sur Haitian-Caribbean News Network: http://hcnr.ht/fr/2013_12/aide_et_developpement/198/Le-Venezuela-fustige-la-Banque-mondiale-sur-la-gestion-d'Ha%C3%Afti-des-fonds-PetroCaribe-World-Bank-Haiti-Venezuela.htm
- Collier, P. (2009). *Haiti: From Natural Catastrophe to Economic Security. A Report for the Secretary-General of the United Nations*.
- Collier, P. (2010a, 8 mars). *The Crisis in Haiti shows we need a new approach to NGOs*. Récupéré sur The Independent: <http://www.independent.co.uk/voices/commentators/paul-collier-the-crisis-in-haiti-shows-we-need-a-new-approach-to-ngos-1917822.html>
- Collier, P. (2010b). *How to Fix Haiti's Fixers*. Consulté le janvier 2014, sur Foreign Policy: <http://foreignpolicy.com/2010/02/18/how-to-fix-haitis-fixers/>
- Corrales, J. (2009). Using Social Power to Balance Soft Power: Venezuela's Foreign Policy. *The Washington Quarterly*, 32(4) (octobre), pp. 97-114.
- Corrales, J. (2011). Conflicting Goals in Venezuela's Foreign Policy. Dans R. Clem, & A. Maingot, *Venezuela's Petro-Diplomacy: Hugo Chávez's Foreign Policy* (pp. 32-48). University Press of Florida.
- de la Fuente, E. (2011). *ALBA: A Political Tool for Venezuela's Foreign Policy*. Florida International University. Miami: Western Hemisphere Security Analysis Center.
- Déclaration du Ve Sommet extraordinaire de Petrocaribe*. (2008). Consulté le 30 août, 2014, sur PDVSA:

http://www.pdvsa.com/index.php?tpl=interface.en/design/readmenu.tpl.html&newsid_obj_id=6296&newsid_temas=111

- Deshommes, F. (2006). *Haïti: La nation écartelée - Entre "Plan Américain" et Projet national*. Port-au-Prince: Éditions Cahiers Universitaires.
- Dodson, M., & Dorraj, M. (2008). Populism and Foreign Policy in Venezuela and Iran. *The Whitehead Journal of Diplomacy and International Relations*, (Winter/Spring) pp. 71-87.
- Donald, L. (2010). *Official development assistance in Latin America and the Caribbean 2010: some trends*. Consulté le 14 octobre, 2011, sur Centre de recherches pour le développement international: <http://hdl.handle.net/10625/46390>
- Dorigny, M. (2004). De Saint-Domingue à Haïti: Une nation issue de l'esclavage. *Africultures*, 1(58) (janvier-mars), pp. 37-44.
- Droits et Démocratie. (2010a). Factsheet 1 : Canada's Assistance and Foreign Policy in Haiti: Background and strategic directions prior to the 2010 earthquake.
- Droits et Démocratie. (2010b). Factsheet 6: Canadien aid in Haiti after the earthquake: priorities and partners.
- Droits et Démocratie. (2010c). Fiche 4: Les plans stratégiques de la reconstruction d'Haïti.
- Droits et Démocratie. (2010d). Fiche 7: L'engagement du Canada en Haïti.
- Dupuy, A. (2005a). From Jean-Bertrand Aristide to Gerard Latortue: The Unending Crisis of Democratization in Haiti. *Journal of Latin American Anthropology*, 10(1) (avril), pp. 186-205.
- Dupuy, A. (2005b). Globalization, the World Bank and the Haitian Economy. Dans *Contemporary Caribbean Cultures and Societies in a Global Context* (pp. 43-70). Chapel Hill: University of North Carolina Press.
- Dupuy, A. (2010a). After the Earthquake Recovery and Sovereignty in Haiti. *Latin American Studies Association*, 41(3), pp. 13-15.
- Dupuy, A. (2010b). Commentary Beyond the Earthquake: A Wake-Up Call for Haiti. *Latin American Perspectives*, 37, pp. 195-204.
- Duval, F. (2013, 6 mars). *Qu'a fait Haïti des millions de Chavez ?* Consulté le 8 mars 2013, sur Le Nouvelliste: <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/114203/Qua-fait-Haiti-des-millions-de-Chavez.html>
- Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC). (2013). *Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean, ECLAC, 2013*. Consulté le 14 août,

- 2014, sur ECLAC:
<http://www.cepal.org/publicaciones/xml/8/52978/ForeignDirectInvestment2013.pdf>
- Ellner, S. (2011). Venezuela's Social-Based Democratic Model: Innovations and Limitations. *Journal of Latin American Studies*, 43, pp. 421-449.
- Embajada de la República Bolivariana de Venezuela en Estados Unidos. (2013a). *La Continua Ayuda de Venezuela a Haiti*. Consulté le 30 août 2014, sur Embajada de la República Bolivariana de Venezuela en Estados Unidos: <http://venezuela-us.org/es/wp-content/uploads/2011/08/12-28-2012-Aid-to-Haiti-ESP1.pdf>
- Embajada de la República Bolivariana de Venezuela en Estados Unidos. (2013b). *Los Nuevos Multilaterales: Petrocaribe*. Consulté le 30 août 2014, sur Embajada de la República Bolivariana de Venezuela en Estados Unidos: <http://venezuela-us.org/es/wp-content/uploads/2011/08/FS-PetroCaribe-6-5-13-ESP.pdf>
- Embassy of the Bolivarian Republic of Venezuela to the United States. (2010). *Haiti: A Common Purpose: Venezuela's Aid to Haiti*. Consulté le 6 février 2012, sur Embassy of the Bolivarian Republic of Venezuela to the United States: <http://www.embavenez-us.org/factsheet/01272010-venezuelasaidtohaiti.pdf>
- Feinsilver, J. (2008). Oil-for-Doctors: Cuban Medical Diplomacy Gets a Little Help From a Venezuelan Friend. *Nueva Sociedad* (216) (juillet-août).
- Feldmann, A., Lengyel, M., Malacalza, B., & Ramalho, A. (2011). Lost in Translation: ABC Cooperation and Reconstruction in Haiti. *Journal of Peacebuilding & Development*, 6(3), pp. 45-60.
- Forero, J. (2006, 4 avril). Chávez, Seeking Foreign Allies, Spends Billions. *The New York Times*.
- Forman Mendelson, J. (2011). Latin American peacekeeping: A new era of regional cooperation. Dans J. Heine, & A. Thompson, *Fixing Haiti MINUSTAH and Beyond* (pp. 138-156). Tokyo: United University Press.
- Gilles, C. (2007, 13 mars). *Chavez apporte la lumière, Castro la santé*. Consulté le 23 octobre 2014, sur Le Nouvelliste: <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/41045/Chavez-apporte-la-lumiere-Castro-la-sante.html>
- Gorry, C. (2011). Haiti One Year Later: Cuban Medical Team Draws on Experience and Partnerships. *MEDICC Review*, 13(1), pp. 52-55.
- Gott, R. (2008). Venezuela under Hugo Chávez: The Originality of the 'Bolivarian' Project. *New Political Economy*, 13(4), pp. 475-490.

- Gouvernement Bolivarien du Venezuela - Ministère du Pouvoir Populaire pour l'Énergie et Pétrole. (s.d.). *PetroCaribe Énergie pour l'Union - Directives pour des Projets Sociaux dans le cadre de Petrocaribe*. Consulté le 14 août 2014, sur Petrocaribe: <http://www.petrocaribe.org/interface.sp/database/fichero/publicacion/779/69.PDF>
- Gouvernement de la République d'Haïti. (2010a). *Haïti PDNA du Tremblement de Terre – Évaluation des dommages, des pertes et des besoins généraux et sectoriels*. Port-au-Prince.
- Gouvernement de la République d'Haïti. (2010b). *Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National*. Consulté le 10-14 octobre 2012, sur [http://www.haiti.org/files/PARDN%20du%2015%20mars%202010\(2\).pdf](http://www.haiti.org/files/PARDN%20du%2015%20mars%202010(2).pdf)
- Gouvernement de la République d'Haïti: Ministère de la Planification et de la Coopération externe. (2012). *Plan Stratégique de Développement d'Haïti: Pays Émergent en 2030*. Consulté le 10-14 octobre 2012, sur <http://www.mpce.gouv.ht/psdhtomea.pdf>
- Grugel, J., & Riggirozzi, P. (2009). *Governance after Neoliberalism in Latin America*. New York: Palgrave Macmillan.
- Haïti Libre. (2011a, 28 octobre). *Haïti - CIRH : La prorogation du mandat de la CIRH sous les critiques*. Consulté le 15 décembre 2014, sur Haïti Libre: <http://www.haitilibre.com/article-4127-haiti-cirh-la-prorogation-du-mandat-de-la-cirh-sous-les-critiques.html>
- Haïti Libre. (2011b, 17 novembre). *Haïti - Politique : Renforcement de la coopération avec Cuba, les détails*. Consulté le 24 août 2014, sur Haïti Libre: <http://www.haitilibre.com/article-4272-haiti-politique-renforcement-de-la-cooperation-avec-cuba-les-details.html>
- Haïti Libre. (2012a, 6 février). *Haïti - Économie : L'ALBA se réunira en Haïti début mars à Jacmel*. Consulté le 24 août 2014, sur Haïti Libre: <http://www.haitilibre.com/article-4898-haiti-economie-l-alba-se-reunira-en-haiti-debut-mars-a-jacmel.html>
- Haïti Libre. (2012b, 26 mars). *Haïti - Politique : Excellentes relations entre Haïti et la République Dominicaine*. Consulté le 24 août 2014, sur Haïti Libre: <http://www.haitilibre.com/article-5251-haiti-politique-excellentes-relations-entre-haiti-et-la-republique-dominicaine.html>
- Haïti Libre. (2012c, 24 novembre). *Haïti - Politique : Rencontre tripartite, Haïti-Cuba-Venezuela*. Consulté le 25 janvier 2013, sur Haïti Libre: <http://www.haitilibre.com/article-7239-haiti-politique-rencontre-tripartite-haiti-cuba-venezuela.html>

- Haïti Libre. (2012d, 3 mars). *Haïti - Politique : Sommet de la solidarité Haïti-Venezuela*. Consulté le 24 août 2014, sur Haïti Libre: <http://www.haitilibre.com/article-5079-haiti-politique-sommet-de-la-solidarite-haiti-venezuela.html>
- Haïti Libre. (2012e, 25 juillet). *Haïti - Politique: Rencontre officielle, Laurent Lamothe - José Miguel Insulza*. Consulté le 23 octobre 2014, sur Haïti Libre: <http://www.haitilibre.com/article-6219-haiti-politique-rencontre-officielle-laurent-lamothe-jose-miguel-insulza.html>
- Haïti Libre. (2012f, 5 mars). *Haïti - Reconstruction: Laurent Lamothe signe pour 369 millions de dollars de projets avec le Venezuela*. Consulté le 10 mars 2012, sur Haïti Libre: <http://www.haitilibre.com/article-5089-haiti-reconstruction-laurent-lamothe-signe-pour-369-millions-de-dollars-de-projets-avec-le-venezuela.html>
- Haïti Libre. (2012g, 15 novembre). *Haïti - Social : 2eme phase du projet de modernisation du Registre civil*. Consulté le 23 octobre 2014, sur Haïti Libre: <http://www.haitilibre.com/article-7162-haiti-social-2eme-phase-du-projet-de-modernisation-du-registre-civil.html>
- Haïti Libre. (2013a, 31 juillet). *Haïti - Politique : Renforcement de la coopération Sud-Sud*. Consulté le 23 novembre 2014, sur Haïti Libre: <http://www.haitilibre.com/article-9124-haiti-politique-renforcement-de-la-cooperation-sud-sud.html>
- Haïti Libre. (2013b, 8 octobre). *Haïti - Politique: Délégation haïtienne de haut niveau à Caracas*. Consulté le 22 janvier 2014, sur Haïti Libre: www.haitilibre.com/article-9610-haiti-politique-delegation-haitienne-de-haut-niveau-a-caracas.html
- Haïti Libre. (2013c, 9 octobre). *Haïti - Reconstruction : Visite fructueuse du Premier Ministre au Venezuela*. Consulté le 6 septembre 2014, sur Haïti Libre: <http://www.haitilibre.com/article-9616-haiti-reconstruction-visite-fructueuse-du-premier-ministre-au-venezuela.html>
- Haïti Libre. (2013d, 6 mai). *Haïti - Reconstruction: 90% des investissements en Haïti proviennent du fonds PetroCaribe*. Consulté le 22 janvier 2014, sur Haïti Libre: www.haitilibre.com/article-8501-haiti-reconstruction-90-des-investissements-en-haiti-proviennent-du-fonds-petrocaribe.html
- Haïti Libre. (2013e, 24 août). *Haïti-Agriculture: Mise en place du programme d'échange "denrées contre pétrole"*. Consulté le 20 septembre 2014, sur Haïti Libre: <http://www.haitilibre.com/article-9292-haiti-agriculture-mise-en-place-du-programme-d-echange-denrees-contre-petrole.html>

- Haïti Libre. (2014a, 14 avril). *Haïti - Élections : Don de 120,000 dollars du Japon au bénéfice de l'ONI*. Consulté le 23 octobre 2014, sur Haïti Libre: <http://www.haitilibre.com/article-10936-haiti-elections-don-de-120-000-dollars-du-japon-au-benefice-de-l-oni.html>
- Haïti Libre. (2014b, 26 juin). *Haïti - Politique : L'OÉA apporte son soutien à Haïti*. Consulté le 23 octobre 2014, sur Haïti Libre: <http://www.haitilibre.com/article-11457-haiti-politique-l-oea-apporte-son-soutien-a-haiti.html>
- Haiti Support Group. (2012, 11 janvier). *Haiti-Séisme-2 ans : Un incroyable fiasco*. Consulté le 24 août 2014, sur AlterPresse: <http://www.alterpresse.org/spip.php?article12189#.VK11zytSZEJ>
- Heine, J., & Thompson, A. (2011). *Fixing Haiti: MINUSTAH and Beyond*. Tokyo: United Nations University Press.
- Hirst, M. (2007). The South American Intervention in Haiti. *Fundación para las Relaciones Internacionales y el Diálogo Exterior*, 1-13. Madrid.
- Hirst, M., & Antonini, B. (2011). Cooperation and Solidarity in the Americas. *VI Americas Summit*.
- Holly, D. (2011). La tutelle. Dans A. Martinez, P. Beaudet, & S. Baranyi, *Haïti Aujourd'hui, Haïti Demain : Regards Croisés* (pp. 114-127). Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Hopf, T. (1998). The Promise of Constructivism in International Relations Theory. *International Security*, 23(1), pp. 171-200.
- Ibbitson, J., & Slater, J. (2010, 12 octobre). *Security Council rejection a deep embarrassment for Harper*. Consulté le 15 décembre 2014, sur The Globe and Mail: <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/security-council-rejection-a-deep-embarrassment-for-harper/article1370239/>
- International Monetary Fund. (2014). *HAITI*. Washington D.C.: International Monetary Fund.
- Ives, K. (2011, 1 au 7 juin). *Haïti-Liberté*. Consulté le 7 novembre 2014, sur How Washington and Big Oil Fought Petrocaribe in Haiti: <http://www.haiti-liberte.com/archives/volume4-46/How%20Washington%20and%20Big%20Oil%20Fought%20PetroCaribe%20in%20Haiti.asp>
- Jácome, F. (2011). Petrocaribe: The Current Phase of Venezuela's Oil Diplomacy in the Caribbean. *Policy Paper 40*, 1-10. Friedrich Ebert Stiftung, Programa de Cooperación en Seguridad Regional.
- Johnston, R. (2014). *PetroCaribe: More Noose Than Lifeline*. Toronto: Scotiabank.

- Kenkel, K. M. (2010). Stepping out of the Shadow: South America and Peace Operations. *International Peacekeeping*, 17(5), pp. 584-597.
- Kirk, E., & Kirk, J. (2010). Cuban Medical Cooperation in Haiti: One of the World's Best-Kept Secrets. *Cuban Studies / Estudios Cubanos*(41), pp. 166-172.
- Kumar, C. (1998). *Building Peace in Haiti*. Boulder: Lynne Rienner Publishers, Inc.
- Lebowitz, M. (2007). Venezuela: A Good Example of the Bad Left of Latin America. *Monthly Review*, pp. 38-54.
- Leiva, F. I. (2008). *Latin American Neoliberalism: The Contradictions of Post-Neoliberal Development*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Lengyel, M., & Malacalza, B. (2012). *Países de Renta Media y Cooperación Sur-Sur. El caso latinoamericano*. Buenos Aires: Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales, Sede Académica Argentina.
- Lengyel, M., Cornejo Thury, V., & Malacalza, B. (2010). *La eficacia de la Ayuda al Desarrollo en contextos de fragilidad estatal: Haití y la Cooperación Latinoamericana*. Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales - Sede Académica Argentina. Madrid: Fundación Carolina CeALCI.
- L'Entraide missionnaire. (2014). *Qu'en est-il de l'aide à Haïti?* Consulté le 15 décembre 2014, sur L'Entraide missionnaire: <http://lentraidemissionnaire.org/?p=102>
- Loudior, W. (2012, 15 mars). *Haïti-Rép. Dominicaine : Le débat autour des Dominicains d'origine haïtienne*. Consulté le 24 août 2014, sur Alterpresse: <http://www.alterpresse.org/spip.php?article12538>
- Loutis, W., Beaubrun, M.-P., & Isidor, N. (2007). *Diagnostic des systèmes d'enregistrement à l'État Civil et d'identification nationale en Haïti*. Port-au-Prince: Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés (GARR) & Droits et démocratie (D&D).
- Lundahl, M. (1989). History as an Obstacle to Change: The Case of Haiti. *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, 31(1/2) (printemps-été), pp. 1-21.
- Macdonald, L., & Ruckert, A. (2009). *Post-Neoliberalism in the Americas*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Macleod, A., Dufault, E., & Dufour, F. (2004). *Relations internationales - Théories et concepts* (éd. Deuxième édition). Outremont: Athénas éditions.
- Macnamara, D. W. (2005). Haiti - An opportunity for Canada to apply the "3-D" concept. *Policy Option*, 63-67.

- Maguire, R. (2009). What Role for the United Nations in Haiti? *USIPeace Briefing*, p. 7.
- Maguire, R. (2011). US policy towards Haiti under the administrations of George W. Bush and Barack Obama. Dans J. Heine, & A. S. Thompson, *Fixing Haiti MINUSTAH and Beyond* (pp. 229-249). Tokyo: United Nations University Press.
- Maguire, R., Balutansky, E., Fomerand, J., Minear, L., O'Neill, W., Weiss, T., & Zaidi, S. (1996). Haiti Held Hostage: International Responses to the Quest for Nationhood 1986-1996. *Occasional Papers*(23), p. 137.
- Malacalza, B. (2014). Modelos de Cooperacion Internacional para el Desarrollo en Haiti. Discursos, Practicas y Tensiones. *Relacions Internacionales*(25) (février-mai), pp. 53-76.
- Malone, D. (2008). Haiti and the International Comunity: A Case Study. *Survival: Global Politics and Strategy*, 39(2), pp. 126-146.
- McCarthy-Jones, A. (2010). Origins of Radical Policy-making: An Analysis of Foreign Policy in the Fifth Republic of Venezuela. *Thesis submitted for Doctor of Philosophy in Politics at the University of Canberra*, 227. Canberra.
- Mercéus, B. (2014, 27 août). *Produits pétroliers, « l'Etat est contraint de modifier les prix à la pompe », selon MCJM*. Consulté le 17 novembre 2014, sur Le Nouvelliste: <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/135008/Produits-petroliers-lEtat-est-contraint-de-modifier-les-prix-a-la-pompe-selon-MCJM.html>
- Midy, F. (2011). Haïti SOS: aide internationale à la reconstruction, solidarité pour la reconstruction nationale. Dans A. Martinez, P. Beaudet, & S. Baranyi, *Haïti Aujourd'hui, Haïti Demain : Regards Croisés* (pp. 67-80). Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Ministère de la Planfication et de la Coopération Externe. (2014a). *Module de Gestion de l'Aide Externe*. Consulté le 17 novembre 2014, sur <https://haiti.ampsite.net/fr>
- Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. (2007). *Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté*. Récupéré sur République d'Haïti - Ministère de l'Économie et des Finances - Site e Documentation Numérique: http://www.sdn.mefhaiti.gouv.ht/Autres/DSNCRP/DSN_TM.php
- Ministère de la Planification et de la Coopération externe. (2014b). *Module de Gestion de l'Aide Externe - Méthodologie*. Consulté le 17 novembre 2014, sur Suivi de la collecte: https://docs.google.com/spreadsheets/cc?key=0Aj_xBNw7xajbdG5fMld1WVlpNGxyNmxaeTNWTHRmLUE&usp=drive_web#gid=0
- Montfort, A. (2011). *Le Nouvel État Haïtien, Moderniser l'Administration Publique pour la bonne Gouvernance: Théories, Principes et Applications*. Xlibris.

- Morin, D. (2010). De l'urgence à la reconstruction: Quel rôle pour le Canada en Haïti? *Options Politiques*, 64-68.
- Muntaner, C., Salazar Guerra, R., Benach, J., & Armada, F. (2006). Venezuela's Barrio Adentro: An Alternative to Neoliberalism in Health Care. *International Journal of Health Services*, 36(4), pp. 803-811.
- Muscadin, J.-Y. (2011). Renforcer le leadership des gouvernements locaux dans le processus de reconstruction d'Haïti. Dans A. Martinez, P. Beaudet, & S. Baranyi, *Haïti Aujourd'hui, Haïti Demain: Regards Croisés* (pp. 33-44). Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Newman, E. (2001). Human Security and Constructivism. *International Studies Perspectives*, 2(3), pp. 239-251.
- OCDE. (2007). *Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires*. Consulté le 6 novembre 2012, sur OCDE: <http://www.oecd.org/dataoecd/61/44/38368761.pdf>
- OCDE. (2008). *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et programme d'action d'Accra*. Consulté le 6 novembre 2012, sur Organisation de Coopération et de Développement Économiques: <http://www.oecd.org/fr/cad/efficacitedelaide/34579826.pdf>
- OCDE. (2011). *L'Équipe de projet sur la coopération Sud-Sud*. Consulté le 6 novembre 2012, sur OCDE: <http://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/lequipeprojeturlacooperationsud-sud.htm>
- Office of the Special Envoy for Haiti. (2012). *How much money has been pledged by donors?* Consulté le 15 décembre 2014, sur Office of the Special Envoy for Haiti: <http://www.lessonsfromhaiti.org/assistance-tracker/#/donorAnalysis>
- Organization of the American State & Government of Haiti. (2010). *Foncier Haïti: Modernization of Cadastre and Land Rights Infrastructure in Haiti, An Inclusive Approach*. Récupéré sur Organization of the American State & Government of Haiti: <http://portal.oas.org/LinkClick.aspx?fileticket=RzYU3Dgj9dI%3d&tabid=1821>
- Panizza, F. (2009). *Contemporary Latin America: Development and Democracy beyond the Washington Consensus*. London: Zed Books.
- PDVSA. (2013). *Informe de gestion anual 2013 : Administracion soberana de nuestro recurso natural*. Dirección Ejecutiva de Presupuesto y Control - Vicepresidencia de Finanzas. Caracas: Gerencia Corporativa de Asuntos Públicos.

- Péan, L. (2014a, 15 novembre). *Haïti: La corruption rose et les fonds PetroCaribe (1 de 5)*. Consulté le 16 novembre 2014, sur AlterPresse: <http://www.alterpresse.org/spip.php?article17318#.VGkPRPISZch>
- Péan, L. (2014b, 16 novembre). *Haïti: La corruption rose et les fonds PetroCaribe (2 de 5)*. Consulté le 16 novembre 2014, sur AlterPresse: <http://www.alterpresse.org/spip.php?article17319>
- Péan, L. (2014c, 17 novembre). *Haïti: La corruption rose et les fonds PetroCaribe (3 de 5)*. Consulté le 17 novembre 2014, sur AlterPresse: <http://www.alterpresse.org/spip.php?article17321#.VLFpzytSZEI>
- Péan, L. (2014d, 18 novembre). *Haïti: La corruption rose et les fonds PetroCaribe (4 de 5)*. Consulté le 24 novembre 2014, sur AlterPresse: <http://www.alterpresse.org/spip.php?article17331>
- Pérez, J. D. (2007). *Apoyo de Venezuela a Haití es reflejo de la cooperación Sur-Sur*. Consulté le 14 août 2014, sur Gobierno Bolivariano de Venezuela: http://www.minci.gob.ve/noticias-prensa-presidencial/28/12703/apoyo_de_venezuela.html
- Petrocaribe. (2009a). *About Petrocaribe - ALBA*. Consulté le 14 août 2014, sur Petrocaribe: <http://www.petrocaribe.org/>
- Petrocaribe. (2009b). *About Petrocaribe: Petrocaribe: a shield against misery*. Consulté le 14 août 2014, sur Petrocaribe: <http://www.petrocaribe.org/>
- Petrocaribe. (2009c). *Acerca de Petrocaribe - Fondo Alba Caribe*. Consulté le 14 août 2014, sur Petrocaribe: <http://www.petrocaribe.org/>
- Petrocaribe. (2009d). *Acerca de Petrocaribe - Multipolaridad y Dialogo Sur-Sur*. Consulté le 14 août 2014, sur Petrocaribe: <http://www.petrocaribe.org/>
- Petrocaribe. (2009e). *Acerca de Petrocaribe - Petrocaribe: el escudo antimiseria*. Consulté le 14 août 2014, sur Petrocaribe: <http://www.petrocaribe.org/>
- Petrocaribe. (2009f). *Importancia Estratégica*. Consulté le 17 novembre 2014, sur Petrocaribe: <http://www.petrocaribe.org/>
- Petrocaribe. (2009g). *Acerca de Petrocaribe - Petroamérica*. Consulté le 14 août 2014, sur Petrocaribe: <http://www.petrocaribe.org>
- Petrocaribe. (2009h). *Acerca de Petrocaribe - Petrocaribe*. Consulté le 14 août 2014, sur Petrocaribe: <http://www.petrocaribe.org>

- Petrocaribe. (2009i). *Empresas Mixtas: fuerza de integracion energética regional*. Consulté le 11 novembre, 2014, sur Petrocaribe:
http://www.petrocaribe.org/index.php?tpl=interface.en/design/empresas_mixtas/empresas.html
- Petrocaribe. (2009j). *Haití - Participación en Petrocaribe*. Consulté le 17 janvier 2014, sur Petrocaribe: <http://www.petrocaribe.org/>
- Petrocaribe. (2011). New Office of the Joint Venture in Grenada was inaugurated. *Petrocaribe Today*(5). Gerencia Corporativa de Asuntos Públicos y Grupo Técnico de Comunicaciones .
- Pierre-Charles, G. (2004). Évolution historique de l'économie d'Haïti: De l'impulsion créatrice à la dégradation. *Présence Africaine*, 1(169), pp. 57-66.
- Placide, P. R. (2013). *CAED et CIRH, les deux feront-ils la paire?* Récupéré sur Canada Haïti Action Network : <http://www.canadahaitiaction.ca/content/caed-et-cirh-les-deux-feront-ils-la-paire-0>
- Poertner, M. (2011). Venezuelan Oil Diplomacy and Voting in the U.N. General Assembly. *Journal of International Service*, (printemps), pp. 85-108.
- Préval, R. (2007). *Declaracion de Adhesion de la Republica de Haiti al Acuerdo de Cooperacion Energetica de Petrocaribe*. Consulté le 10 juin 2014, sur Petroleos de Venezuela, S.A.: http://www.pdvsa.com/index.php?tpl=interface.sp/design/biblioteca/readdoc.tpl.html&newsid_obj_id=4303&newsid_temas=111
- Price, R., & Reus-Smith, C. (1998). Dangerous Liaisons? Critical International Theory and Constructivism. *European Journal of International Relations*, 4(3), pp. 259-294.
- Primature République d'Haïti. (2014). *Actualités: La mise en oeuvre de l'accord PetroCaribe en Haïti*. Consulté le 16 novembre 2014, sur Primature République d'Haïti : <http://primature.gouv.ht/?p=2112>
- Programme des Nations unies pour le développement. (2009). *Rapport mondial sur le développement humain 2009: Lever les barrières: Mobilité et développement humains*. Consulté le 4 août 2014, sur Programme des Nations Unies pour le développement: http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2009_fr_complete.pdf
- Programme des Nations unies pour le développement. (2013). *Human Development Report 2013 : The Rise of the South: Human Progress in a Diverse World*. Consulté le 4 août 2014, sur Programme des Nations Unies pour le développement: http://hdr.undp.org/sites/default/files/reports/14/hdr2013_en_complete.pdf

- Protocole d'accord Haitiano-Dominicain instituant le Fonds Bolivarien de Solidarité avec Haïti. (2012). Santo Domingo.
- Radio Del Sur. (2013, 4 mai). *Conoces los beneficios de Petrocaribe para Venezuela?* Consulté le 10 juin 2014, sur Radio Del Sur: <https://laradiodelsur.com.ve/conoces-los-beneficios-de-petrocaribe-para-venezuela/>
- Radio-Canada. (2010, 25 janvier). *La conférence de Montréal*. Consulté le 23 octobre 2014, sur Ici Radio-Canada.ca: <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/international/2010/01/25/002-haiti-conference.shtml>
- Reus-Smit, C. (2005). Constructivism. Dans S. Burchill, *Theories of International Relations* (pp. 194-195). Basingstoke: Palgrave.
- Romero, C. (2010). South-South Cooperation between Venezuela and Cuba. Dans T. R. Aid, *South-South Development Cooperation: A challenge to the aid system?* (pp. 107-114). Quezon City: Ibon Books.
- Schawb, K. (2014). *The Global Competitiveness Report 2014-2015: Full Data Edition*. Geneva: World Economic Forum.
- Shamsie, Y. (2008a). Canada's approach to democratization in Haiti: some reflections for the coming years. *Canadian Foreign Policy*, 14(3), pp. 87-101.
- Shamsie, Y. (2008b). Haiti: Appraising Two Rounds of Peacebuilding Using A Poverty Reduction Lens. *Civil Wars*, 10(4) (décembre), pp. 413-430.
- Shamsie, Y. (2011a). Pro-poor Economic Development Aid to Haiti: Unintended Effects Arising From the Conflict-Development Nexus. *Journal of Peacebuilding and Development*, 6(3), pp. 32-44.
- Shamsie, Y. (2011b). Quelle stratégie de développement pour Haïti? Dans A. Martinez, P. Beaudet, & S. Baranyi, *Haïti aujourd'hui, Haïti demain: Regards croisés* (pp. 93-98). Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Silva, E. (2009). *Challenging Neoliberalism in Latin America*. New York: Cambridge University Press.
- Smartmatic. (2014). *Modernisation du registre civil d'Haïti: Notre solution*. Consulté le 27 octobre 2014, sur Smartmatic: <http://www.smartmatic.com/fr/experience/article/modernisation-du-registre-civil-dhaiti-notre-solution/>

- Statuts de la Société Anonyme Dénommée: "Société d'Investissement Pétion-Bolivar S.A.M." ayant pour sigle (Pétion-Bolivar). (2012). *Le Moniteur - Journal officiel de la République d'Haïti*(84)(30 mai), 167^{ème} année. Port-au-Prince.
- The Economist. (2014, 4 octobre). *PetroCaribe and the Caribbean: Single point of failure*. Consulté le 15 décembre 2014, sur The Economist: <http://www.economist.com/news/americas/21621845-venezuelas-financing-programme-leaves-many-caribbean-countries-vulnerable-single-point?frsc=dg%7Ca>
- The Reality of Aid. (2010). *La coopération Sud-Sud en matière de développement: Un défi pour le système de l'aide?* Quezon City: IBON Books.
- Thede, N. (2008). Human security, democracy, and development in the Americas: The Washington consensus redux? *Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies*, 33(65), pp. 33-56.
- Toro, A. (2011). El ALBA como instrumento de "soft balancing". *Pensamiento Proprio*, (33) (janvier-juin), pp. 159-184.
- Tussie, D. (2009). Latin America: contrasting motivations for regional projects. *Review of International Studies*, 35, pp. 169-188.
- U.S. Energy Information Administration. (2014). *Venezuela - Analysis*. Consulté le 14 août 2014, sur U.S. Energy Information Administration: <http://www.eia.gov/countries/cab.cfm?fips=ve>
- United Nations Economic and Social Council (ECOSOC). (2011). *Background Study for the Development Forum: Trends in South-South and triangular development cooperation*. Récupéré sur United Nations: http://www.un.org/en/ecosoc/docs/pdfs/south-south_cooperation.pdf
- Vianna Braga, C. C. (2010). MINUSTAH and the Security Environment in Haiti: Brazil and South American Cooperation in the Field. *International Peacekeeping*, 17(5), pp. 711-722.
- Walby, K., & Monaghan, J. (2011). Haitian Paradox" or Dark Side of the Security-Development Nexus? Canada's Role in the Securization of Haiti, 2004-2009. *Alternatives: Global, Local, Political*, 36(4), pp. 273-287.
- Wendt, A. (1999). *Social Theory of International Politics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Woods, N. (2001). International Political Economy in an Age of Globalization. Dans J. Baylis, & S. Smith, *The Globalization of World Politics* (pp. 277-298). Oxford: Oxford University Press.

Woods, N. (2008). Whose aid? Whose influence? China, emerging donors and the silent revolution in development assistance. *International Affairs*, 84(6), pp. 1205-1221.

Wucker, M. (2004). Haiti: So many missteps. *World Policy Journal*, 21(1) (printemps), pp. 41-49.

Zanotti, L. (2010). Cacophonies of Aid, Failed State Building and NGOs in Haiti: setting the stage for disaster, envisioning the future. *Third World Quarterly*, 31(5), pp. 755-771.

Zimmermann, F., & Smith, K. (2011). Policy Arena: More Actors, More Money, More Ideas for International Development Co-operation. *Journal of International Development*(23), pp. 722-738.